

96 115

LOUIS GUIBERT

# L'ORFÈVRE

ET

## LES ORFÈVRES DE LIMOGES



LIMOGES

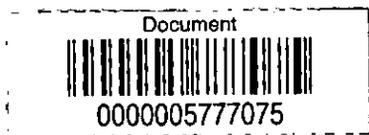
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINE

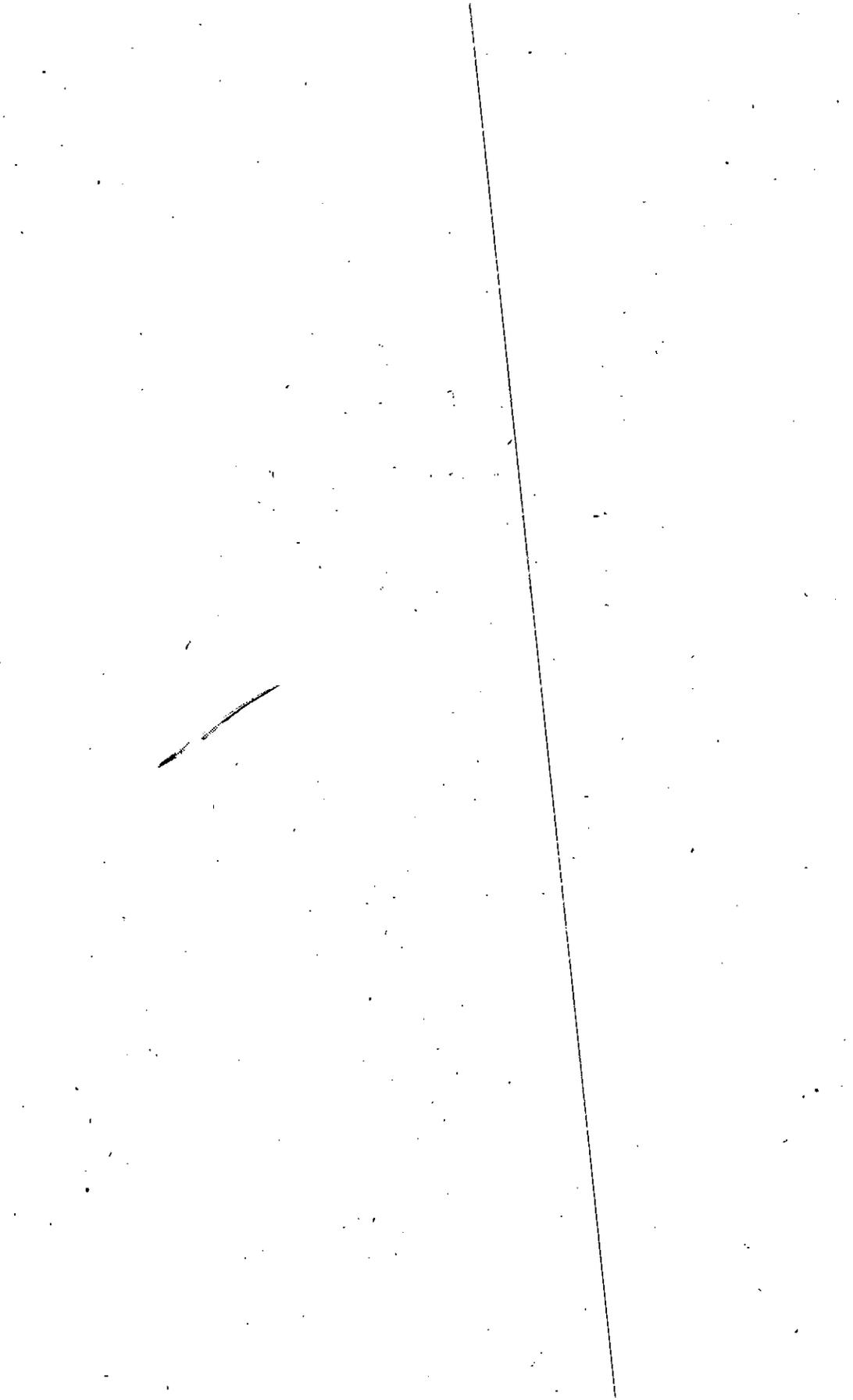
V<sup>e</sup> H. DUCOURTIEUX

Libraire de la Société archéologique et historique du Limousin

7, RUE DES ARÈNES, 7

1884





# L'ORFÈVRERIE

ET

## LES ORFÈVRES DE LIMOGES

---

L'orfèvrerie est une des plus anciennes et des plus intéressantes manifestations du sentiment artistique et de l'idée décorative. Ses œuvres apparaissent dès l'aurore de toute civilisation. Il faut les compter au nombre des monuments les plus caractéristiques de chaque époque : à qui sait les interroger avec quelque compétence et quelque soin, elles apprennent mille choses. Nul témoin des âges passés ne pourra en dire plus long. Une statuette, un fragment de vase, un débris de collier, un couvercle de coffret révèlent à l'observateur attentif les plus précieux détails sur leurs auteurs, leurs possesseurs, les contemporains de ceux-ci et de ceux-là, l'état moral et matériel de la société où ils ont vécu. L'orfèvre, du reste, dispose de moyens d'exécution merveilleux ; dans aucune autre branche de l'art industriel, peut-être, on ne voit des éléments aussi nombreux et aussi variés concourir au résultat final : à ce coup décisif porté aux sens et à l'esprit, à cette puissante impression sur l'être humain, véritable et souverain but, en somme, de l'effort artistique, — triomphe presque surnaturel obtenu par l'action combinée de la science qui prépare, du génie qui conçoit, du talent qui exécute et du goût qui règle et ordonne tout en vue de l'effet à produire.

Tout est là, — et la ligne qui s'impose à l'œil, détermine la forme, accuse les proportions, fait l'unité de l'œuvre, en affirme à la fois et l'ensemble et chacun des détails ; — et le relief : saillies lumineuses surgissant avec vigueur sur les demi-teintes des seconds plans et repoussant, sans dureté, mais nettement, dans une quasi-obscurité, les fonds qui semblent des repos et des affaissements de la matière lassée ; profondeurs qu'estompe et voile à demi le jeu des ombres, habilement ménagé ; — et la couleur : fauves rougeurs de l'or, notes claires et vives du cuivre, teintes à la fois chaudes et sombres des bronzes, froides blancheurs de l'argent, chastes pâleurs de l'ivoire ; tons discrets, tranquilles,

reposés, presque sourds, des pâtes et des émaux opaques; splendides colorations de l'émail translucide; — et l'éclat du métal, auquel se mêlent les feux éblouissants des pierreries, des cristaux, des gemmes de toute espèce...

Aussi l'orfèvrerie a-t-elle toujours été fort en faveur auprès des amateurs éclairés du véritable luxe et a-t-elle, à toutes les époques, joué un rôle important dans la décoration des temples, des palais, dans l'ornementation du mobilier, dans la toilette des femmes. Un savant de premier ordre (1) l'a proclamée la plus noble des industries; il ne l'aurait pas, assurément, reléguée au dernier rang des arts, s'il lui eût plu d'effacer la limite toute de convention tracée par une fantaisie de l'usage plutôt que par la saine appréciation des choses, entre les chefs-d'œuvre d'or ou de cuivre et les chefs-d'œuvre de marbre ou de granit. Benvenuto Cellini, par exemple, ne fut-il qu'un habile ouvrier? Et pourrait-on donner une bonne raison pour ne pas le placer, dans le Panthéon des grands artistes du xvi<sup>e</sup> siècle, entre Philibert Delorme et Léonard de Vinci?

## I

Comment la plus riche des industries s'implanta-t-elle sur le sol le plus ingrat de la vieille France et fleurit-elle longtemps au sein d'une des plus pauvres de ses cités? Comment Limoges devint-il au moyen-âge un des centres principaux de fabrication de l'orfèvrerie en Europe? Comment cette ville réussit-elle à maintenir jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle la réputation de ses ateliers? Ce sont des faits qu'il semble plus aisé de constater que d'expliquer d'une manière tout à fait satisfaisante.

Sans perdre notre temps à émettre des hypothèses absolument gratuites, rappelons qu'on a trouvé sur divers points du Limousin, des vestiges dénotant, avec une irrécusable évidence, que, dès une époque fort reculée, les habitants de cette province se sont occupés de la recherche et du travail des métaux. M. Allou, ingénieur au corps royal des Mines, signalait, en 1821, l'antiquité de l'exploitation des filons d'étain dont on observe les traces auprès de Vaulry (2), à la base des montagnes de Blond. Le plomb de Glanges paraît

(1) FERDINAND DE LASTEYRIE : *Histoire de l'Orfèvrerie*.

(2) D'après M. Desjardins (*Géographie de la Gaule*, t. I, p. 430), des « filons de quartz aurifère » paraissent y avoir été exploités dès la période Gauloise.

avoir été fort anciennement connu et recueilli. Des forges ont existé de temps immémorial dans plusieurs cantons peu éloignés de Limoges. Nous ignorons si les émeraudes de Chanteloube et les grenats plus ou moins parfaits qu'on rencontre dans un assez grand nombre de localités, ont jamais été recherchés et utilisés; il y a lieu d'en douter. Mais la tradition suivant laquelle les sables de l'Aurance, petite rivière des environs de Limoges, recélaient des paillettes d'or (1), s'est trouvée confirmée par les études d'un homme fort compétent, devenu plus tard directeur de l'Ecole nationale des Mines. Chargé, en 1861 et 1862, de dresser la carte géologique de la Haute-Vienne, M. Mallard donnait, dans ses rapports au conseil général du département, de précieux détails sur les amas de sables qu'on observe au bord de cette rivière, dans la partie supérieure de son cours, et en particulier près de L'Eychoisier, à une douzaine de kilomètres au Nord de Limoges; il n'hésitait pas à déclarer qu'ils lui semblaient provenir de très anciens lavages effectués en vue de la recherche de l'or. C'était aussi l'avis d'un minéralogiste distingué, M. F. Alluaud. Il paraît du reste qu'au siècle dernier « les sables de l'Aurance étaient encore assez riches pour couvrir la dépense des orpailleurs occupés à les laver » (2).

Les notes qui précèdent ont leur prix; nous ne voulons pas, toutefois, en tirer des inductions qui pourraient nous entraîner trop loin, et nous n'en retiendrons que ceci : de tout temps, les Limousins ont su exploiter les gisements métalliques existant dans leur pays et se sont adonnés au travail des métaux.

Sans oser tout à fait dire, avec M. Dussieux (3), qu'on ne saurait expliquer la prospérité et la renommée de l'orfèvrerie limousine au moyen-âge autrement qu'en faisant remonter son existence au temps de la domination romaine, nous ne pouvons nous empêcher d'attribuer, à l'établissement de cette fabrication à Limoges, une date assez reculée. Aussi loin que le regard puisse remonter dans le passé, on voit l'industrie des métaux occuper, avec l'industrie des cuirs, le premier rang parmi celles

(1) Notons qu'on a surtout écrit au moyen âge *Atrancia* et *Orance* : ces deux formes impliqueraient une étymologie très différente de celle indiquée par l'orthographe qui a prévalu.

(2) *Limoges et le Limousin*, Guide de l'Etranger. — *Limoges*, Ardant, 1866. Minéralogie, p. 310.

(3) *Annales archéologiques*, t. III, p. 211.

qui nourrissent les habitants de notre vieille ville. Les bassiniers, fondeurs, forgerons, balanciers, cloutiers, couteliers, forment une bonne partie de sa population. A côté de ces ouvriers apparaissent de bonne heure des artistes. Sous les deux premières races, Limoges est un grand centre de production monétaire. Les pièces frappées dans toute la région se reconnaissent à plusieurs signes caractéristiques, et tous les numismates un peu exercés peuvent aisément les distinguer. Grâce aux légendes des nombreux échantillons de nos collections, on a conservé le nom de plusieurs monétaires de cette période : Marinius, Domulfus, Omacius, Daulfo, Saturnus, Ascaricus, Arvilardus, Ansoilians, Boson, Vimoald, Thibaio, Fraternalis, Betto, etc.

Il existe donc, dès cette époque, une école limousine de gravure et d'orfèvrerie, et il y a toute raison d'en placer le centre, le siège dans la capitale de la province. Là se fabriquent les coins qui doivent servir à la frappe des flacons dans un grand nombre d'officines secondaires ; là réside une population industrieuse, laborieuse, préparée à la besogne plus délicate du monnayeur et de l'orfèvre par le travail du fondeur, du chaudronnier ou du forgeron, et pouvant fournir de bons apprentis, d'habiles ouvriers. Là, dans les premières années du vi<sup>e</sup> siècle, un maître renommé (1), étranger selon toute apparence au pays, puisqu'on a signalé sa marque de fabrication sur des pièces provenant d'ateliers importants de l'Est, de ceux de Chalon notamment (2), mais exerçant à Limoges la charge de préposé à la monnaie royale, sait reconnaître les heureuses dispositions d'un jeune homme de la contrée, l'initie aux procédés les plus perfectionnés de son art, et, au bout de quelques années, la France doit, aux leçons d'Abbon, de compter une gloire de plus : Eloi, le petit enfant de Chaptelat, l'apprenti de Limoges, est devenu le plus célèbre artiste de son siècle ; les orfèvres honoreront à la fois, son talent et ses vertus en le choisissant pour le patron de leur corporation.

Plusieurs monastères du diocèse de Limoges, celui de Grandmont entr'autres, et l'église de Brive se vantaient, au vii<sup>e</sup> siècle (3), de posséder encore des reliquaires exécutés par l'illustre argentier du roi Clotaire II et de son fils. L'abbaye de Saint-

(1) *Fabro auri probatissimo*, dit saint Ouen dans la *Vie de saint Eloi*; on lit dans certains manuscrits : *Fabro aurifeci probatissimo*.

(2) On croit même qu'Abbon aurait travaillé en Angleterre. (*Annuaire d'archéologie et de numismatique*, t. III, p. 302, etc., et t. IV, p. 102, 149, etc.)

(3) BONAVENTURE DE SAINT-ANABLE, *Histoire de saint Martial*, t. II.

Martin, située aux portes de la ville épiscopale et dont le quartier général du XII<sup>e</sup> corps d'armée occupe aujourd'hui en partie l'emplacement, gardait aussi, avant la Révolution, une croix reliquaire à double traverse, enrichie de pierres précieuses et ornée d'un gracieux et léger filigrane. Le savant abbé Texier a reproduit, d'après un croquis de l'abbé Legros, parmi les planches de son *Essai historique et descriptif sur les émailleurs et les argentiers de Limoges*, ce morceau, d'une authenticité fort contestable — comme les objets du reste qu'on montrait à Brive et à Grandmont.

Saint Éloi ne s'était pas contenté d'exécuter des chasses destinées à recevoir les restes des saints ; il avait, au rapport de son biographe, fabriqué beaucoup d'objets pour l'usage du roi (1). Ce travailleur infatigable devait avoir produit une grande quantité d'œuvres ; on ne connaît pourtant aucun morceau actuellement existant qui puisse lui être attribué avec quelque vraisemblance.

L'abbaye de Solignac, fondée en 631 (al. 637) par Dagobert, à la prière de saint Éloi, acquit rapidement une renommée qu'elle ne dut pas seulement à la régularité de ses religieux. Saint Ouen, qui la visita peu d'années après sa fondation, y trouva « nombre d'artistes habiles dans plusieurs arts » (2). Le saxon Tillon, esclave de l'argentier du roi, avait été placé par son maître dans ce monastère pour s'y former à la science et à la vertu, sous les auspices de saint Rémaclé ; celui-ci, voyant l'intelligence et peut-être discernant le talent naissant du jeune homme, le renvoya auprès de saint Éloi, dont Tillon devint bientôt l'élève chéri et le collaborateur ordinaire (3). De l'école d'orfèvres qui exista dans ces temps-là à Solignac, on ne connaît non plus aucun ouvrage.

Nous possédons une très ancienne *Vie* de saint Martial, attribuée à saint Aurélien, disciple de l'apôtre d'Aquitaine et son successeur sur le siège épiscopal de Limoges. Quel que soit le jugement porté par la critique historique sur la valeur et l'authenticité de ce texte, celui-ci est, de toute évidence, antérieur au

(1) *Fabricabat ad usum regis utensilia quamplurima ex auro et gemmis.*

(2) *Sunt et ibi artifices plurimi diversarum artium periti.*

(3) *Cum ergo videret tantum illi ingenium, tradidit imbuendum domino suo, scilicet Eligio, etc. Sedebat fabricans indefesso et contra eum Thillo, vernaculus ejus* (*Vie de saint Tillon*). *Acta Sanctorum*. JANVIER, t. I, p. 377.

x<sup>e</sup> siècle, presque sûrement, au ix<sup>e</sup>. Or, on y relève plusieurs passages faisant mention d'objets d'orfèvrerie fabriqués pour orner les églises et chapelles fondées par saint Martial. Ainsi l'autel, dédié à saint Étienne, qui s'élève sur la crypte destinée à recevoir le corps du saint évêque et celui de Tève-le-Duc, est enrichi de lames d'or et tout autour sont suspendues six couronnes d'or alternant avec six lampes du même métal. L'autel de saint Pierre est aussi garni de lames d'or et supporte une sorte de ciborium ou de baldaquin offrant une couronne à chacun de ses angles. An-devant de ce dernier autel, saint Martial place sept lampes de l'or le plus pur. Enfin, pour le service et l'ornement de cette chapelle ou oratoire, il fait exécuter cinq candélabres, un encensoir et une croix, le tout d'or (1). Sans insister sur le caractère de cette ornementation et sur l'époque à laquelle elle paraît se rapporter, nous nous bornons à constater par ces citations que, dans un siècle presque barbare, l'idée de ces objets est familière à l'écrivain : celui-ci ne fait peut-être, dans ses descriptions, que dépeindre les ornements qu'il a devant les yeux et auxquels la tradition assigne l'origine qu'il nous indique avec sa naïveté habituelle.

Quoi qu'il en soit, Limoges, au commencement du x<sup>e</sup> siècle, n'a pas perdu ses habiles artistes.

Un abbé de Saint-Martial, Étienne, peut, entre 910 et 930, faire exécuter ou exécuter lui-même un tabernacle en forme d'église, pour la basilique de Saint-Sauveur. Ce précieux travail d'argent et d'or rehaussés de pierreries, détruit ou endommagé peu après dans un incendie, est rétabli en quinze jours par les soins d'un religieux chargé de la garde du sépulcre de Saint-Martial, et nommé Gauzbert. Au même Gauzbert, on doit une statue en or du patron du monastère, qui se place sur un autel. Le saint est représenté assis, bénissant le peuple de la main droite et de la gauche tenant le livre des évangiles. On foud cette statue, vers 994, par ordre de l'abbé Geoffroi, et la matière qu'on en obtient sert à la fabrication d'une châsse ornée de pierres précieuses, destinée à

(1) ... *totum que per girum laminis affluit aureis, et coronas in circuitu sex posuit aureas, cum totidem lampadibus aureis ... totum que altare per circuitum vestivit laminis aureis. Fecit et propitiatorium aureum super altare, habens per quatuor angulos quatuor coronas aureas. Ante altare cerum septem posuit lampades ex auro purissimo ... et fieri candelabra ex auro purissimo quinque et thuribulum aureum et crucem auream, etc., etc.* (Bibliothèque nationale, mss. lat. 10864, 41749, 45437, etc.)

contenir les ossements de l'apôtre d'Aquitaine, et de deux croix également enrichies de pierreries (1).

Nos chroniqueurs font remonter à peu près à cette époque un fait qui aurait, d'après certains auteurs, exercé une influence décisive sur le style, les procédés et les destinées de l'orfèvrerie limousine. Nous voulons parler de l'établissement, à Limoges, d'un entrepôt par des négociants vénitiens. Bien qu'on n'ait jusqu'ici découvert, ni dans les archives de France ni dans celles d'Italie, aucune mention précise et contemporaine de l'existence de cette colonie commerciale, créée aux portes de la ville, dans la petite agglomération qu'on appelait le bourg de Saint-Martin, le fait lui-même ne saurait être mis en doute. Le profond souvenir qu'il a laissé dans le pays n'est pas le seul témoignage qu'on puisse recueillir d'un événement d'une importance aussi considérable. Il est établi que les épices furent abondantes à Limoges et aux environs du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècles et elles paraissent y avoir fait l'objet d'un commerce actif. On constate de plus la présence dans la contrée, à diverses époques, de marchands de Montpellier. Il s'en trouve même qui semblent s'être établis à Limoges. Un négociant, du nom de Bertrand de Congenhas, est dit, en 1221, « jadis bourgeois de Montpellier » — *burgensis. olim Montispessulani* —; Thomas de Montpellier est, en 1279, baile de la confrérie de N.-D. du Puy; il habite le Château et prend la croix en 1285 (2). A Montpellier, par contre, les marchands originaires de Limoges mentionnés par d'anciens titres sont nombreux. Dès 1201, on rencontre le nom d'Élie de *Limoges*; puis c'est Pierre de *Limoges*, Girard de *Limogeas*, Guiraud le *Limousin* (*Limotganus*), Ponce de *Limozias*, Jean le *Limousin* et son associé (*Johannes Limotganus et socius suus*), Bernard le *Limousin*, Etienne de *Limothis* qui, mentionné en 1204 et 1227, donne à entendre, par ses dires, qu'il habite Montpellier depuis quarante ans au moins. Dans les der-

(1) *Chroniques de saint Martial*, éd. Duplès Agier, p. 3, 5, 6, 43, etc.

(2) Archives de l'Hôpital de Limoges : Titres divers de confréries, — et BALUZE : *Miscellanées*, t. I, p. 288 : *Journal de la visite de Simon de Beaulieu*, Arch. de Bourges. Peut-être faut-il compter au nombre des marchands de Montpellier établis à Limoges dans le courant du xiii<sup>e</sup> siècle, un certain Aimeric de Martiges ou de Martigues, sûrement étranger, mentionné dans plusieurs actes, entr'autres à un texte du plus ancien de nos *Registres consulaires*, fol. 89. — Ajoutons que le cartulaire des Allois mentionne la présence d'un évêque de Maguelonne en Limousin, entre 1089 et 1095.

nières années du XIII<sup>e</sup> siècle, on signale Aimeric *Draconis*, de *Limotgio*, Jean de Limoges, Géraud Ratier de Limoges et Barthélemy de Murat, de la même localité, marchands; Pierre *Gotanoi*, de Limoges, etc. (1).

M. l'abbé Texier, à qui nous empruntons cette curieuse liste et qui l'avait lui-même relevée dans les publications d'archéologues de Montpellier, se plaît à reconnaître des orfèvres dans tous ces marchands Limousins. Nous ne pensons pas que nos artistes allassent eux-mêmes au loin vendre leurs œuvres. Ce n'était certes ni les chefs de maison, ni les ouvriers habiles qui couraient les foires, de Montpellier à Provins et à Troyes; ils demeuraient à l'atelier pendant qu'un membre de la famille ou un associé, plus spécialement chargé de la partie commerciale et de l'écoulement des produits, se rendait partout où il croyait pouvoir trouver des acheteurs, à des conditions avantageuses. — Aurait-il existé une colonie d'orfèvres limousins à Montpellier au XIII<sup>e</sup> siècle? Cela paraît bien invraisemblable.

Mais il n'en est pas moins fort intéressant de retenir les noms que nous venons de mentionner. Ils établissent que, si les marchands de Montpellier eurent un comptoir et un entrepôt à Limoges, comme ils en possédèrent dans d'autres villes de la région — à Cahors, par exemple, et à Montignac-sur-Vézère, où deux maisons devenues des fiefs nobles, conservaient encore au XV<sup>e</sup> siècle, les dénominations très significatives de « La Montpellier » et de « L'Epicerie (2) » —, les négociants de Limoges allèrent aussi trafiquer à Montpellier. Cette dernière ville possédait au XIII<sup>e</sup> siècle et dès la fin du précédent, des ateliers d'orfèvrerie très florissants et très renommés. Il serait certainement téméraire d'attribuer cette prospérité à l'exemple et aux leçons des artistes limousins, de même que rien n'autoriserait à faire des orfèvres de Montpellier les initiateurs et les maîtres de ceux de Limoges.

Les négociants de Montpellier établis à Limoges sont, à n'en pas douter, les « Vénitiens » de la tradition et des *Annales manuscrites*. On sait que Montpellier posséda une des plus anciennes et des plus importantes colonies commerciales fondées par Venise dans le midi de la France. Les marchands italiens fixés dans cette ville créèrent de bonne heure des succursales et des dépôts

(1) *Les Écoles d'orfèvrerie de Limoges et de Montpellier*, par l'abbé TEXIER (*Annales archéologiques*, t. VIII, p. 260.)

(2) Archives de la Haute-Vienne: *Titres seigneuriaux*, liasses non inventoriées.

de marchandises dans les provinces du Centre et du Nord (les colonies d'Avignon et de Marseille approvisionnaient le haut-Rhône et l'Est). Des Vénitiens vinrent sans doute, à l'origine, gérer ces établissements dans nos pays, où, par la suite, leur présence ne se trouve plus signalée : c'est à des négociants de Montpellier qu'ils laissèrent le soin d'entretenir les relations inaugurées par eux. Ces relations diminuèrent d'activité au xiv<sup>e</sup> siècle, peut-être même dès le xiii<sup>e</sup>, et le courant d'affaires se porta alors vers La Rochelle et Bordeaux.

L'art byzantin, dont un assez grand nombre de spécimens avaient pénétré en France depuis plusieurs siècles, et dont le commerce des Vénitiens put contribuer à répandre les œuvres dans nos contrées, exerça sans nul doute une certaine influence sur la fabrication limousine comme sur celle de Montpellier ; mais cette influence a été, croyons nous, singulièrement exagérée. A côté de quelques imitations évidentes, assez mauvaises du reste, de l'art grec, Limoges produit, dès le xiii<sup>e</sup> siècle, des ouvrages qui n'accusent ni la raideur de dessin familière aux artistes de Byzance, ni les formes si caractéristiques constamment préférées par eux, ni leur délicatesse de touche, ni leurs procédés habituels d'émaillage. Les objets sortant de nos ateliers gardent au contraire, pour la plupart, un cachet d'originalité un peu barbare, et cette originalité persiste à travers les transformations qu'amènent les progrès du goût. On constate également que les Limousins usent constamment de l'incrustation et du champlevé pour la fixation de l'émail, et que l'emploi du cloisonnage est non pas inconnu, mais d'un usage extrêmement rare dans notre pays.

Ajoutons qu'aucun document ancien ne mentionne la vente, la donation ou l'importation, par les Vénitiens ou les marchands de Montpellier venus après eux, d'un seul morceau d'orfèvrerie dans la contrée. L'abbé Nadaud, et après lui Legros(1), ont raconté qu'en 1012, les premiers donnèrent à l'abbaye de Saint-Martin un reliquaire renfermant un doigt de saint Thomas. Mais avant les *Annales manuscrites* (p. 263), aucun titre ou chronique, à notre connaissance, ne parle de ce fait, et le premier rédacteur des *Annales*, lequel a écrit selon toute apparence au xvi<sup>e</sup> siècle, a vraisemblablement fourni cette indication d'après le récit d'un religieux du monastère. Dans la chronique manuscrite de Pierre Coral, abbé de Saint-Martin, qui vivait au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle,

(1) *Recueil d'inscriptions*, p. 301, au Séminaire de Limoges.

nous avons vainement cherché une allusion, un mot relatif à ce précieux cadeau. Muet aussi à cet égard est Geoffroi de Vigois, dans l'énumération des reliques conservées en Limousin de son temps (seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle).

En ce qui a trait spécialement à l'emploi de l'émail, c'est sans aucune raison qu'on a voulu attribuer aux artistes grecs et aux objets de fabrication byzantine introduits en France, l'honneur de l'avoir révélé aux orfèvres limousins. L'émail a été connu de toute antiquité en Gaule et dans les pays voisins ; dès la période antérieure à la conquête romaine, on l'utilisait pour l'ornementation des bijoux et des ustensiles précieux. Les découvertes les plus récentes de l'archéologie ont placé ce point en dehors et au-dessus de toute discussion (1). Sans parler des pièces émaillées de la période barbare trouvées tant en Angleterre qu'en France, et notamment des objets fort curieux recueillis à Londres ; sans parler des intéressantes observations qui ont suggéré à M. Bulliot son étude sur *l'Émaillerie chez les Eduens* avant l'ère chrétienne, rappelons que plusieurs bijoux et ustensiles découverts en Limousin, ou du moins dans un rayon peu éloigné de Limoges, le vase de La Guierce (2), quelques fragments du Mont-Ceix et les trouvailles du Puy de Jouër, entr'autres, établissent qu'on a su, dans le centre de la Gaule, comme dans l'Est, comme dans l'Ouest, comme dans les Iles Britanniques, comme un peu partout en un mot, faire usage de l'émail. Parmi les échantillons de l'art et de l'industrie gallo-romaine exhumés, au cours de l'année 1882, par l'infatigable pionnier de Sauxay, le R. P. De La Croix, ne voit-on pas figurer plusieurs vases et menus objets pour la décoration ou l'appropriation desquels on a eu recours à l'émaillage ?

Quoiqu'il en soit, au surplus, de cette question, il est constant, — et c'est la seule conclusion que nous voulions poser à la fin de ce chapitre — que l'origine et la prospérité des ateliers d'orfèvrerie de Limoges ne sauraient être attribuées à la colonie de négociants de Venise ou de Montpellier établie dans cette ville au cours du dernier quart du X<sup>e</sup> siècle. Ces ateliers existaient et étaient floris-

(1) On consultera, avec fruit, sur ce sujet, le très intéressant ouvrage de M. Ch. de Linas : *La Châsse de Gimel et les anciens monuments de l'Émaillerie*. — Paris, Klingsieck, 1883.

(2) La Guierce, près Chassenon, sur la limite des départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Divers recueils ont consacré des articles au vase dont il s'agit.

sants de longues années avant l'an 977 ou 979, date la plus reculée que nos *Annales manuscrites* assignent à la venue de ces étrangers.

## II

Aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, les *Chroniques de saint Martial* mentionnent l'achat ou l'exécution, par les soins des abbés de ce monastère, de divers morceaux d'orfèvrerie. Ainsi Geoffroi II (1008 à 1019 ou 20), fit suspendre, devant les restes du patron de Limoges, une couronne d'or, ornée de pierres précieuses; Odolric (1025-1040), enrichit la sacristie d'un évangélaire couvert de tablettes d'or. On trouve signalée plus tard l'exécution d'ornements d'église chargés d'orfèvrerie, entr'autres d'un parement d'autel blanc rehaussé d'or, de chappes garnies de clochettes d'or et d'argent, d'étoiles brodées d'or, de perles et de pierreries.

Nulle part on ne rencontre, dans ces chroniques, la mention certaine du nom d'un artiste. Les mots *fecit*, *composuit*, dont se sert l'écrivain peuvent s'appliquer au donateur qui a commandé l'ouvrage et fixé sa composition, comme à l'orfèvre qui l'a exécutée. Nous ne saurions dire si Etienne, Gauzbert et Geoffroi, par exemple, furent à la fois d'habiles ouvriers et de généreux bienfaiteurs du trésor. Il y a quelque apparence que le second, tout au moins, a été autre chose qu'un simple donateur et qu'il a eu part à l'exécution même des œuvres dont il enrichit le monastère. Toutefois on ne saurait rien affirmer à cet égard.

Qu'il y ait, au surplus, en Limousin, durant cette période, des religieux adonnés aux travaux d'orfèvrerie, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute. Mais il existe aussi, en dehors des monastères, des ateliers d'où sortent, avec les ornements précieux qui rehausseront les pompes du culte, d'autres objets destinés à alimenter les exigences du luxe, déjà très grand chez les riches seigneurs, à embellir la table des grands, à orner les habillements. La fabrication de la monnaie, qui n'a pour ainsi dire souffert aucune interruption à Limoges du vi<sup>e</sup> siècle à la Révolution de 1789, y fixait ou y retenait d'habiles artistes dont l'activité et le talent ne trouvaient pas un emploi suffisant dans les travaux de l'atelier monétaire. Il est à croire que, dès cette époque, les monnayeurs s'occupèrent aussi d'ouvrages d'orfèvrerie. Nous constatons cet état de choses au xv<sup>e</sup> siècle, même au xiv<sup>e</sup> : il existait alors, selon toute probabilité, depuis fort longtemps.

Vers 1090, on trouve enfin dans nos chroniques le nom d'un orfèvre appartenant à une famille qui doit, pendant six siècles, produire un grand nombre d'artistes. A cette époque, Humbaud vient de se faire élire pour remplacer Gui de Laron sur le siège épiscopal de Limoges. Cette élection est contestée par l'abbé de Saint-Martial. Humbaud obtient gain de cause et réduit au silence ses adversaires en exhibant des lettres du Pape qui approuvent sa nomination. Par malheur, ces lettres sont fausses, ainsi que les sceaux qu'elles portent. Un chroniqueur nous apprend qu'elles ont été fabriquées par un orfèvre de Limoges du nom de Mathieu Vidaud — *Vitalis* — (1). C'est, on le voit, sous d'assez fâcheux auspices que se présente à nous pour la première fois une famille destinée à jouer un rôle important dans l'histoire artistique de notre ville.

Les contestations auxquelles donne lieu cinquante ans plus tard le choix du successeur de l'évêque Eustorge sont marquées par un épisode caractéristique, où nous voyons les œuvres de nos artistes limousins jouer un singulier rôle. L'élu, Gérard du Cher, doyen de Saint-Yrieix, se rend à Rome pour obtenir la confirmation du Saint-Siège. Là, il invite à un festin magnifique les grands personnages de la cour pontificale, et chaque convive, en se mettant à table, trouve devant lui de précieux ouvrages d'orfèvrerie (2)... Bien plus, le pape, célébrant les saints mystères, voit Gérard s'approcher de lui et lui offrir une coupe d'argent pleine de deniers d'or. Grâce à son audace et à ses intrigues, le doyen de Saint-Yrieix triomphe de l'opposition de l'abbé de Saint-Martial. Il faut dire qu'il rachètera ces fâcheux débuts par une administration intelligente; la fondation d'importants établissements de charité et de grands services rendus au pays.

Ce n'étaient pas seulement, nous l'avons dit, des châsses, des reliquaires, des calices, des croix et des ornements d'église, qu'on fabriquait alors à Limoges. Il sortait aussi de nos ateliers des œuvres plus profanes : des coupes, des hanaps, des aiguères, des plateaux, des plats, des salières, des cuillers, des boutons, des agrafes, des fermoirs d'aumônières, de ces petites nefs dont l'antiquité a laissé de curieux spécimens et qui servaient, au moyen-âge, à renfermer certains ustensiles précieux et à décorer la table

(1) *Chroniques du prieur de Vigeois et Chroniques de saint Martial.*

(2) *Exposita sunt vasâ diversa operâti metalli* (Chronique de Vigeois, ap. LABBE, t. II, p. 303).

du festin ; elles recevaient même des épices dans leurs compartiments supérieurs.

Toutefois, les orfèvres de Limoges ont longtemps travaillé de préférence pour l'ornementation des églises et les besoins de la liturgie. Leur *spécialité* a été la plaque destinée à décorer le devant d'autel, le tabernacle ou le rétable — *tabula* — et surtout le reliquaire en forme soit d'édifice ou de motif architectural, soit de coffret, de vase, de personnage, de buste, de bras, etc., rehaussé souvent de filigranes et de pierreries, presque toujours d'émaux incrustés ou champlevés. Le rôle important que jouait l'émail dans la décoration des objets sortant de nos ateliers, l'entente de l'effet qui présidait à son emploi, l'habileté des procédés dont on usait pour l'application de ce décor, caractérisèrent bientôt la fabrication limousine aux yeux du public, et on donna couramment dans toute l'Europe, le nom d'*ouvrage de Limoges* — *opus Limogiae*, *labor de Limogia*, *opus Lemovicense* ou *Lemovicinum* — à tous les produits de l'art de l'orfèvre qui se rapportaient aux types adoptés par nos habiles ouvriers. On trouve, au XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs documents où la dénomination dont il s'agit est attribuée à des œuvres de ce genre, entr'autres une lettre adressée, en 1170, par le moine Jean, attaché à la maison de l'archevêque de Cantorbéry, à Richard, prieur de Saint-Victor de Paris, et une charte de 1197, relative à la fondation de l'église de Sainte-Marguerite de Veglia en Apulie. Au siècle suivant cette appellation est devenue d'un usage général.

### III

Nous avons signalé, pour la combattre, l'opinion suivant laquelle nos orfèvres-émailleurs de Limoges ne seraient que des imitateurs des œuvres byzantines. A en croire d'autres écrivains à qui le public accorde avec raison une grande autorité en de telles matières, c'est l'Allemagne qui aurait initié nos artistes aux secrets de l'emploi de l'émail, et cet art, au lieu de s'établir dans le centre de la France dès le X<sup>e</sup> siècle, n'y aurait été connu que deux cents ans plus tard. M. Labarte croit pouvoir fixer à la période de dix ans comprise entre 1150 et 1160 l'adoption de l'émail, pour le décor des objets d'orfèvrerie, dans les ateliers de Limoges, et par suite la transformation de leurs produits. — Les émailleurs lorrains appelés en 1145 par Suger pour décorer Saint-Denis, auraient initié les artistes français à leurs procédés ;

il ne serait même pas impossible que ces Lorrains eussent travaillé pour des églises d'Aquitaine; — la reine, il ne faut pas l'oublier, appartenait à cette province et l'avait apportée en dot à Louis VII. — De leurs leçons et de leurs modèles, les ateliers de Limoges auraient si bien profité qu'ils seraient parvenus en peu de temps, non-seulement à rivaliser avec les Allemands, mais encore à accaparer le monopole de la fabrication de l'orfèvrerie émaillée dans la plus grande partie de l'Europe.

Au premier abord, il semble qu'il n'y ait là rien d'absolument inadmissible et bien que l'hypothèse ne soit appuyée ni sur un fait précis ni sur un texte, elle peut à la rigueur se soutenir, surtout si l'on attache une importance exagérée au silence absolu de nos chroniqueurs provinciaux du xii<sup>e</sup> siècle sur la fabrication des émaux proprement dits : — la première mention certaine, d'origine limousine, d'un ouvrage émaillé, n'est pas antérieure à 1208 (1).

Mais il faudrait au moins expliquer comment la fabrication limousine aurait pu, avec une aussi merveilleuse rapidité, acquérir cette renommée extraordinaire et s'approprier à ce point des procédés nouveaux, que, quinze ans après l'arrivée à Saint-Denis des artistes lorrains, l'orfèvrerie émaillée fût déjà considérée, non-seulement en France, mais à l'étranger, comme un produit principal, caractéristique, presque exclusif des ateliers de Limoges, et appelée du nom de cette ville comme si à Limoges seulement l'émail eût été connu et employé? A cette réputation qu'on trouve établie dès le dernier quart du xii<sup>e</sup> siècle, à ce monopole, que confesse l'étranger en donnant à toute une catégorie de produits une dénomination significative, ne faut-il pas, de toute nécessité, admettre une origine plus reculée, une source plus lointaine? Pour qui songe à la lenteur des évolutions de l'industrie au moyen-âge, à la puissance si grande alors de la routine, à l'attachement presque invincible des artisans à leurs procédés traditionnels, à la prudence de la fabrication, au peu d'activité des relations commerciales, la thèse de M. Labarte offre, sinon une impossibilité positive, tout au moins une très grande difficulté.

Ce n'est pas tout. On a dit plus haut que les anciens ont connu

(1) *Duo candelabra d'esmaus empta sunt iiii lb.* (*Chroniques de saint Martial*, éd. Duplès-Agier, p. 73). On peut noter ce prix de quatre livres, qui ne représente pas moins de trois ou quatre cents francs d'aujourd'hui.

et appliqué l'émail. Nous avons pour notre part observé des traces évidentes d'enduit émaillé sur plusieurs objets appartenant à la période gallo-romaine, et découverts en Limousin au cours de ces dernières années. — Mais ne prenons pas la question d'aussi loin, et rappelons qu'il existe des preuves de l'emploi dans nos pays, au moyen âge, de cette substance à l'ornementation des bijoux, dès une époque fort antérieure à celle de la venue en France des artistes lorrains appelés par Suger. Pour ne pas aller chercher d'exemple hors de l'Aquitaine, nous citerons l'anneau de Gérard, évêque de Limoges, mort à Charroux en 1020 et enterré aussitôt sur place. Cet anneau, trouvé dans le tombeau du prélat en 1850, est orné d'un filet d'émail bleu, dont l'ouvrier a su tirer un fort bon parti. Dira-t-on que l'objet a été déposé à une date postérieure dans cette sépulture? La chose est tout à fait invraisemblable. — Prétendra-t-on que cet anneau, passé au doigt d'un évêque limousin mort en Aquitaine est de fabrication allemande? Sur quel fondement pourrait-on appuyer une semblable allégation? On en serait donc réduit à supposer que l'émail, connu dès l'antiquité dans la région comprise entre la Loire et la Garonne, appliqué encore peu avant 1020, aurait cessé tout à coup d'être employé après cette dernière date et qu'on en aurait complètement oublié l'usage entre le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XII<sup>e</sup>? En vérité, il faudrait, étant donné la très grande rareté des bijoux de cette époque qui nous ont été conservés, apporter autre chose qu'un simple rapprochement et un effort d'imagination à l'appui d'une thèse aussi improbable.

— Mais, objecte M. Labarte, des religieux de Grandmont, — monastère chef d'ordre distant de Limoges de 25 kilomètres — sont allés à Cologne pour y chercher des reliques, en l'année 1181. N'auraient-ils pas rapporté d'Allemagne soit des châsses ou des reliquaires, soit simplement le souvenir des belles œuvres d'orfèvrerie émaillée qu'ils y avaient vues? Bien plus, les restes des vierges de Cologne donnés aux pieux pèlerins, se trouvaient précisément renfermés, en 1789, dans un coffret couvert de lames de cuivre dorées et émaillées, sur lequel on lisait une inscription mentionnant et le nom des martyrs dont les ossements y étaient déposés, et celui des donateurs, Girard, abbé de Siegburg et Philippe, évêque de Cologne. Et voilà précisément que cette châsse portait, par une heureuse exception, la signature de l'orfèvre : FRATER REGINALDUS ME FECIT. — *Reginaldus*, c'est Reinhold : un nom allemand, s'il en fut... Nous sommes donc — c'est M. Labarte qui parle — en

possession d'un fait important, bien acquis et de nature à jeter une lumière nouvelle sur le débat : Grandmont recèle une œuvre considérable d'origine allemande dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire dès la période la plus ancienne où il soit permis de constater, d'une façon certaine, la production de l'orfèvrerie émaillée dans les ateliers de Limoges. — Tel est le résumé fidèle de l'argumentation de M. Labarte.

Cette argumentation qui pourrait, à une lecture superficielle, sembler triomphante, ne supporte pas le plus léger examen. En effet, le voyage des religieux de Grandmont dans les provinces rhénanes, est de 1181. Or, onze ans auparavant, en 1170, on trouve la dénomination d'*ouvrage de Limoges* appliquée aux ouvrages émaillés. En second lieu les moines, au retour de leur pèlerinage, rapportèrent les reliques dont ils avaient obtenu la concession, non dans des chasses ou des coffres, mais dans des pots ou des cruches — *lagenis*. — : la relation de leur voyage l'énonce expressément. Peut-être voudra-t-on supposer que la chasse dont nous avons parlé plus haut fut envoyée plus tard à l'abbaye par les donateurs de ces reliques ou exécutée à Cologne sur la commande du monastère. Il n'y a là qu'une pure hypothèse, que rend improbable l'état florissant des cette époque, M. Labarte le reconnaît, des ateliers d'orfèvrerie de Limoges. Il serait au reste bien difficile d'admettre que le souvenir de la provenance étrangère de cet objet, n'eût pas été conservé par les annalistes de l'ordre de Grandmont. Or, ceux-ci sont à cet égard absolument muets. De tout l'échafaudage si ingénieusement construit par M. Labarte, que reste-t-il ? Le nom de *Reginaldis* ? — Mais ne sait-on pas que ce nom est fort commun, durant tout le moyen âge, de l'un et de l'autre côté du Rhin : si, en Allemagne, il se traduit par Reinhold, nous y retrouvons le nom de Regnault, Renaud ou Reynaud qui a été porté par des milliers de personnes dans nos contrées (1).

Une dernière remarque à laquelle on ne peut refuser quelque valeur. Les titres de nos monastères, les registres de nos communes, les chroniques de la province signalent fort peu de

(1) M. Labarte aime à tirer des inductions importantes de la forme de certains noms propres ; mais il joue de malheur dans ces raisonnements qui, même appuyés sur une très grande habitude des textes, sont toujours fort aventurés. N'a-t-il pas vu dans la signature *Fr. Willelmus*, gravée sur un ouvrage émaillé, une preuve de l'origine allemande — toujours — de cette pièce. Or, dans nos contrées, la forme *Willelmus* est incomparablement plus fréquente, jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, que *Guillelmus*.

rapports entre l'Allemagne et le Limousin, et les faits qu'on y relève à ce sujet n'ont aucune portée générale. Quand nous aurons cité la note d'un manuscrit de Saint-Martial relative à l'admission, au xix<sup>e</sup> siècle, d'un chanoine de Ratisbonne et de ses parents au bénéfice spirituel des prières et bonnes œuvres du couvent (1); le voyage de l'abbé de Solignac Gérard IV à Aix-la-Chapelle en 1157; voyage qui s'explique par la communauté d'origine de Solignac et de Stavelo et par les liens de confraternité qui unirent longtemps les deux monastères (2), enfin le passage, tout fortuit (3), de l'abbé de Siegburg vers 1180, à travers le Limousin et la Marche, nous aurons dit tout ce que nous apprennent les documents écrits, connus de nous, sur ce sujet. Des pays de la Meuse partirent bien des pèlerins pour Roc-Amadour; mais quelles traces ont-ils laissées de leur passage? En Limousin, on n'en a signalé aucune à notre connaissance et nous ignorerions, sans les publications de quelques savants du Nord, qu'à Liège et à Maëstricht, par exemple, le pèlerinage de Roc-Amadour était souvent imposé, au cours des xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, pour la rémission de certains délits (4).

Avec l'Espagne, avec l'Angleterre, avec l'Italie, au contraire, les relations du centre de la France, du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècles, sont très fréquentes et attestées par un grand nombre de textes. Entre 1170 et 1270 par exemple, l'ordre de Grandmont fonda trois prieurés au moins en Angleterre et deux en Navarre; à aucune époque il n'eut de membres dans les pays rhénaux, et jamais un seul de nos monastères n'y posséda, à notre connaissance, terre, redevance ou juridiction quelconques.

Assurément, on est toujours fils de quelqu'un : le juge

(1) *Altmanus Noricus, Ripensis, canonicus Ratisbonensis, cum patre suo et matre nostram receperunt societatem; ipse vero suam et illorum promisit nobis fidelitatem.* (Bibl. nationale, manuscrit latin 5243, fol. 140.)

(2) *Historiens de France*, t. XVI, p. 685. La décadence de Solignac avait commencé dès cette époque. — Aux faits que nous signalons, on pourrait en ajouter un plus important : le mariage d'Agnès d'Aquitaine, fille de Guillaume IV, avec l'empereur Henri Le Noir (1043).

(3) L'abbé de Siegburg était venu à Grandmont avec un religieux du nom de Guillaume et Guoderamus, chanoine de Bonn, au retour d'un pèlerinage à Saint-Gilles et à Roc-Amadour.

(4) Voir à ce sujet le livre de M. Ch. de Linas, déjà plusieurs fois cité : *La Chasse de Gimel et les anciens monuments de l'émaillerie*, p. 125 et suiv.

Brid'oison l'a fort bien dit, et cela est vrai de l'artiste, de l'homme intellectuel et moral, comme de l'homme physique. Mais pourquoi irions-nous chercher au loin une paternité douteuse. N'est-il pas plus naturel de penser que nous sommes tout simplement les fils de nos pères, et que l'orfèvrerie émaillée de Limoges des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, est née des essais moins heureux ou moins connus de la fabrication limousine, dans la période antérieure à celle où nous a transportés M. Labarte.

D'autres, du reste, ont combattu avant nous la thèse de cet ingénieux écrivain et ont apporté de précieux documents au débat : M. Darcel a signalé, en 1878, deux plaques de coffret existant au trésor de Conques et exécutées ou commandées par un abbé mort en 1137, c'est-à-dire huit ans avant la venue des lorrains à Saint-Denis (1), et M. Victor Gay s'est demandé si les émaux de ce trésor fameux n'étaient pas dus à une école d'artistes du Bas-Limousin encore ignorée (2). A son tour, M. Emile Molinier a constaté les rapports que présentent certaines pièces émaillées, fort anciennes, du même trésor, ainsi que plusieurs morceaux conservés soit au Louvre, soit dans des collections particulières et attribués jusqu'ici aux artistes byzantins ou allemands, avec les miniatures de manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges (3). Il y a là une indication d'une très grande valeur pour l'étude de la question qui nous occupe, question sur laquelle la vérité, croyons-nous, a été dite, il y a vingt ans, par M. Félix de Verneilh : « Le parallélisme est complet, écrivait le regretté savant, entre l'école limousine et l'école allemande ; mais, dans toutes ses évolutions, cette dernière conserve une incontestable priorité (4). » — Chacune de ces écoles a constamment gardé certains caractères distinctifs. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, l'école de Limoges n'emploie guère l'émail qu'à la décoration des fonds, rarement des personnages. Les palettes des deux écoles ne sont pas les mêmes et certaines couleurs, le vert par exemple, fort employées par l'émaillerie rhénane, ne se rencontrent qu'accessoirement sur les pièces d'origine limousine. Les têtes en relief sur des bustes gravés sont communes en

(1) A. DARCEL : *L'art ancien à l'Exposition de 1878*, p. 257, 258.

(2) Ne-pourrait-on pas chercher la patrie de ces artistes, si réellement ils existent, un peu plus au sud, à Cahors par exemple, dont les rapports avec Limoges et avec Montpellier sont fréquents au moyen âge ?

(3) *Note sur les origines de l'émaillerie française*, par M. Em. MOLINIER, attaché au Musée du Louvre, 1880.

(4) FÉLIX DE VERNEILH : *Les émaux d'Allemagne et les émaux limousins*.

Limousin ; on n'en connaît pour ainsi dire pas d'exemple en Allemagne ; certaines formes de chasses rhénanes n'ont pas d'analogues dans la fabrication française. Enfin les inscriptions, d'un usage assez fréquent et souvent très longues, des reliquaires allemands, sont fort rares et toujours brèves sur les chasses limousines. D'autre part, comme on ne peut nier que l'émail a été employé dès une époque fort ancienne dans notre région, et que plusieurs des émaux de Conques, par exemple, incontestablement fabriqués sur place, sont antérieurs à 1120, il est impossible de conclure de cette priorité à une action directe, au xii<sup>e</sup> siècle, de l'art des bords du Rhin sur les ateliers du centre de la France, et surtout à une action aussi considérable, aussi décisive que celle que comporterait l'initiation complète à une nouvelle industrie.

Ajoutons, pour en finir avec les émailleurs allemands, que, plusieurs siècles seulement après l'époque où on les donne pour maîtres à nos orfèvres, nous trouvons la trace du séjour, dans notre ville, d'un artiste originaire des pays rhénans : nos registres paroissiaux contiennent la mention de la sépulture de Melchior Milher, émailleur, originaire de la Bavière et établi à Limoges, où il mourut, le 10 ou le 11 novembre 1676.

#### IV

Nous avons dû jusqu'ici noter avec soin toutes les indications fournies par les chroniques de Saint-Martial sur les œuvres d'orfèvrerie exécutées pour le célèbre monastère. C'est dans les annales de cette abbaye que nous trouvons, en effet, les seuls renseignements écrits qu'on possède sur l'histoire de l'art limousin au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècles. Les objets de cette période que les musées et les collections particulières peuvent offrir à notre étude sont fort rares, et souvent il est permis de concevoir des doutes sur l'exactitude des appréciations, même les plus généralement reçues, concernant la date assignée à ces précieux ouvrages (1). A

(1) M. l'abbé Arbellot considère comme pouvant appartenir à la période antérieure au xii<sup>e</sup> siècle, et peut-être remonter aux temps Mérovingiens ou Carlovingiens, une petite châsse conservée à Bellac, ornée d'émaux et d'incrustations antiques, et qu'on n'avait pas jusqu'ici étudiée avec l'attention qu'elle semble mériter (*Semaine religieuse du diocèse de Limoges*, t. XXII, n<sup>o</sup> 41, du 9 octobre 1884).

partir du XII<sup>e</sup> siècle, les textes et les spécimens de fabrication sont nombreux; il est presque toujours facile de préciser l'époque à laquelle remonte l'exécution de ces derniers. En un mot l'étude en devient à la fois plus aisée et plus sûre.

L'émail n'est pas la seule substance que nos anciens artistes aient employée dans la décoration des objets d'orfèvrerie. On trouve aussi, incrustées dans le métal, des pierreries d'une assez grande valeur. Au moyen âge, ces objets étaient parfois donnés à une église par des seigneurs ou par leurs femmes à la condition expresse d'être utilisés pour l'ornement d'un reliquaire ou d'un calice. Le plus souvent, ils provenaient d'offrandes anonymes : on les avait trouvés mêlés aux pièces de menue monnaie offertes par les pèlerins, dans les vases ou boîtes qu'on plaçait pour recevoir ces offrandes, auprès des tombeaux des saints et à l'entrée de certains sanctuaires vénérés. Les *Chroniques de Saint-Martial* font plusieurs fois mention de pierres précieuses déposées par de pieux visiteurs dans le tronc de l'apôtre d'Aquitaine. C'est ainsi que, le 28 décembre 1207, on y trouva un saphir de prix incrusté dans un disque d'or. Cette libéralité avait été faite par un chevalier, Garin de Thouars. — En 1222, une pierre de jaspe, de grande dimension, fut déposée dans le sépulcre même par un pèlerin inconnu (1). On voit encore aujourd'hui les visiteurs de certains sanctuaires, jeter dans des tombeaux, dans des grottes vénérées, des pièces de monnaie et de menus bijoux. Le fait n'est pas rare dans le Midi. — Nous avons pu le constater nous-même vingt fois : en Roussillon, à Saint-Antoine-de-Galamus et à Cases-de-Pène; en Quercy, à Rocamadour; en Espagne, dans les ermitages et chapelles du Mont-Serrat. A Limoges, les riches bourgeoises avaient coutume, quand elles perdaient leur mari, de déposer leur anneau dans le tombeau du patron de la ville. Cet usage, un moment abandonné, se rétablit en 1211.

Dès la période mérovingienne, nombreux sont les ouvrages d'orfèvrerie que rehaussent des pierres précieuses. Au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, saint Eloi les incruste dans l'or. — *ex auro et gemmis* — non seulement sur les reliquaires, mais sur les objets à l'usage du roi qui se fabriquent dans son atelier. Trois cents ans plus tard, l'abbé Etienne enrichit de pierreries le taber-

(1) *Saphirus, lapis pretiosus, in scuto aureo impressus, missus est in urna aurea S. Martialis in natale Innocentium, quem dedit Garinus, miles de Thoarces... Missus est lapis jaspis magnus in sepulchro.* — DUPLÈS-AGIER, *Chroniques de Saint-Martial*, p. 72 et 112.

nâcle d'or et d'argent qu'il fait exécuter pour le monastère de Saint-Martial; à la fin du x<sup>e</sup> siècle, la chasse du patron de Limoges est couverte de gemmes.

Les reliquaires et plus particulièrement ceux en forme de croix, étaient souvent ornés de camées et de pierres gravées. La croix double de Gorre (1) offre la plus belle intaille que nous ayons rencontrée dans la province: Un guerrier, monté sur un cheval richement caparaçonné, combat une sorte de dragon qu'il va percer de son arme; ce travail, d'un dessin correct et d'une exécution soignée, paraît être d'origine orientale et a été, selon toute apparence, rapporté par un chevalier croisé. On nous assure que M. Quichérat, à qui une empreinte de cette pierre avait été communiquée, la considérait comme un travail persan ou arménien. — Une petite chasse des plus curieuses, conservée dans la sacristie de l'église paroissiale de Bellac, présente toute une collection d'intailles antiques, parmi lesquelles on trouve une Vénus accroupie, et divers autres sujets empruntés à la mythologie — singuliers ornements sur un coffret destiné à recevoir des reliques.

Revenons à Saint-Martial. Au xii<sup>e</sup> siècle, le trésor de l'abbaye s'enrichit de nouvelles acquisitions. Pierre du Barry fit exécuter, pour l'autel de Saint-Sauveur — le principal autel de la basilique — une croix d'argent qui ne pesait pas moins de vingt-deux marcs et un calice d'argent, avec deux burettes — *ampullis* — de sept marcs (non compris la dorure et la main-d'œuvre). En mourant, l'an 1174, il laissa trois marcs d'argent pour acheter une autre croix, quatre marcs pour faire faire deux couvertures de livres, divers reliquaires représentant une valeur de dix marcs, deux candélabres d'argent de sept marcs, deux reliures d'argent et vingt coudées d'orfroi — *aurifrisu* — pour garnir des chappes. Isambert, qui succéda à Pierre dans le gouvernement de l'abbaye, enrichit le trésor avec la même libéralité que ses prédécesseurs. On lui dut notamment une tablette d'autel et la chasse dorée de saint Austriclinien.

Peu de monastères, à ce moment, possédaient un aussi grand nombre d'ouvrages d'orfèvrerie que celui dont le chef s'intitulait « l'abbé de Limoges ». Ses richesses tentèrent la cupidité d'un prince dont les aimables qualités ne sauraient faire oublier les fautes et les folies: En guerre avec son frère Richard, que soutenait le roi Henri II, leur père, le prince Henri, qu'on appelait

(1) Canton de Saint-Laurent, arrond. de Rochechouart (Hte-Vienne).

« le jeune roi » — *lou rey jove* — ne sachant plus où trouver de l'argent pour payer ses troupes, se décida à mettre la main sur le trésor de Saint-Martial. Des morceaux d'orfèvrerie d'un prix inestimable et d'une haute antiquité furent jetés à la fonte pour satisfaire aux exigences de ces bandes de pillards. Presque toutes les pièces importantes qui avaient échappé aux incendies de 1053 et de 1167, disparurent pour toujours. Les religieux durent remettre au prince la « table » de l'autel du sépulcre avec ses cinq statues, celle du grand autel qui supportait la « majesté » de Dieu et l'image des douze apôtres, le tout d'or pur ; un calice d'or, un vase d'argent d'un merveilleux travail (1) ; la croix de l'autel de Saint-Pierre, la moitié du reliquaire du même saint, la châsse qui renfermait les restes de saint Austriclinien, une grande croix, donnée par le frère Bernard, convers. Le tout, pesant cinquante-deux marcs d'or et cent trois marcs d'argent, fut estimé à vingt-deux mille sols (2), et on ne tint compte ni de la valeur du travail, ni de celle de l'or qui recouvrait les pièces d'argenterie. Peu d'années après, l'abbé Isambert dut donner cinquante-cinq marcs d'argent pour contribuer au paiement de la rançon du roi Richard : il fut probablement obligé de livrer ou de faire fondre à cette occasion quelques-uns des objets précieux qu'en 1182, le monastère avait réussi à conserver. Ces événements portèrent un rude coup à la prospérité de l'abbaye. Néanmoins, il ne lui fallut pas longtemps pour s'en relever. Un quart de siècle s'était à peine écoulé, que toutes les dettes contractées par la communauté, durant cette période d'épreuves, se trouvaient payées, et que le trésor de Saint-Martial avait recouvré une partie de ses richesses.

Un inventaire de ce trésor (3), fait sous l'administration de l'abbé Raymond, en charge du 6 juillet 1226 au 5 septembre 1245, constate que le monastère possédait à cette époque :

Quarante-six chasubles, trente en soie (4) pour les fêtes et quinze (16?) pour les jours ordinaires ; — cent quatre chappes ; —

(1) Celui que Bernard Itier appelle l'*orsol* — d'*urceolum*. (*Chroniques de Saint-Martial*, éd. Duplès-Agier, p. 61).

(2) Il est presque impossible d'évaluer, même d'une façon approximative, la somme indiquée ici par le chroniqueur. Cent ans plus tard, 22,000 sols ou 1,100 livres de monnaie limousine pourraient représenter 23 ou 24,000 francs : cent vingt à cent trente mille d'aujourd'hui.

(3) DUPLÈS-AGIER, *Chroniques de Saint-Martial*, p. 309 et ss.

(4) M. Duplès-Agier fait remarquer qu'en 1222, le monastère ne possédait pas moins de quarante-sept chasubles de soie.

treize dalmatiques ; — neuf courtibaus (espèces de tuniques que portaient les clercs d'ordre inférieur) pour les fêtes, et dix-huit pour tous les jours ; — quatorze ornements complets en soie ; — soixante-quatre ornements complets « parés » et cent quarante-deux unis ; — dix-neuf collets de cérémonie ; — trois étoiles ornées de perles ; — six étoiles d'orfroi avec leurs manipules ; — sept manipules garnis de perles ; — trois ceintures aussi ornées de perles ;

Trois paires de candélabres d'argent ; — deux encensoirs d'argent ; — trois livres à couverture d'or ; quatre à couverture d'argent ; deux évangiles couverts d'argent ; un exemplaire de la *Vie de Saint-Martial*, couvert d'argent (ou peut-être écrit en lettres d'argent) — on sait qu'Adémar, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, avait fait copier cette vie en caractères d'or ; —

Quatre reliquaires, dont deux en or, renfermant du bois de la Vraie Croix — l'un d'eux conservé dans un tabernacle d'argent — et deux en argent : le premier servant à donner la bénédiction au peuple ; le second contenant de l'huile qui découle des reliques de sainte Catherine ;

Trois calices pour la célébration de la messe ; — trois petits calices pour recevoir les offrandes ; — un bassin d'argent avec son couvercle ; — une grande et une petite écuelle d'argent ; — une grande cuiller d'argent ; — un vase d'argent dans lequel on porte les hosties au réfectoire ; — un bénitier d'argent avec son goupillon ; — deux petites cuillères d'argent ; — quatre cornets d'ivoire, dont plusieurs sont garnis d'argent ;

Deux candélabres dorés, exécutés (ou donnés) par Guillaume La Conche ;

Soixante-six parements d'autel, plus trois destinés à orner le grand autel aux jours de fête ;

Deux voiles ou dentelles — *araneæ* — de soie ;

Les cinq bannières appelées bannières de Waïffre ou de Gouffier ;

Deux burettes d'argent ; — deux couvertures de livre dorées ayant appartenu à l'abbé Pierre (du Barri ?) ; — trois coffrets — *scrinia* — dont deux laissés par Aimeric Arel (trésorier en 1216) ;

Un moule de fer, pour les hosties ;

Deux peignes d'ivoire, l'un servant au seigneur abbé, l'autre au moine hebdomadaire ;

La mitre de l'évêque Guillaume (sans doute Guillaume d'Uriel, ancien prieur de Saint-Martial) ;

Trois oreillers ou coussins — *auricularia* — (1), plus un coussin neuf, dû à Guillaume La Conche; — une navette d'argent pour l'encens;

Huit bourdons (pour faire la procession), dont deux d'argent; — trois bâtons pastoraux, dont deux en ivoire;

Deux candélabres en métal d'Espagne doré;

Dix petites bannières et une onzième servant pour la confirmation (?) (2);

Cinq grandes draperies, deux pour servir de voile au crucifix de l'autel de Saint-Sauveur pendant le carême; la troisième placée sur le grand autel; la quatrième devant le crucifix de la Sainte-Croix; la cinquième devant la porte du chœur (il y en a une sixième qui sert à couvrir le grand autel chaque nuit);

Une écuelle d'argent où l'on dépose le sel, chaque dimanche, pour la bénédiction de l'eau;

Et divers autres objets.

La sacristie du Sépulcre conserve six chasubles pour les fêtes; l'une, qui est fort belle, a appartenu à un curé de Saint-Michel; une autre est un don du roi d'Angleterre, une troisième, de « samis », a été faite par les soins de G. Trobat; la quatrième est rouge, avec un écusson; les deux autres sont blanches, de diapre (3); il en existe deux autres de pourpre pour le service de la semaine.

Le Sépulcre a de plus cinq chappes, vingt-cinq ornements complets et plusieurs autres objets de prix, tant en or qu'en argent (4).

Si nous ajoutons que le réfectoire possédait, en 1232, cent cinquante cuillers d'argent, pesant ensemble plus de onze marcs et demi (5), le lecteur pensera comme nous que la générosité des fidèles et la bonne administration des abbés avaient bien promptement réussi à faire disparaître toute trace des événements de 1182.

(1) S'agit-il vraiment ici de coussins? *Auriculare* a quelquefois le sens de cure-oreilles; mais il ne semble pas qu'on puisse le lui donner ici. L'abbé Texier a traduit *auricularia* par *supports*. Le vrai mot serait peut-être: *repositoires*.

(2) *Et xi mām intersignūm Chriśmātis* (Chron. S. M., p. 316).

(3) *Due sunt abbe. de diaspro*. On appelait diapre une sorte d'orfroi sur soie.

(4) *Chroniques de Saint-Martial*, éd. Duplès-Agier, p. 309 et ss.

(5) Une note qui suit immédiatement celle où nous trouvons ce renseignement, donne à entendre qu'il en existait peu après un bien plus grand nombre dans le couvent.

V

Saint Martial n'était pas le seul monastère de la ville épiscopale qui possédât des pièces d'orfèvrerie importantes. Les deux abbayes de Saint-Martin et de Saint-Augustin-lès-Limoges, dont la première avait été fondée par la famille de saint Eloi, produisirent des artistes et peut-être, comme celle de Solignac, eurent une véritable école. Trois abbés de Saint-Augustin : Etienne, mort en 1137; Raimond, mort en 1184, et Gérard Fabri, mort en 1264; sont mentionnés comme les auteurs d'œuvres conservées dans le trésor de leur église (1).

Mais, dès le XII<sup>e</sup> siècle, le trésor d'un monastère fondé depuis cent ans à peine (2), paraît pouvoir rivaliser avec celui de Saint-Martial, et tandis que, de ce dernier, il restait bien peu de chose à l'époque de la Révolution; celui de Grandmont, dix fois pillé, gardait, en 1789, des reliquaires en assez grand nombre pour que la plupart des églises de la contrée aient pu avoir une part dans la distribution de ses dépouilles. Aujourd'hui encore, les débris de cette collection inestimable, épars dans une centaine de bourgades de la Creuse et de la Haute-Vienne, constituent la presque totalité des œuvres d'orfèvrerie antérieures à la Renaissance que possède le diocèse de Limoges. De ces œuvres, plusieurs — et ce ne sont pas les moins belles — remontent au XII<sup>e</sup> siècle et donnent une haute idée de l'opulence du monastère à cette époque.

Quelques morceaux de ce trésor appartenaient à l'art étranger: tel était le reliquaire grec de la vraie Croix, envoyé en 1174 à l'abbaye par Amaury, roi de Jérusalem, et dont une précieuse

(1) *Stephanus... thesauros auri et argenti ecclesiae, nec non et majestatem matris Domini, textum evangeliorum ex lapidibus pretiosis ornatum, calices et cappas et thuribulum fecit. Non est penitus ornamentum quod ipse non construeret... — Raimundus multa ornamenta ipse fecit, id est majorem crucem argenteam et duos calices deauratos magnae pulchritudinis... — Geraldus... multa ornamenta ipse fecit. — Annales de l'ordre de saint Benoit, citées par l'abbé Texier (Dictionnaire d'orfèvrerie).*

(2) Saint Etienne de Thiers s'était retiré à Muret en 1076. Après sa mort sculempt, ep. 1125, ses disciples s'établirent à Grandmont.

plaquette nous a conservé la description (1); d'autres coffrets renfermant des reliques données par des seigneurs revenant de Croisade, par des prélats, par des pèlerins, pouvaient aussi avoir une origine orientale. Nous avons dit qu'une intaille présumée d'origine persane orne la croix filigranée de Gorre, une des plus intéressantes œuvres d'art provenant de Grandmont. — Mais la presque totalité des ouvrages d'orfèvrerie qui ont appartenu au trésor de l'abbaye paraissent avoir été exécutés dans le pays.

Le monastère lui-même posséda-t-il une école d'orfèvres? Rien n'autorise à l'affirmer; mais tout porte à le croire. Si faible que soit la distance entre Grandmont et Limoges; si riche qu'ait pu être, au temps de sa plus grande prospérité, l'église chère entre toutes aux princes anglais, il est difficile d'expliquer autrement que par l'existence d'un atelier local, cette prodigieuse accumulation d'œuvres d'art dans un endroit aussi écarté. Ajoutons que la décoration primitive de l'église, la profusion des cuivres ouvragés et des émaux disposés dans le chœur autour du grand autel, la parfaite harmonie qui existait entre l'édifice lui-même et cette ornementation, semblent attester que celle-ci fut conçue et exécutée sur place. — Au xvii<sup>e</sup> siècle, Grandmont à son déclin, triste, sans espoir désormais de se relever de ses ruines, garde encore un reflet de sa splendeur d'autrefois. C'est à un artiste de la bourgade construite aux pieds du vieux monastère, qu'une église de Limoges s'adresse en 1602 pour la réparation d'un vitrail important (2). Ce petit atelier, perdu dans la montagne, nous apparaît comme la dernière étincelle du foyer artistique allumé et longtemps entretenu par les religieux à qui le peuple avait donné le nom significatif de « Bons-Hommes ».

Quoiqu'il en soit, une des pièces capitales qui nous restent de l'orfèvrerie limousine à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, fut exécutée à Grandmont ou pour Grandmont. La châsse dite de Saint-Etienne de Muret, que possède aujourd'hui l'église d'Ambazac, a été plusieurs fois décrite. Aucune de ces descriptions n'est plus précise et plus fidèle que celle donnée par le savant abbé Texier. Nous ne saurions dire aussi bien :

(1) *Description de la Vraie Croix de l'abbaye de Grandmont*, par F. OGIER. — Paris, Hénault, 1658. Il n'est pas inutile de noter ici que ce reliquaire, d'argent doré, — aujourd'hui perdu — n'offrait pas d'émaux.

(2) TEXIER, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. I, p. 256; LAFOREST, *Limoges au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 247.

« Sur un vaste soubassement quadrangulaire, décoré de pierres enchâssées, s'élève un étage en retraite. Une vaste croix grecque d'émail rouge et bleu attire le regard : une large frise de filigranes y replie dans tous les sens ses capricieux enroulements. Au-dessus la toiture dorée, en imbrications gracieuses, est flanquée à droite et à gauche de deux tours percées de baies plein-cintrées, groupées deux par deux et surmontées d'une troisième. Les pieds droits, revêtus d'or, qui supportent les archivoltes, ont pour chapiteaux des pierreries. Deux médaillons, formés d'émaux violets et rouges, translucides, dessinent deux anges sur la toiture. A son extrémité supérieure court une crête formée de feuillages. Ils s'entrelacent, s'enchevêtrent, se replient, se contournent, se lient et se délient, s'évitent et se recherchent avec un caprice impossible à décrire.

» Les faces latérales reproduisent la croix grecque dans un cercle de cristaux colorés. La face postérieure de la toiture est ornée de reliefs d'arabesques d'un dessin correct et original.

» Mais ces froides paroles et les lignes non moins froides d'un dessin noir ne traduiront jamais l'éclat de l'or, la transparence des pierreries, la richesse et l'originalité du dessin, le poli et le grain brillant de l'émail » (1).

Cette merveilleuse châsse, objet de l'admiration de tous ceux qui ont pu l'étudier de près, n'était point le morceau le plus précieux du trésor de Grandmont. Elle ne renfermait du reste que des reliques d'un intérêt secondaire et ne jouait qu'un rôle accessoire dans la magnifique décoration du grand autel, tout entier de cuivre doré et émaillé, où étaient représentés « les hystoires du vieux et nouveau testament, les apostres et autres saintz » ; le tout « eslevé en bosse et enrichi de petite pierrerie fort bien ouvré et excellent, aultant ou plus riche que si le tout estoit d'argent » (2). Sur le rétable, tout resplendissant de dorures et d'émaux, étaient disposées sept châsses, dont la

(1) *Essai sur les Argentiers de Limoges*, p. 99. Le dessin de la châsse d'Ambazac a été plusieurs fois publié.

(2) Il n'est pas impossible qu'un certain nombre de plaques disséminées dans divers musées et collections particulières, et offrant des rapports frappants, de dimension, de style, de décor, de couleur : un saint Mathieu du musée du Louvre ; un saint Philippe de la collection Basilewsky ; un saint Jacques du cabinet de M. Astaix, à Limoges, notamment, proviennent du rétable de l'autel principal de Grandmont. M. Ch. de Linas a publié à cet égard, dans la *Revue de l'art chrétien*, de fort intéressants articles.

plus grande, la plus belle, la plus renommée occupait une place d'honneur au-dessus de l'autel. Elle renfermait les restes de Saint-Etienne de Muret, fondateur de l'ordre.

De ce chef-d'œuvre, qui avait été vraisemblablement exécuté vers 1189, époque de la canonisation du saint et du relèvement de ses reliques, jusq' alors confiées à la terre, il ne reste aujourd'hui qu'un fragment déposé au musée de Cluny, une description sommaire, au cours d'un inventaire, et un dessin tout aussi incomplet mais précieux, parce qu'il figure à une curieuse enluminure ornant l'en-tête d'un chapitre, dans un beau manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, provenant de la Bibliothèque de l'abbaye de Grandmont et conservée au Séminaire de Limoges :

Le fragment qu'on voit à Cluny — une autre plaque émaillée conservée au même musée doit être attribuée, selon nous, au rétable du grand autel (1), — a été trop souvent décrit pour que nous en donnions ici une nouvelle esquisse après M. du Sommerard, M. Texier et bien d'autres. Nous nous bornerons à rappeler qu'il représente une scène de la vie du saint : l'apparition à Etienne de saint Nicolas de Myre.

Un article du procès-verbal de récolement des reliques provenant de l'église de Grandmont, dressé dans les premiers jours du mois de mai 1790, mentionne en ces termes la châsse dont il s'agit : — « Une grande châsse de bois en dos d'âne, » couverte de cuivre doré et émaillé, extrêmement enrichie et » ornée de pierres précieuses, de cristaux, etc., dont il manque » pourtant plusieurs, ayant trois pieds trois pouces de long, un » pied de large et deux pieds neuf pouces de hauteur » (2). On reconnaît là cette « fort belle eslevation et grand chasse, de » cuivre doré, esmailhé, enrichie de perles, de cristal et aultre » petite pierrerie, ou est par personnaiges le pourtraict en bosse

(1) Nous ne voulons pas traiter ici ce petit problème, que nous essaierons peut-être d'éclaircir ailleurs ; bornons-nous à constater, contrairement à l'affirmation de M. Texier (*Essai sur les Emailliers et Argentiers de Limoges*, p. 74) que, d'après les descriptions reproduites par lui-même de l'église de Grandmont, les scènes de la vie de saint Etienne de Muret étaient figurées sur la châsse du fondateur de l'ordre, non sur l'autel ou le rétable qui la portait.

(2) TEXIER, *Essai sur les Emailliers et les Argentiers de Limoges*, p. 260. Les énonciations de ce procès-verbal reproduisent textuellement les termes de l'inventaire auquel avait procédé, en 1774, M. de Lépine, subdélégué de l'Intendance. Voir notre ouvrage sur *la Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, 1877, p. 937.

» de la vie du Saint, entièrement », dont parle la *Description du lieu de Grandmont*, laissée par le frère Pardoux de La Garde.

La miniature du manuscrit que possède aujourd'hui le Séminaire de Limoges, représente l'épisode principal de la cérémonie de la « relevation » des restes de Saint-Etienne de Muret. Deux évêques, coiffés d'une mitre blanche, vêtus de l'aube, que recouvrent un long ornement rouge et un manteau bleu, élèvent, sur un brancard vermillon, le coffret renfermant les reliques du patron de Grandmont. La châsse est peinte en jaune, avec une corniche bleue et un toit vermillon, lequel a été orné d'un dessin à losanges, piqués de points blancs. Cette toiture est surmontée de deux pommes bleues, cerclées de blanc, d'un goût médiocre. Les arcatures qui décorent le pourtour du coffret sont dessinées d'une main assez incertaine pour qu'on ne sache pas au juste si l'auteur de cette peinture a voulu faire des ogives ou des voussures à plein cintre; nous pencherions cependant pour ces dernières. L'espèce de reposoir ou de tréteau drapé qu'on aperçoit au-dessous de la châsse est blanc, rayé de bleu, garni de crépines ou de franges d'or dans le bas. Un escabeau bleu, à bordure rouge, autour duquel sont tracées des arcades d'un caractère peu accentué, lui sert de piédestal. Une colombe, figurant le Saint-Esprit, descend du ciel au-dessus de la châsse : elle est blanche, avec un bec rouge, et sa tête est entourée d'un nimbe bleu. La scène se détache sur un fond d'or qui forme un glacis très épais; l'encadrement se compose de deux colonnettes ornées de chapiteaux d'aspect plutôt roman que gothique, sur lesquelles vient reposer une arcade à trois lobes, peu élégante du reste, offrant à droite et à gauche des enjolivements dont, l'ensemble forme un motif architectural assez curieux (1). Les vêtements sont remarquablement drapés. Le dessin est naïf sans avoir rien de barbare. Chaque personnage, chaque objet se trouve cerné par un trait fort gros, ce qui donne à cette miniature l'aspect d'un vitrail avec son armature de plomb (2).

La châsse de saint Etienne fut attribuée, en 1790, à l'église de Razès; elle a disparu pendant la Révolution.

(1) Ce motif n'est pas sans rappeler certains détails de la châsse d'Am-bazac.

(2) On trouvera, au commencement de cette notice, la reproduction de cette miniature.

## VI.

Le XIII<sup>e</sup> siècle est la période du moyen âge où les arts ont brillé du plus vif éclat. Le Limousin participe au mouvement général et l'œuvre de Limoges voit augmenter la faveur dont elle est l'objet, en même temps que ses spécimens attestent l'habileté croissante de nos artistes, les progrès de leur technique et l'épuration de leur goût.

La fabrication des objets à l'usage des particuliers, des ornements profanes, des ustensiles de table et des accessoires de toilette, paraît avoir pris à cette époque un développement assez considérable. Les inventaires de mobilier, chez les prélats et les nobles d'un rang un peu élevé, énumèrent de nombreuses pièces d'orfèvrerie dont la plupart sortent sans nul doute des ateliers du pays. Pour n'en citer qu'un exemple, signalons celui fait en 1294, après le décès de Gilbert de Malemort, évêque de Limoges, et originaire du Limousin. On y voit figurer :

1<sup>o</sup> Cent vingt-une pièces d'argenterie, tant coupes et hanaps que pots, sauciers, corbeilles (ou coffrets?), et autres, le tout représentant un poids de cent quatre-vingt-treize marcs d'argent ;

2<sup>o</sup> Deux languiers (on sait quelles propriétés merveilleuses le moyen âge attribuait aux langues de serpent) avec des pieds d'argent ;

3<sup>o</sup> Une nef avec une petite cuiller, le tout d'argent ;

4<sup>o</sup> Un encensoir d'argent ;

5<sup>o</sup> Dix-neuf hanaps d'argent, avec des pieds ; quatre ayant des couvercles ;

6<sup>o</sup> Trois bassins d'argent ;

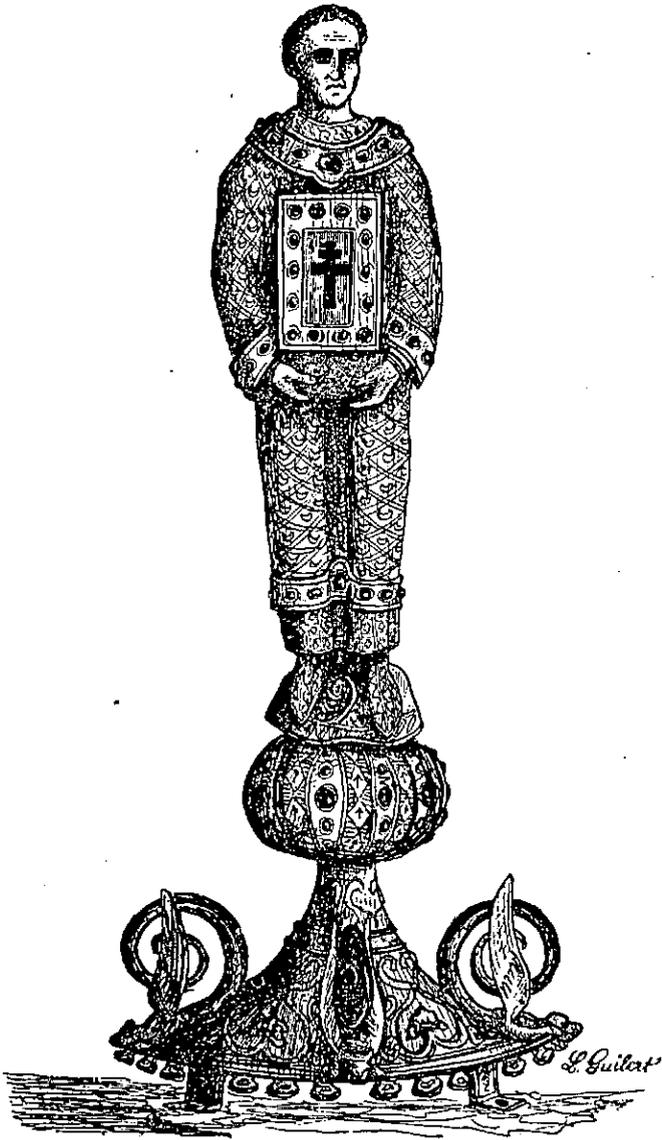
7<sup>o</sup> Une langue de serpent, en argent, portée sur un pied ;

8<sup>o</sup> Quatorze anneaux d'or, ornés de pierres précieuses ;

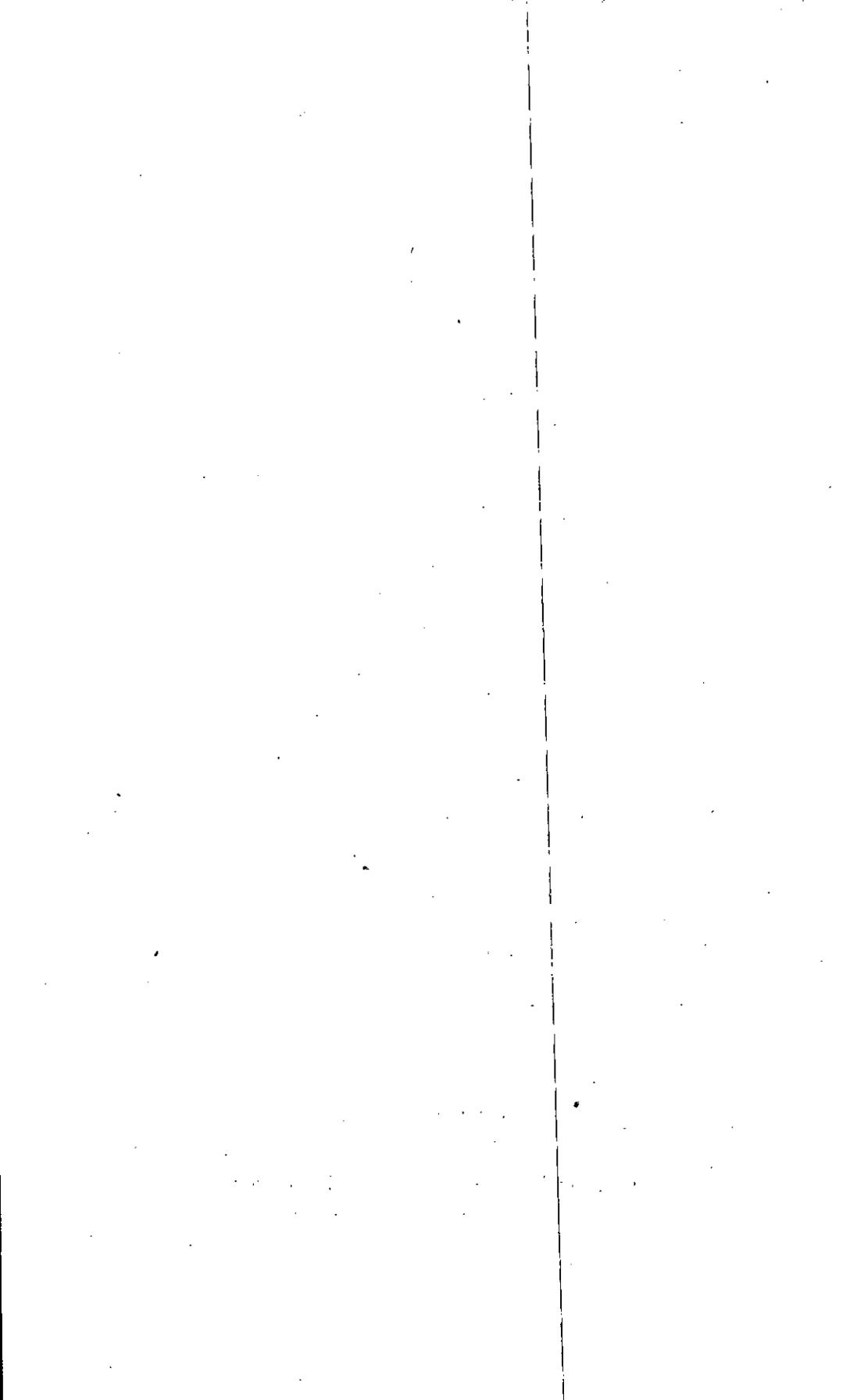
9<sup>o</sup> Sept ceintures de soie, etc., etc. (1).

Le luxe des seigneurs et du haut clergé menaçait de gagner la bourgeoisie. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Geoffroi, prieur de Vigéois, témoignait à cet égard de singulières appréhensions. En 1253, et

(1) Cet inventaire a été copié par l'abbé Nadaud et inséré par Legros dans ses recueils manuscrits, au Séminaire de Limoges. La pièce présente malheureusement plusieurs lacunes.



Reliquaire des Billanges (Haute-Vienne), XIII<sup>e</sup> siècle  
(hauteur : 49 centimètres).





probablement avant cette date, les consuls de Limoges rendirent des ordonnances somptuaires pour remédier au mal qui commençait à se faire sentir. Les réglemens des magistrats communaux sont sévères. C'est surtout à réduire les dépenses faites à l'occasion des nocés que visent ces curieux momens de notre vieille législation locale. La ceinture, l'agrafe et la bourse de la mariée ne doivent pas coûter ensemble plus de quarante sols; la couronne ou les ornemens de la tête; le collier et les galons plus de vingt sols (1). Un peu plus tard, on ne permettra aux parents, et même au futur, de doter à la jeune fille, lors des accords ou du mariage, que des cadeaux de peu de valeur. Aussi les bijoux sont-ils rares dans les trousseaux des bourgeois de cette époque. Les habitans de Limoges devaient, du reste, conserver longtemps encore, en dépit des tentations du luxe qui grandissait autour d'eux, leurs habitudes de simplicité et d'économie! Les magistrats municipaux s'imaginèrent peut-être avoir obtenu ce résultat par leurs ordonnances et les grosses amendes dont ils menaçaient les contrevenans; nous croyons qu'il convient de l'attribuer bien plutôt aux mœurs.

C'est donc pour la noblesse surtout que travaillent nos artistes! De jour en jour, nous l'avons dit, les œuvres destinées à alimenter le luxe des grands sortent plus nombreuses et plus variées de leurs ateliers; mais il n'ont pas abandonné le service de l'église, leur première et leur meilleure cliente. Pour elle, l'orfèvrerie limousine exécute encore ses pièces les plus délicates, les plus fouillées, les plus riches, les plus belles; pour elle, l'argentier réserve ses idées les plus originales et ses meilleures compositions! Les croix, les crosses, les plaques émaillées de cette période sont souvent d'un dessin exquis et attestent une remarquable exécution artistique; en même temps qu'une souplesse merveilleuse de burin et de ciseau. Les reliquaires des <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles, tout en gardant le cachet de simplicité robuste et de richesse des œuvres de la période qui précède, s'en distinguent par un goût plus pur et un fini plus exquis!

Nos petites églises de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse, possèdent une assez grande quantité de chasses et de reliquaires de cette époque. Beaucoup de ces pièces se recom-

(1) *Cosdumpnes es en esta vila... que l'ornamens deu chap de la dompna puicela, la garlanda e li orfre tot essemps no deu valer mas xx s.l. ses plus.... e la centura e lo fermailhs e la borsa, xl s. l.* (Ancien reg. consulaire, à l'Hôtel-de-Villé de Limoges).

mandent, et par l'habileté de la main-d'œuvre, et par l'élégante sobriété de la composition, et par la richesse de l'effet. Il nous a été donné tout récemment, au cours d'une tournée archéologique, d'étudier, dans un petit bourg, placé sur les confins du Limousin et de la Marche, un des plus intéressants de ces précieux objets.

Le reliquaire de l'église des Billanges (1) est bien connu des archéologues et des artistes. On ne sait trop comment ce beau morceau d'orfèvrerie est arrivé là : il n'avait pas été donné à cette paroisse lors de la distribution du trésor de l'abbaye de Grandmont aux églises du diocèse. Depuis longtemps sans reliques, malgré l'indication contraire fournie par M. l'abbé Texier, dans son *Dictionnaire d'Orfèvrerie chrétienne*, et par M. le chanoine Arbellot, dans son *Guide de la Haute-Vienne*, ce joli spécimen de l'art limousin, en cuivre doré et émaillé, a une hauteur de 49 centimètres et se compose de trois parties principales : un pied rond, flanqué de monstres ailés, dragons ou chimères, d'un dessin très pur et très ferme; une sorte de pomme à côtes dont la forme rappelle celle de l'oursin de mer; enfin une statuette de Saint-Etienne de Muret, qui couronne la composition et qui ne mesure pas moins de 32 centimètres. Le style de la statue est à tous égards remarquable et on doit regretter que la figure porte une cicatrice qui dépare cette physiologie admirablement pure et sereine. Le fondateur de l'ordre des Bons-Hommes est représenté debout, vêtu d'une aube et d'une riche dalmatique à rayures croisées, dont chaque losange encadre un croissant. Les pieds sont chaussés de pantoufles à broderies et s'appuient sur un escabeau ornémenté de rinceaux. La tête est nue et le crâne, rasé, porte seulement la couronne monacale. Les deux bras soutiennent un reliquaire en forme de livre, placé sur un coussin, et où l'abbé Texier voit, non sans raison, la reproduction du fameux reliquaire envoyé à Grandmont par Amaury, roi de Jérusalem. Au milieu du livre est dessinée en creux une croix archiépiscopale, sur laquelle a été sans doute appliquée jadis une relique, — du bois de la vraie croix selon toute apparence. — Le livre, la bordure de la dalmatique, les manches de l'étole, sont enrichis de pierreries et de cabochons. — La base du reliquaire est supportée par trois pieds, percés pour laisser passage aux clous ou aux tiges de métal qui fixaient la pièce, soit sur un autel, soit dans la niche de quelque rétable. Elle

(1) Canton d'Ambazac, arrondissement de Limoges (Haute-Vienne)

est ornée avec un goût exquis, et le pourtour en est garni d'une suite de petites dents qui rappellent les fleurons en saillie qui enjolivent souvent l'ogive de la troisième période. Le tout est rehaussé d'émail. La pomme qui surmonte cette base est toute couverte de rangées verticales de cabochons alternant avec des bandes ornées d'un dessin à losanges dont chacune présente à son centre une sorte de fer de lance. L'ensemble de l'œuvre est d'une richesse et d'une simplicité à la fois qu'on ne saurait trop louer. Si l'exécution est remarquable, l'idée et la composition ne nous en paraissent pas moins heureuses. Le Limousin, si riche encore en œuvres de ce genre, en possède peu dont l'aspect satisfasse aussi complètement les yeux et le goût, et qui n'ait rien à craindre d'une étude attentive (1).

Le XIII<sup>e</sup> siècle fournit peu de noms d'artistes. Un religieux de Saint-Martial, qui remplit longtemps les fonctions de sacristain et qui mourut en 1226, Guillaume La Conche — *La Concha* — a été signalé comme ayant exécuté plusieurs des objets précieux dont il fit don à l'abbaye. Les mots : *W. La Concha fecit*, répétés à propos de plusieurs pièces données au trésor, autorisent, dans une certaine mesure, cette opinion. Une jolie custode, conservée au Louvre, offre également cette inscription : *Magister G. Alpais me fecit Lemovicarum*. Cet Alpais ne nous est pas connu par les *Chroniques de Saint-Martial*; mais son nom figure sur plusieurs listes de bienfaiteurs destinés à être compris dans les commémorations des défunts, et les *Registres consulaires* font plusieurs fois mention, dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle, des membres de cette famille (2) — bien Limousine semble-t-il, n'en déplaise à M. du Sommerard, qui, ayant jugé à propos de lire *Alpais*, voyait, dans la tournure étrangère de ce mot, un indice de l'origine grecque de l'artiste, et trouvait là une preuve de l'établissement à Limoges d'orfèvres byzantins. Le malheur est qu'il n'y a pas plus de raison de mettre un tréma sur l'i d'Alpais que sur celui de Gervais ou de Protais. De plus, on rencontre trois ou quatre familles, dans la bourgeoisie limousine du XIII<sup>e</sup> siècle, dont le nom a une désinence identique : les Astais ou Astay, par exemple — aujourd'hui Astaix — les Bourdais, les Biâis, les Allais, etc. Le nom d'Alpais s'est du reste conservé longtemps; on le retrouvait au siècle dernier dans celui d'Aupeix, qui est peut-être encore porté de nos jours dans le pays.

(1) Nous donnons un dessin du reliquaire des Billanges.

(2) Ancien registre, fol. 20, 89, etc.

Un bourgeois de Limoges, Chatard, qualifié par le chroniqueur Bernard Tièr de très célèbre orfèvre — *clarissimus aurifex* — avait offert en 1211 à l'abbaye une custode d'argent dorée en dedans et en dehors et valant seize livres (1). De cet artiste, qui, selon toute vraisemblance, contribua largement à la reconstitution du trésor de Saint-Martial, dépouillé par Henri le Jeune, nous ne connaissons par malheur aucune œuvre importante; nous ne possédons, non plus, nul détail sur sa vie. Le nom de Chatard — qui a été aussi employé comme prénom — est porté, dans la première moitié du xiii<sup>e</sup> siècle par un vigier ou officier de justice et de police du Château de Limoges, par un drapier et par un bourgeois notable, Chatard Clément, peut-être fils de ce dernier et qu'on trouve plusieurs fois mentionné au plus ancien de nos *Registres consulaires*. Aucun d'eux ne saurait être notre orfèvre.

L'abbé Texier avait cru trouver, sur un reliquaire du trésor de Grandmont, le nom d'un autre artiste de la même époque : Pierre — F. P. — de Montvailler. La pièce de cuivre émaillé et en partie doré qui portait cette signature est aujourd'hui perdue; le procès-verbal de 1790 la signale du reste comme n'ayant plus la statuette d'argent qui la surmontait, et simplement couronnée à cette époque par « une tourelle de cristal, arrêlée par des bandes d'argent en filagramme ». Le savant auteur de *l'Essai sur les Émailleurs et Argentiers de Limoges* a reconnu plus tard que ce nom était celui du donateur du reliquaire (2).

Nous avons vu qu'une partie de la décoration du chœur de l'église de Grandmont, la garniture de l'autel notamment et le retable, étaient rehaussés d'émail. Lors de la construction de la nouvelle église, de 1732 à 1768, on y transporta ce qui restait de ce magnifique ouvrage, et l'inventaire de 1771 mentionne l'« ancienne décoration et devant d'autel qui étoit dans l'ancienne » église, de cuivre jaune émaillé en bleu, anciennement doré, » avec grand nombre de figures en relief, et au devant d'autel, » Notre Seigneur, les quatre évangélistes et les douze apôtres », le tout enrichi de pierreries (3).

La même église offrait deux spécimens d'une sorte d'ouvrages de fabrication limousine qui ne paraît pas avoir été connue avant le xii<sup>e</sup> siècle et dont le plus ancien échantillon qu'on ait signalé

(1) DUPLÈS-AGIER, *Chroniques de saint Martial*, p. 80 et 83.

(2) *Dictionnaire d'orfèvrerie*, col. 4213.

(3) L. GUIBERT, *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, p. 937, 933, 987.

est, croyons-nous, l'émail célèbre du Mans, qui a donné lieu à tant de dissertations et de controverses (1). Il s'agit des tombeaux en cuivre émaillé et doré d'Aymeric Arips (al. Guerrut), archevêque de Lyon, mort en 1245, et de Gérard, évêque de Cahors, mort en 1250. Ce dernier était figuré en relief sur la plaque funéraire, tenant la crosse d'une main et un livre de l'autre.

Les « tombeaux d'orfèvrerie » — dont Saint-Denis possède un échantillon intéressant, le tombeau des enfants de saint Louis, — (1247), n'acquirent pas moins de réputation que les plaques, les reliquaires et les autres produits des ateliers de Limoges. Ils doivent au surplus être mis au rang des ouvrages les plus importants de la fabrication limousine au moyen âge (2), avec les devant d'autel, les retables, les tabernacles et les châsses. On vit, au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles, des personnages considérables venir de fort loin pour commander à nos artistes le monument destiné à marquer leur sépulture ou celle de leurs parents. Ainsi fit, un peu avant 1294, le petit-fils du roi de Jérusalem Jean de Brienne, qui « marcha » lui-même « en la ville de Limoges », le tombeau qui devait recouvrir ses restes et ceux de sa mère, dans l'église de l'abbaye de Foucarmont (3). Quinze années plus tôt, en 1267, un des exécuteurs testamentaires de Walter Merton, évêque de Rochester, fit le même voyage afin de s'entendre avec un orfèvre alors en renom, Maître Jean, pour l'exécution du tombeau en cuivre émaillé, de ce prélat. L'artiste, ou un aide, alla en Angleterre présider à la mise en place de cette œuvre, laquelle lui fut payée quarante livres cinq sols six deniers, rendue à Rochester (4).

Dé « Maître Jean de Limoges » — nous ne connaissons cet artiste que sous cette dénomination — on ne sait du reste rien de plus, et c'est assez gratuitement qu'on lui attribue l'exécution de la tombe, aussi en cuivre, rehaussée d'émail, d'Aymar de Valence, fils de Guillaume (ou mieux Gui) de Valence (5), œuvre

(1) Dans sa note sur les *Origines de l'Émaillerie*, M. Molinier nous paraît avoir fort bien résumé et traité la question.

(2) Nous ne prétendons pas qu'on n'ait point fait de tombeaux émaillés ailleurs qu'à Limoges; mais il est incontestable qu'au XIII<sup>e</sup> siècle au moins, ils paraissent constituer un des produits les plus renommés de nos ateliers.

(3) *Historiens de France*, t. XXIII, p. 434 (Chronique des comtes d'Eu).  
(4) Documents publiés par M. Albert Way (*Archæological Journal*, t. II, p. 167 et 171), souvent cités d'après lui.

(5) M. Labarte fait par erreur mourir Guillaume ou Gui de Valence en 1196 (t. III, p. 703). Ce personnage, fort mêlé aux événements de l'histoire limousine de 1260 à 1274, mourut en 1304, d'après le *Nobiliaire*.

intéressante à divers titres de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, conservée encore aujourd'hui à Westminster.

On sait, par une lettre de Gui, prieur général de Grandmont, datée de 1267, qu'un tombeau, évidemment du même genre, avait été fait pour le comte de Champagne Thibaut VI, par un bourgeois de Limoges du nom de Jean de Chantelas ou Chantelas (1).

A ces noms les documents de nos archives locales n'en ajoutent jusqu'ici que trois pour le XIII<sup>e</sup> siècle : celui de Geoffroi Gérard, orfèvre, qui figure à un acte de vente du mois de février 1279 (2) et dont on n'a signalé aucune œuvre jusqu'ici ; celui d'Aimar — *N' Eimar dorador* — nommé à un compte des bailes de l'Aumône municipale de Sainte-Croix, non daté (3) ; celui enfin de J. Guibert le *fermailther*, qu'on trouve dans un acte donné comme portant la date de 1274 (4), mais qui pourrait bien appartenir au siècle suivant.

Nous avons signalé plus haut des Limousins établis dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle à Montpellier et dont quelques-uns pourraient avoir été des orfèvres. Dans le rôle des tailles de la ville de Paris, pour l'année 1292, on trouve, sur une liste de cent seize orfèvres ou émailleurs, huit artistes qui paraissent originaires de Limoges. C'est d'abord Jean de Limoges, qui, de tous les membres de la corporation, paie la cote la plus élevée et qui, seul, est signalé comme ayant deux valets ou ouvriers. Ce personnage, qui occupe à Paris une situation tout à fait exceptionnelle parmi les gens de sa profession, ne serait-il pas le Jean de Limoges, auteur du tombeau de Walter Merton et qui serait allé se fixer à Paris ? On peut émettre cette hypothèse ; on ne saurait l'appuyer d'aucun texte précis. Avec lui figurent, parmi les émailleurs et orfèvres parisiens, un autre Jean de Limoges,

(1) *Johannes Chatelas, burgensis Lemovicensis, bonus et certus magister, et approbatus ac fidelis in opere suo, bene et laudabiliter fecit tumulum patris vestri.* (MARTÈNE, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col 1123, 1124.)

(2) Arch. Haute-Vienne. Reg. d'Homages de l'Evêché.

(3) Arch. Haute-Vienne. Liasses des Aumônes Ste-Croix et Pains de Noël. Peut-être cet Aimar est-il Aimar Vidaud nommé dans un acte de 1233 ? — (*Ancien reg. consulaire*, fol. 88 v<sup>o</sup>). Aimar Vidaud, à cette date, a un frère, Guillaume Vidaud, mentionné au même texte.

(4) ALLOU, *Description des monuments de la Haute-Vienne*, p. 368 : ... *la májo J. Guibert au fermailther, etc.*

Robert de Limoges, Jaquet de Limoges, Elie de Limoges, Philippe de Limoges, André de Limoges, Guiart de Limogés (1).

## VII

Les orfèvres, à Limoges, sont organisés en corps de métier dès le treizième siècle. Dans un texte dont on peut placer la date entre 1240 et 1280, on les trouve désignés sous le nom de *daurezis* (al. *daureris*) et compris au nombre des corporations appelées à faire le guet, à tour de rôle, sur les murailles et les tours. Ils figurent en tête de ce curieux ordre de service auprès des changeurs et des monnayeurs (2).

On ne connaît toutefois, à Limoges, aucun règlement relatif à la profession d'argentier ou d'émailleur antérieur à la fin du siècle suivant. Tout au plus les coutumes mentionnent elles incidemment les orfèvres à l'occasion de la défense de vendre, de déformer ou de fondre, avant un certain délai, les pièces d'argenterie ou objets précieux qui leur auraient été vendus et de l'obligation de les tenir, durant sept jours, exposés à la vue du public (3). Encore le texte de ces coutumes n'est-il pas tout entier du XIII<sup>e</sup> siècle.

La vie municipale, pendant un siècle comprimée à la suite de la guerre soutenue de 1260 à 1274 par les bourgeois du Château contre le vicomte Gui VI, puis contre sa veuve, reprend son cours et regagne tout son développement à partir de la cession de Limoges à l'Angleterre par le traité de Brétigny. La Commune — à prix d'argent, dit-on, — obtient la restitution des privilèges et libertés.

(1) TEXIER, *Les orfèvres laïques* (*Annales archéologiques*, t. VI, p. 31 et 32).

(2) *Lo diumenc, es l'estilgacha aus chamnhadors ..... e aus dauresis e aus monediers...* (*Ancien registre consulaire à l'Hôtel-de-Ville de Limoges*, fol. 86 v<sup>o</sup>).

(3) *E li dauradiers e li chamnhadors deven gardar en lor estatges o en lor mayios per VII jorn... en tal loc que publicament los poycha hom veser... anels e fermaths, senturas e garlandas d'argen... davan que neguna chauza y muden ó ennoven...* Même registre, fol. 120 v<sup>o</sup>. L'ancien texte, fol. 172 v<sup>o</sup>, dit : *Li daureri*, etc.

dont elle a été longtemps privée. Les consuls, devenus à la lettre les « seigneurs » de la ville, rentrent en possession de la justice, de la police, du droit de lever des impôts, de celui de convoquer et de commander la milice, enfin de la haute main sur les fortifications. Lorsqu'ils redeviennent français, en 1372, ils réussissent à faire confirmer par Charles V toutes les concessions d'Edouard III, et jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, ils gardent une autorité presque absolue dans l'enceinte de la cité.

Une très grande activité se manifeste à Limoges durant cette période dans toutes les classes de la population. C'est la conséquence naturelle de l'initiative rendue à chacun des groupes secondaires dont l'ensemble constitue la Commune, de même que la réunion des organes constitue le corps humain. L'industrie prend à ce moment un développement remarquable. Plusieurs corps de métiers apparaissent pour la première fois ; d'autres complètent leur organisation. Les magistrats municipaux révisent et refondent les anciens statuts. Parmi ces nouvelles « ordonnances », il en est une qui offre pour nous un intérêt tout particulier. Nous voulons parler de celle dont le texte nous a été conservé aux feuillets 55 et suivants du plus ancien de nos registres consulaires, sous ce titre : *las Ordenansas deus Argentiers*.

Ce règlement nous fournit plusieurs indications importantes concernant la fabrication des objets d'orfèvrerie à Limoges et les obligations imposées aux orfèvres, autant pour prévenir ou réprimer la fraude que pour maintenir la bonne renommée des produits sortis des ateliers limousins.

Les statuts de 1395 (1) interdisent aux orfèvres d'avoir chez eux aucun ouvrage de cuivre, à moins qu'il ne s'agisse d'un travail pour l'église : — *Si no tant solament obrages d'eygliesa*.

Le titre des objets d'or est fixé à vingt-quatre carats ; il ne pourra jamais, même pour de petits ouvrages, descendre au-dessous de dix-neuf ; celui des ouvrages d'argent doit être de onze deniers et huit grains de fin ; la vaisselle et les ceintures notamment doivent être exécutées dans ces conditions. On tolère dix deniers vingt grains pour les boutons, clochettes — *campanas* — et autres menus objets, et dix deniers douze grains pour les anneaux et agrafes.

Au-dessous de ce titre, tout ouvrage doit être rompu et le contrevenant se trouve passible d'une forte amende.

(1) Ils sont datés du 20 février 1394 v. st. (1395).

Il est défendu de faire usage pour la décoration d'un objet d'or, d'aucune pierrerie fausse, en verre ou en cristal ; les pierres fines seules devront être employées (1).

Deux articles de ces statuts se rapportent tout spécialement à l'emploi des émaux et des couleurs : le premier interdit de placer entre le métal et l'émail, dans la vaisselle émaillée, de la limaille d'argent ou du papier, sans l'examen préalable et la permission des baïles ou gardes du métier (2). Le second dispose que l'orfèvre ne doit donner à tout objet d'or ou doré d'autres couleurs que celles dont la fixation exige l'emploi du feu (3).

Notons le premier des articles que nous venons de mentionner. Il nous paraît établir sans aucun doute possible que, dès le quatorzième siècle, l'usage du paillon est connu et pratiqué, sous certaines réserves, dans nos ateliers. De plus il prouve que la « vaisselle émaillée » n'est pas, comme on l'a prétendu, une innovation du xvi<sup>e</sup> siècle. Nous aurons occasion de revenir sur ce point.

Deux baïles ou gardes sont chargés de veiller, sous l'autorité des consuls, à l'observation des statuts dont nous venons d'indiquer les articles les plus dignes d'attention. Ils sont investis de pouvoirs fort étendus et ont le droit de visiter de jour et de nuit tous les ateliers. Ils contrôlent les pièces, les marquent du poinçon du Consulat, et défense est faite de mettre en vente ou de livrer de la vaisselle ou des ouvrages quelconques non poinçonnés. Les baïles sont élus par les orfèvres chaque année, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste ; ils doivent appartenir à la confrérie de Saint-Eloi dont paraissent du reste, être membres tous les maîtres de la corporation (4). Toutefois, l'obligation imposée aux baïles d'en faire partie, prouve que les maîtres orfèvres n'appartenaient pas nécessairement à cette confrérie et qu'elle n'était pas la « frérie » du métier (5).

(1) *En alcun obrage d'aur hom no metta alcuna peyra de beyre ny de cristal, sino tant solament peyra fina.*

(2) *De sos cayssela esmalhada hom nò meta lymalha d'argent ou de papier, sino que autrèment fos regardat estre fasedor e ordenat per los bayles.*

(3) *Alcun dauradier no dega ni lly sia legut de donar color a obrage daurat, sino tant solament aquel que li sera donat per lo foc.*

(4) La confrérie de Saint-Eloi était celle des maîtres selliers ; nous la trouvons plusieurs fois mentionnée au xvi<sup>e</sup> siècle, et les Archives départementales possèdent des statuts de cette association, datés de 1589.

(5) Ajoutons à ces courtes indications une note que nous fournis un registre de notaire copié par le savant D. Col. En 1356, l'apprentissage

Par une singulière rencontre, un des notaires qui signent l'expédition de ces statuts porte le nom de Jacques Courteys. Au seizième siècle, quatre ou cinq émailleurs de cette famille comptent au nombre des plus célèbres artistes auxquels notre ville devra un renouveau d'activité industrielle et d'illustration.

Les noms de onze maîtres orfèvres figurent au préambule des statuts de 1395. En dehors de ces noms, nous connaissons ceux d'une dizaine d'artistes du même siècle; mais on possède, de cette période, fort peu d'œuvres signées ou dont l'attribution puisse être faite avec une entière certitude. Nous ne pourrions guère citer que le buste, en métal repoussé, de saint Ferréol, aujourd'hui conservé dans l'église de Nexon (Haute-Vienne), exécuté en 1346, et signé de son auteur, Aymeric Chrétien, — *Aimiricus Christiani*, — « orfèvre du Château de Limoges » (1); la châsse de saint Nice qui existait jadis dans l'église de Saint-Martial et qui portait, avec la date de 1360, le nom de son auteur ou peut-être seulement de son donateur, Fr. Marc de Bridier (2), sacristain de l'abbaye, — a été perdue ainsi que la coupe d'or émaillée qui fut exécutée par un orfèvre de Limoges ou d'Avignon, B. Vidaud, aux frais du pape Grégoire XI et livrée seulement après la mort de ce pontife, en 1380 (3).

durait trois ans dans la corporation des orfèvres de Limoges et l'apprenti ou ses parents payaient au maître, pour ces trois ans, trente livres (Bibl. nationale, Coll. Moreau, t. 336, fol. 176 et suiv.).

(1) C'est M. Jules de Verneilh qui a le premier signalé l'inscription du buste de saint Ferréol.

(2) *Me fabrefecit frater Marcus de Briderio  
Anno milleno bis centum bis octuageno.*

(Manuscrits de Legros, au séminaire de Limoges).

(3) On ne saurait expliquer autrement l'inscription :

*P. P. Gregori donet aquestas coppas  
L'an MIIII<sup>xx</sup> B. Vidal. m'a f.*

Il y a deux façons de donner quelque chose : livrer l'objet lui-même ou en faire les frais. Or, l'inscription ci-dessus attestant que les coupes en question furent fabriquées seulement en 1380, c'est-à-dire deux ans après la mort de Grégoire XI, il est de toute évidence que le cardinal de Crose, chargé par le Pontife du soin de remettre ces coupes au monastère, dut les faire exécuter. Il est permis de penser que l'ancien évêque de Limoges ne s'adressa pas à un orfèvre avignonnais pour cette commande, et comme il existait à Limoges, en 1380, un artiste du nom de Barthélemy Vidal; il semble tout naturel de lui attribuer l'ouvrage.

On ne possède, non plus, que la description du magnifique tombeau du cardinal de La Chapelle-Taillefer, fait à la date de 1312 et dû à Jean et Pierre de Limoges, — *I et P. Lemovici*. — Le premier de ces artistes est-il le même que celui à qui s'adressèrent les exécuteurs testamentaires de Walter Merton pour commander le tombeau de ce prélat? Il est inutile d'émettre à cet égard une opinion qui serait très hasardee. Quant aux orfèvres limousins qui, sur la commande de deux évêques de Catane en Sicile, auraient exécuté, entre 1360 et 1380, plusieurs travaux, entre autres un reliquaire de sainte Agathe, une inscription assez obscure, reproduite par M. Ardant, les nomme Jean et Barthélemy, et ajoute que le reliquaire a été commencé par leur père (1). Tout cela est bien peu précis et aucun document d'origine locale ne vient éclairer ces faits.

Nous ne sommes pas mieux fixés sur le « maître de Limoges » que les consuls de Périgueux chargèrent, vers 1330, de refaire « le sceau et le contre-sceau de la Commune et les *marques* servant à diviser les aunes en coudées » (2). S'agit-il d'un graveur de Limoges ou d'un artiste originaire de cette ville et établi à Périgueux? Nous inclinierions de préférence pour la première de ces hypothèses.

Au siècle suivant, la décadence a commencé. Par contre les noms des artistes qui nous sont fournis par les documents de l'époque deviennent nombreux. Après les Vidaud et les Grégoire, voici les Du Boys, les De Julien, les Veyrier, les Benoist, les Guibert, les Mercier, les Mathieu, les Ardant, les Boisse, les Chabessier. Au seizième siècle viendront les Limosin, les Raymond, les Court, les Courteys, les Pénicaud, les Mouret, puis les Laudin, les Noualhior, les Pinchaud, les Blanchard, les Cellière, les Tillet, etc.

## VIII

La fabrication limousine ne se maintint pas au niveau qu'elle avait atteint au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Au XIV<sup>e</sup> commencent

(1) *Artificis manus hæc fabricavit arte Johannis, Bartholus et genitor celebris, etc.* — (ARDANT : *Bull. de la Société archéologique et hist. du Limousin*, t. VII, p. 62). M. Ardant pense qu'il s'agit ici d'artistes appartenant à la famille des Vidaud.

(2) *Item baylem al maytre de Lemotges qui reffetz lo sayel et contrasayel e las mercas am que om mercava las aunas en cobdes.* (Texte cité par M. de Boşredon, dans sa *Sigillographie du Périgord*.)

à se manifester des symptômes de lassitude; les œuvres du xv<sup>e</sup> attestent la pleine décadence. Si, du règne de François I<sup>er</sup> au règne de Louis XIV, la vieille réputation de la ville de Saint-Marzial conserva son éclat, celle-ci le dut à une transformation de ses produits, ou pour parler plus exactement, à l'apparition d'une nouvelle branche d'industrie, encouragée par la faveur du public et cultivée avec succès, presque dès le début, par des hommes unissant les plus rares qualités techniques à une merveilleuse entente du décor.

L'œuvre de Limoges par excellence, c'est alors l'émail peint et non plus l'orfèvrerie émaillée; nos artistes désormais sont des peintres, non plus des orfèvres! Le travail de ces derniers devient le prétexte ou l'accessoire de la besogne des émailleurs; parfois même il disparaît complètement: l'émail est un simple tableau et la plaque de cuivre qui supporte la pâte aux vives couleurs, ne joue pas d'autre rôle que celui de la toile ou plutôt du châssis de bois destiné à maintenir cette dernière.

Les œuvres des orfèvres limousins offrent, nous l'avons dit, au xv<sup>e</sup> siècle, des signes visibles de décadence. Si l'activité de la production ne semble pas s'être ralentie; si, autant qu'il est possible d'en juger, le nombre des ateliers n'a pas diminué (1), s'il en sort encore des pièces d'une certaine importance; si l'habileté de main des ouvriers semble n'avoir pas faibli, on peut constater que la valeur artistique des œuvres a sensiblement décliné. La simplicité robuste et souvent élégante que nous avons notée comme un des caractères généraux de l'orfèvrerie limousine aux xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles se retrouve rarement dans les morceaux qui sortent de la production courante. Là où l'artiste a dû faire un effort, il est souvent tombé dans la profusion, dans le décousu; presque toujours dans le mauvais goût. Au xvi<sup>e</sup> siècle, la vulgarité du dessin, la lassitude de l'imagination, la recherche pénible d'une ornementation presque toujours surabondante, s'accroissent encore.

(1) L'assertion de M. Labarte relative à la fermeture de la plupart de nos ateliers limousins à cette époque (*Hist. des Arts Industriels au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*, t. 3, p. 707), ne repose sur aucun document sérieuse; elle est au contraire démentie par l'ensemble des documents. On constatera plus loin, au catalogue qui accompagne cette notice, qu'il existe à Limoges, aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, un grand nombre d'artistes; mais il semble que l'importance des œuvres fabriquées par eux ait beaucoup diminué; on trouve souvent mention, au xv<sup>e</sup> siècle, de menus objets émaillés, agrafes, anneaux, etc.

Mais ces remarques s'appliquent seulement aux produits de l'orfèvrerie proprement dite, aux ouvrages de cuivre, d'argent ou d'or où l'émail ne joue qu'un rôle secondaire. La forme des objets destinés à être entièrement décorés, le plus souvent même en totalité recouverts d'émaux peints, est en général peu compliquée et par suite ne sort guère de certains types généraux où le mauvais goût ne peut se donner carrière. Au surplus, les peintres émailleurs surveillent l'exécution des pièces qui doivent servir d'excipient à leurs compositions, quand ils ne les fabriquent pas eux-mêmes, et les écarts de la fantaisie sont plus rares chez eux que chez les simples orfèvres, excités à surcharger leurs œuvres par le désir d'obtenir, avec leurs seuls moyens d'exécution, une richesse de décor leur paraissant pouvoir lutter avec l'éclat donné par les émaux peints aux œuvres qui en sont revêtues.

On tombe d'accord que les émaux peints n'ont fait leur apparition en France que dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque que s'effectua la grande transformation de l'industrie artistique de Limoges. Toutefois les spécimens sont rares pour la période de transition, qui commence au xiv<sup>e</sup> siècle, et même pour les commencements de la fabrication des émaux peints proprement dits. Les deux premiers ouvrages d'orfèvrerie recouverte d'émaux peints qui portent une date certaine, sont deux coupes, l'une de Pierre Raymond, exécutée en 1534; l'autre de Léonard Limosin, en 1536. Mais la perfection relative d'exécution de ces deux pièces ne saurait guère permettre de les regarder comme les produits d'une époque d'essai et de tâtonnements.

A l'appui de l'opinion suivant laquelle l'usage des émaux peints remonte au xv<sup>e</sup> siècle, on peut citer le passage si connu de Bernard Palissy, où il parle du bas prix des ouvrages sortis des ateliers limousins et de la rémunération dérisoire que le travail procurait à nos artistes. « Leur art, assure le célèbre potier, est devenu si vil qu'il leur est difficile de gagner leur vie ». Il s'agit bien ici d'émaux peints, puisque Palissy parle des « enseignes de bonnet » qui se donnent « pour trois sols la douzaine ». Sa phrase ne saurait se rapporter à une industrie toute nouvelle. Or, il écrit entre 1570 et 1580.

Du reste les personnes les plus compétentes en ces matières estiment que plusieurs émaux peints conservés dans nos musées ou collections particulières, remontent au xv<sup>e</sup> siècle; parmi ces œuvres elles mentionnent notamment celles signées : Montvaerni (1).

(1) Cette signature est encore une énigme, et nous ne sommes pas sûr du tout qu'elle appartienne à un orfèvre limousin.

Léonard Pénicaud, dit Nardon, dont on aurait, dit-on, un émail daté de 1503, est qualifié d'émailleur dès 1495. Or, les seuls peintres d'émaux sont ainsi désignés. Nous ne doutons pas qu'avec le temps, on ne découvre de nouveaux noms de peintres-émailleurs antérieurs à l'an 1500.

Pendant que, dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, les spécimens de la nouvelle « œuvre de Limoges », coupes, bassins, plats, assiettes, aiguères, chandeliers, salières, etc., jouissent d'une vogue extraordinaire, l'orfèvrerie continue à décliner et se trouve bientôt reléguée au second plan. Pourtant Limoges n'a jamais possédé un nombre plus considérable d'orfèvres; et jamais, à en juger par les commandes locales, une plus grande activité n'a régné dans leurs ateliers. Ce que font exécuter de reliquaires, de croix, de calices, de panonceaux, de bourdons, de joyaux, les seules confréries limousines au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, semble vraiment prodigieux. Il faut lire, pour en avoir une idée, les inventaires et les comptes qui remplissent les registres de ces associations. Prenons pour exemple la Confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Pierre-du-Queyroix, une des plus riches du reste. Ses livres nous apprennent qu'en 1551, les bailes sortant de charge remettent à leurs successeurs :

1<sup>o</sup> « Un grand joyau d'argent doré, où sont les troys croix, avec les ymaiges du Crucifix, le bon et le mauvais larrons, Nostre Dame, Sainct Jehan, Sainct Pierre, Sainct Pol, avecques une enseigne d'or, ung anneau d'argent sous-doré, attaché à la croix du crucifix, avec le pied d'argent, le tout pesant 20 marcs, 6 onces, 12 deniers »;

2<sup>o</sup> Le « sousbassément et pied dudict joyau, avecques quatre tourasses, dont il y en a deux par le devant, qui sont dorées, et les aultres deux blanches, lesquelles tours portent deux anges de cuyvre dorés : — Argent nect : 10 marcs, 6 onces »;

3<sup>o</sup> Deux « anges d'argent avec sousbassément de cuyvre doré » = 16 marcs, 4 onces;

4<sup>o</sup> Deux grands chandeliers d'argent = 19 marcs;

5<sup>o</sup> Un grand calice, avec sa patène (plus de huit marcs);

6<sup>o</sup> Un petit calice (plus de quatre marcs);

7<sup>o</sup> Un « bourdon d'argent où est l'ymaige Nostre Seigneur et l'ymaige de Sainct Pierre, plus deux anges d'argent », avec le bâton de bois recouvert d'argent (7 marcs);

(1) Registre du Saint-Sacrement (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Limoges).

- 8° Une croix de bois couverte d'argent et son crucifix (16 marcs, 3 onces, 8 deniers);
- 9° Deux encensoirs;
- 10° Une navette et une cuiller attachées par une chaîne;
- 11° Quatre cornets d'argent;
- 12° Deux paix d'ivoire enchâssées d'argent;

Et un certain nombre d'autres objets et ornements de prix : un drap d'or pour couvrir le Saint-Sacrement, un drap de velours rouge avec la figure de la Véronique, etc., etc.

On peut juger par cet exemple des richesses d'orfèvrerie que possédaient, au xvi<sup>e</sup> siècle, les églises et chapelles de Limoges, et les soixante ou soixante-dix confréries qui existaient alors au chef-lieu de la province.

Une grande partie de ces bijoux fut anéantie en 1562. Les églises et les associations reçurent l'ordre de livrer les objets de prix qu'elles possédaient, afin que l'or et l'argent en provenant fussent appliqués aux frais de la garde des villes et de leur défense contre les entreprises des protestants.

Dès l'année suivante, les confréries, qui du reste avaient racheté à prix d'argent une partie de leur orfèvrerie, commençaient à combler, par de nouveaux achats, les vides que l'exécution des ordres de la Cour avaient causés dans leurs trésors. Pour ne nous occuper que de celle dont nous avons parlé plus haut, nous voyons les baïlés de l'Association du Saint-Sacrement de Saint-Pierre faire exécuter en 1566, quatre cornets d'argent qui leur coûtent 138 livres; en 1568, une navette (31 l. 11 s. 10 d.); en 1574, un candélabre d'airain (100 l.); en 1575, un bourdon d'argent doré (61 l. 18 s.); en 1580, quatre panonceaux d'argent doré (78 l. 10 s.); en 1591, un ange doré (plus de 150 l.); en 1596, un autre ange d'argent fin, doré (314 l. 10 s.); en 1599, deux encensoirs (près de 9 marcs d'argent, plus 58 l. de façon); en 1600, une croix d'argent doré (70 l.); en 1621, réfection de la croix (100 l. 12 s.); revêtement d'argent de la croix processionnelle (57 l.); un pavillon, ou dais, pour couvrir le Saint-Sacrement quand on le porte aux malades (61 l. 11 s. 10 d.); en 1625, réfection de quatre bourdons (87 l. 6 s.); en 1629, un missel (1) couvert d'argent (134 l. 5 s. 3 d.); en 1636, des cannètes (burettes) et bassins d'argent (160 l.); en 1643, une paire de chandeliers d'argent

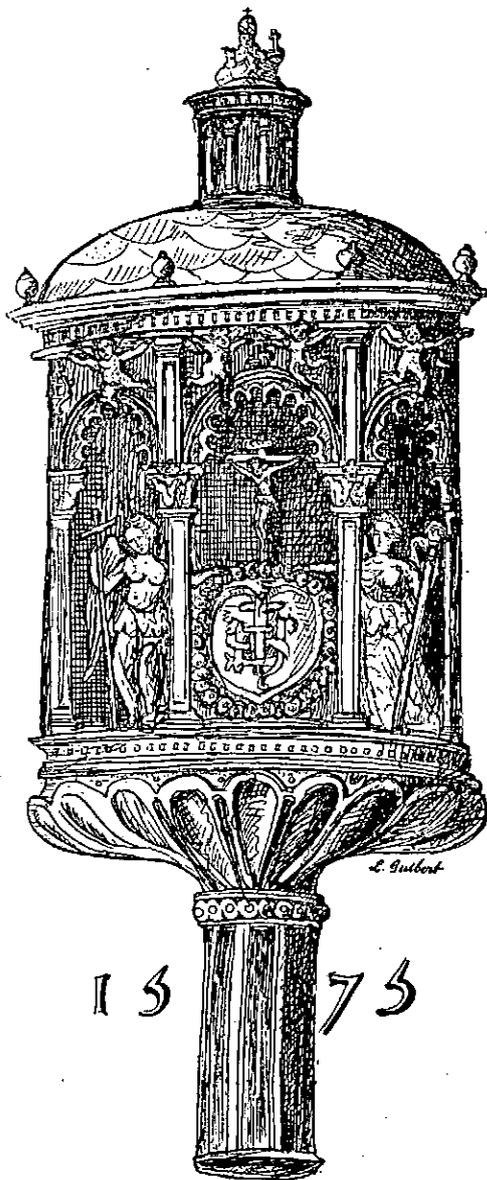
(1) C'est, à notre connaissance, la mention la plus récente d'une couverture de livre en métal précieux, qu'on rencontre dans nos inventaires.

(209. l. 12 s.); en 1658, une custode d'argent (402. l.); en 1684, six chandeliers d'argent (1740 l. 15 s.); etc., etc. (1).

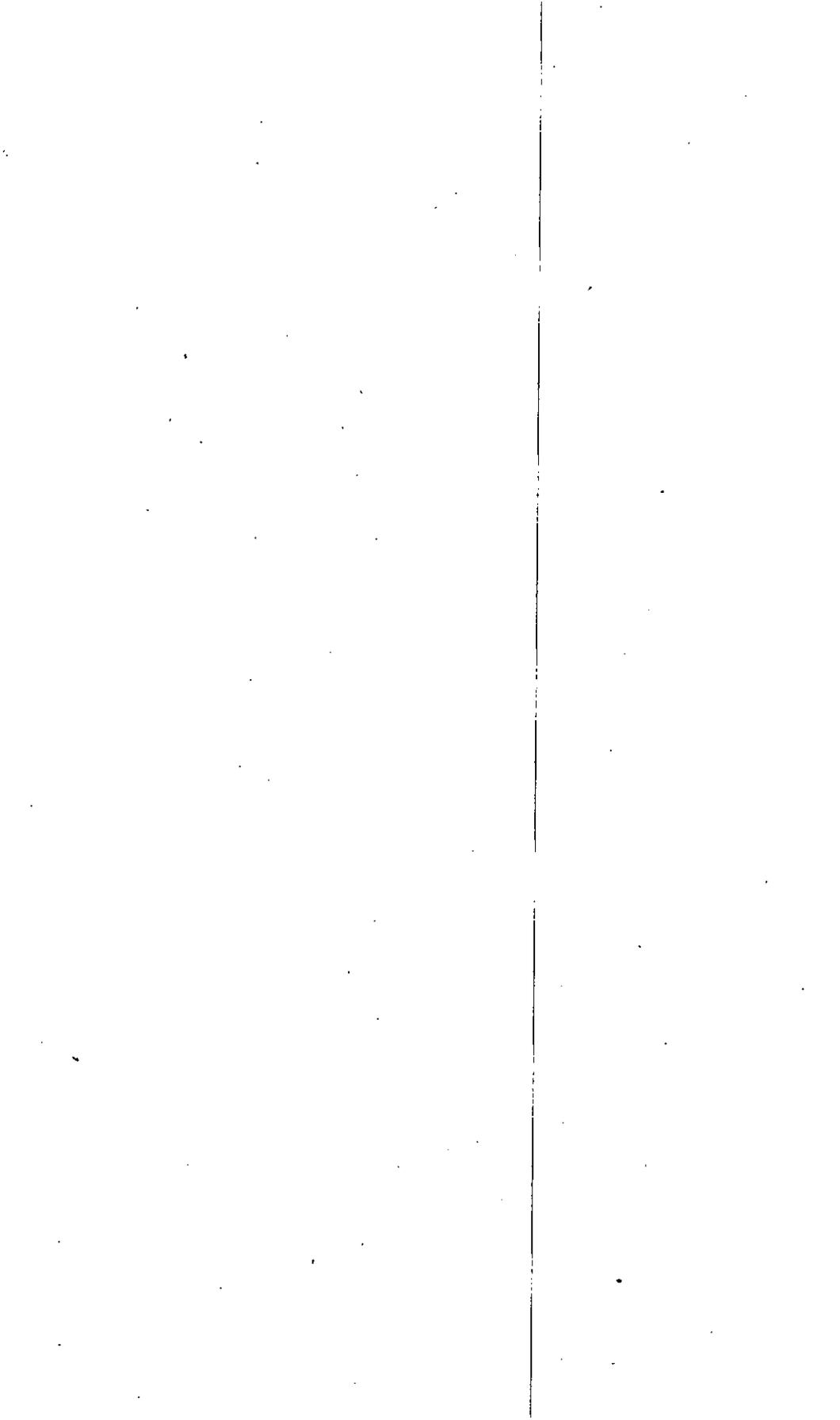
Les ouvrages de cette période qui nous ont été conservés ou dont nous avons pu retrouver les dessins n'en accusent pas moins la diminution des ressources artistiques de notre industrie la plus belle; le plus souvent une recherche puéride de l'ornement, et maintes fois, par contre, une simplicité indigente. L'idée est rarement juste et heureuse : ou elle reste en deca du but à atteindre, ou bien elle le franchit et va fort au-delà. — Parmi les rares œuvres d'une certaine importance, fabriquées aux *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles et dont il nous est permis d'apprécier la valeur, fort peu offrent une composition satisfaisante, traitée avec soin et exécutée avec habileté. Au nombre des pièces les meilleures que nous connaissions de cette époque, nous signalerons de Bourdon, exécuté, en 1575, par Jean Yvert pour la Confrérie du Saint-Sacrement, le « portrait » de cet ouvrage, figure au nombre des enluminures qui ornent le précieux manuscrit de cette confrérie conservé à l'Hôtel de Ville de Lamoges : il est dû au pinceau de Pierre Raymond, et le registre nous apprend qu'il a été payé trois livres par les confrères.

Sur un fût de colonne cannelé, qui présente l'aspect d'un faisceau de tiges retenu dans sa partie supérieure par un anneau, s'épanouit, comme le calice d'une large fleur, une sorte de cul de lampe à encorbellement servant de base à la composition de l'artiste. Le motif est ingénieux et ne manque pas d'élégance. Six pilastres supportent une coupole couverte d'imbrications légères et surmontée par un édicule circulaire qui entourent des colonnettes et que couronne le buste du Père éternel, coiffé de la tiaré, bénissant de la main droite et tenant le globe dans la gauche. Les pilastres sont ornés, à un peu plus de moitié de leur hauteur, de chapiteaux classiques supportant des retombées d'arcades à plein cintre, avec fleurons dentelés. Au milieu de la travée centrale se détache le monogramme du Christ, la croix qui le surmonte se divise à sa partie supérieure et émet deux branches qui se recourbant à droite et à gauche, forment autour de ce monogramme un encadrement en cœur. Ce cadre est lui-même entouré d'une couronne de roses et surmonté d'un crucifix. De chaque côté s'appuie sur cette espèce d'autel de l'amour divin une femme au buste nu, et dont la partie inférieure du corps est cachée par

(1). Ces derniers objets sont achetés à Paris.



Bourdon en argent, exécuté en 1373, pour la confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Pierre de Limoges, par Jean Yvert, orfèvre de cette ville, d'après une enluminure de l'émailleur Pierre Reymond, au registre de cette confrérie.



des draperies. L'une de ces femmes porte une croix : c'est la Foi ; l'autre tient une colonne : c'est la Force. Au-dessus de chaque arcade, dans l'espace qui s'étend entre la partie supérieure des pilastres, se répète le monogramme du Christ, soutenu par de petits anges.

En somme, bien que deux ou trois détails puissent être critiqués ; que l'idée, par exemple, de faire émerger le Père éternel du milieu de la coupole de l'édicule supérieur ne soit pas des plus heureuses, l'ensemble est riche et d'un très bel effet.

On s'est plu à répéter que nos orfèvres et nos émailleurs ont énormément produit — beaucoup trop pour leur gloire — et qu'ils ont subordonné l'intérêt de l'art aux nécessités du commerce et aux tentations du gain. Cela peut être vrai pour certains d'entre eux. Mais ne conviendrait-il pas de faire des réserves, ou, si l'on veut, des exceptions. D'abord, le même prénom ayant été, dans presque toutes les familles d'orfèvres et d'émailleurs, porté par deux, trois, quatre artistes, les collectionneurs et trop souvent les auteurs des catalogues officiels se sont plu à attribuer le plus grand nombre possible d'œuvres offrant leurs initiales au plus célèbre d'entre eux, lequel a été considéré, au grand dommage de sa réputation, comme le père de très médiocres productions. De plus, il est vraisemblable que plus d'une fois les enfants d'un émailleur connu, ont écoulé sous le nom de ce dernier, des peintures d'une valeur presque nulle ; ces peintures étaient souvent des ébauches laissées inachevées par l'artiste en renom et que tant bien que mal on finissait après lui, en s'inspirant le plus possible de sa manière et en employant ses couleurs préférées ; d'autres fois, sans doute, il n'y avait rien de lui — que sa signature, celle-ci étant la seule œuvre de sa main qu'il fût facile à ses héritiers d'imiter. Enfin on n'a pas assez tenu compte, dans les reproches qu'on a adressés à nos plus célèbres émailleurs limousins au sujet de l'infériorité vraiment attristante de certains de leurs produits, de la contrefaçon incontestable dont ces ouvrages ont été l'objet. Nous voyons, pour notre part, une indication de cette contrefaçon, dans l'orthographe bizarre du nom de plusieurs émailleurs célèbres sur des pièces qui, pour la plupart, sont à l'étranger. Des Raymond signés : *Reaxmon* ou *Reaxmann*, malgré leur mérite, nous seraient fort suspects, et nous serions très disposés à attribuer une origine germanique aux émaux signés : *Bernhart Limosin*. Nous ne pouvons ici que formuler une opinion ; nous serions bien aise de la voir discutée par des hommes compétents.

IX.

Au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, il resté à l'émaillerie limousine de brillantes étapes à parcourir avec les successeurs des Limosin, des Court et des Raymond. Mais notre orfèvre va jeter son dernier éclat avec les Masbarraud. Ces derniers, qui jouirent d'une grande réputation auprès de leurs contemporains, sont aujourd'hui bien oubliés.

Le nom de Masbarraud ou Marbreaud se rencontre rarement dans les pièces de nos archives; au xv<sup>e</sup> siècle, on trouve un Jean *Marbraudi*, marié avec la veuve de Guillaume de Ventaux. A la date du 27 juillet 1629, un registre de l'abbaye de La Règle désigne un immeuble sis rue Puy-Vieille-Monnaie, près l'Arbre-Point, sous le nom de « maison du Masbaraud ». Il s'agit évidemment ici d'un des artistes dont nous avons à parler.

En 1605, lors du passage de Henri IV à Limoges, le Corps Consulaire lui offrit deux grandes médailles d'or, du poids de douze marcs, dont les registres de l'Hôtel-de-Ville donnent avec complaisance la description (1). Sur la première, on voyait le roi à cheval, au milieu de la mêlée, abattant tout sur son passage; au revers les armes de France et de Navarre, et au-dessous l'écu de la ville, avec cette légende : *Henrico IV christianissimo, heroi fortissimo, invictissimo, clementissimo, senatus populusque Lemovicensis adventanti dederunt*, 1605. La seconde représentait le Dauphin sur la tête duquel deux anges suspendaient un riche diadème. Du haut d'uné nue, un aigle laissait tomber une couronne impériale « pour presage certain que tout flechiroit un jour sous la puissance » du jeune prince. Les *Annales manuscrites* nous apprennent (p. 386), que ces deux médailles étaient l'œuvre des Masbarraud, « enfans de Lymoges, qui après furent appelés » pour aller demeurer aux Thuilberies du Louvre à Paris, lesquels « ont fait des plus belles et rares pièces de leur temps en or, » argent, assier, fer, ivoire et autres métaux et bois: »

Le voyageur Zinzerling, qui, peu après 1605, passa à Limoges, raconte qu'il visita les Masbarraud : il parle avec quelques détails

(1) Troisième volume des *Registres consulaires* en cours de publication, p. 110 et ss.

de petits ouvrages, chefs-d'œuvre de patience et de délicatesse, mais pour nous d'un intérêt médiocre, qu'ils montraient aux curieux comme un spécimen de leur habileté. Le Hollandais est émerveillé et il qualifié « d'artistes incomparables » (1) les deux Limousins.

En 1615, les Masbarreaud furent appelé à Bordeaux pour y exécuter « deux médailles d'or massif, de la grandeur d'une assiette, et un doigt d'épessueur », que le corps de ville offrit à Louis XIII et à Anne d'Autriche à l'occasion de leur mariage. L'une de ces médailles représentait le roi à cheval, en demi-relief, avec « des montagnes et des titans foudroyés », et au revers « la ville de Bordeaux, le port de mer et forêt des cyprès qui est au-delà le port de la Bastide ». On voyait sur l'autre le roi et la reine se tenant par la main, le Saint-Esprit sur leurs têtes et au ciel un dauphin environné d'étoiles; au revers, Bordeaux « peint avec un tel » artifice qu'il n'y avoit nul édifice important dans ladite ville « que l'on n'y pust remarquer et distinguer ». L'auteur de cette curieuse description ajoute que les Masbarreaud étaient « les plus » dignes ouvriers de France pour la fabrication des armes, sculpture, « orfèvrerie et autres inventions » (2). Il y a lieu d'être surpris de trouver dans l'histoire de l'art si peu d'indications sur la carrière et les ouvrages de deux hommes qui ont joui de leur vivant d'une telle renommée.

Les *Quatrains* de Maroles, détail assez remarquable, ne mentionnent nos artistes que comme couteliers en réputation (3) :

Entre les Couteliers, les Marbreaux, deux frères...

Les travaux des Masbarreaud et ceux de deux ou trois autres artistes contemporains, Psaumet Texandier, par exemple, qui

(1) *Hic visitavimus et salutavimus les Marbreaux fratres, artifices incomparables.*, etc. Le voyage de Zinzerling (Jodocus Sincerus) a été imprimé plusieurs fois : notre regretté et savant ami Thalès Bernard en a donné une traduction française.

(2) *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux* par DARNAL. Bordeaux, 1620, fol. 90. — *Histoire curieuse de Bourdeaux*, 1760, t. II, p. 89 et ss.

(3) Il ne faut pas oublier que la coutellerie a été, au xvii<sup>e</sup> siècle, une des principales industries de Limoges. Aleide de Bonnecase parle des « couteaux à manche de cuivre » dont cette ville faisait de son temps « un grand » commerce avec la Turquie ». (*Tableau des provinces de France.* — Paris, Loyson, 1664, t. I, p. 339.

avait-exécuté, en 1596, pour une confrérie, un ange d'argent du poids de deux marcs, enrichi de pierreries, sont les derniers ouvrages d'orfèvrerie de quelque importance, sortis des ateliers de Limoges. Quelques petites châsses, quelques reliquaires sont encore commandés et fabriqués sur place : ainsi, en 1627, l'abbaye de Saint-Martin fait faire plusieurs objets pour la sacristie et l'église par les orfèvres de la ville. L'un de ces artistes, Léonard Boyssé, est chargé, en 1641, d'exécuter la châsse de Saint-Yrieix ; mais, en 1652, on fait acheter à Paris, par l'orfèvre Ardant, un *Porte-Dieu* pour la chapelle des Ursulines (1), et dès 1645, c'est à deux artistes de Paris, Claude de Villiers et Pierre Celière (2), — ce dernier il est vrai natif de Limoges, — que sont commandés plusieurs ouvrages importants, entre autre la châsse de Saint-Loup et celle de Saint-Martial. Cette dernière, que plusieurs documents locaux donnent pour « la plus belle de France », était au moins la plus riche pièce d'orfèvrerie moderne que possédait la province au moment de la Révolution.

L'abbé Legros, qui avait pu étudier à loisir cette châsse pendant les réparations exécutées, en 1778, à ce morceau capital et aux coupes contenant le chef du saint, — il était alors vicaire à Saint-Martial, — le décrit ainsi :

« Ce monument, dont les connaisseurs ne cessent d'admirer la beauté et le fini de l'ouvrage, présente en dehors huit tableaux en bas relief, dont les sujets sont tous pris de la légende de Saint-Martial ou de la tradition du pays. Les voici :

« 1° Saint Martial, encore enfant, proposé par N. S. J.-C. à ses disciples pour prototype de l'humilité ;

» 2° Le miracle de la multiplication des cinq pains et des deux poissons que nous croyons avoir été portés par saint Martial à N. S. dans le désert ;

» 3° La mission de saint Martial par saint Pierre ;

» 4° Le miracle de la résurrection de saint Austriclinien par saint Martial ;

» 5° Celui de l'apparition de N. S. à saint Martial ;

» 6° Celui de sainte Valérie décapitée, posant sa tête devant le saint Apôtre, qui célébroit alors les saints Mystères ;

» 7° La mort de saint Martial ;

(1) Chronique du couvent des Ursulines de Limoges, dans les *Mélanges manuscrits* de LEGROS.

(2) Les noms de Pierre Selliers (*sic*) et de Claude Devillaire (*sic*) figurent plusieurs fois sur les listes des gardes-syndics des orfèvres de Paris.

» 8° La résurrection d'Hildebert, fils du comte de Poitiers, qui avoit été suffoqué par les démons dans la rivière de Vienne, à Limoges, où il s'étoit noyé (1). »

A partir du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est à Paris que s'adressent les églises, les confréries, les donateurs (2) pour toute commande d'orfèvrerie. Les ateliers de Limoges sont, dès cette époque, considérés par les habitants mêmes de la ville et des localités environnantes, comme incapables de produire un objet de quelque valeur. Les jeunes gens de la contrée qui se destinent à la profession d'orfèvre, vont faire leur apprentissage soit dans la capitale, soit à Lyon ou à Bordeaux. Le temps est passé où toute l'Europe connaissait l'œuvre de Limoges, où nos artistes allaient fonder dans les villes voisines des établissements prospères qui devenaient à leur tour une pépinière d'élèves. D'un document analysé récemment par nous, il résulte que, sur dix orfèvres figurant au tableau de la corporation en 1648, six ne travaillaient que fort peu ou même avaient tout à fait abandonné l'exercice de leur profession; quatre seulement, Jean Veyrier, Jacques Blanchard, Jean Ardant jeune et Léonard Cellière, travaillaient encore et avaient recueilli l'héritage de seize ou dix-sept ateliers qui fonctionnaient quarante ans plus tôt (3).

Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus à Limoges que des marchands orfèvres et quelques ouvriers ayant tout au plus le savoir-faire indispensable pour exécuter des réparations faciles ou des travaux courants. L'art de l'émailleur a suivi de près l'orfèvrerie dans son déclin. Des fourneaux des derniers Laudin et des derniers Noalhier, il ne sort que des œuvres vulgaires, gauches, décorées de couleurs criardes, mal ordonnées et médiocrement exécutées. Les procédés eux-mêmes ne sont plus pratiqués par ces tard-venus, avec l'aisance et la sûreté qui distinguaient les artistes du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècles. En 1728, il y

(1) *Recueil d'Inscriptions*, p. 4 (au Séminaire).

(2) Outre ces dons, l'usage de déposer des bijoux dans les troncs ou devant les châsses des saints, existait encore au siècle dernier à Limoges, puisqu'au *Cérémonial* manuscrit de l'église de Saint-Martial, composé par Legros, et conservé au séminaire de Limoges, on lit, page 85 : « Si quelqu'un offre des bijoux, on les attachera au couvercle du coffret qui renferme la relique. »

(3) Voir le journal *L'Art*, du 21 mai 1882. On trouvera ci-après un contrat relatif à la mise en apprentissage du fils d'un orfèvre de Limoges chez un orfèvre de Lyon (pièces justificatives n° 6).

a encore à Limoges quatre maîtres-émailleurs, qui sont rangés dans la première classe des corps de métiers et paient vingt livres de droits de maîtrise. A l'époque de la Révolution, on ne cite plus qu'une seule personne initiée à la peinture sur émail. Cet humble héritier des Limosin, des Raymond, des Court, des Pénicaud et des Laudin, est Jean-Baptiste Noalhier, qui meurt à soixante-douze ans, le 2 novembre 1804, et à sa mort, on répète qu'il emporte avec lui tous les secrets de l'art limosin.

En 1789, les maîtres-orfèvres et maîtres-graveurs sont au nombre de douze. Ils ont encore une organisation corporative spéciale, et lorsqu'ils sont convoqués par leur garde-syndic pour choisir parmi eux un député chargé de les représenter à l'assemblée du Tiers-Etat, la réunion se tient dans la « Chambre commune », rue du Clocher (1). Mais les réceptions ont lieu au « tablier » de la Monnaie et c'est là que se trouve la table de cuivre où chaque maître « frappe » sa marque en présence des gardes de la monnaie et des syndics jurés du métier (2).

L'orfèvrerie à Limoges était tout à fait en décadence au moment de la Révolution; on n'y fabriquait plus que de la grosserie : tabatières, chaînes de ciseaux, châtelines, anneaux, chandeliers, menus bijoux, qui trouvaient un débouché facile dans les environs. Les mauvaises années successives que toutes les branches d'industrie eurent à traverser dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, portèrent à cet art un coup dont il ne devait pas se relever. L'orfèvrerie n'est aujourd'hui qu'une branche secondaire de commerce dans la ville de Saint-Eloi et des Masbarréaud; elle ne compte plus au nombre de nos industries. — A la suite de la renaissance de la fabrication des émaux peints due aux Diéterle, aux Avisse, aux Meyer, aux Popelin, aux Solon, des efforts louables et souvent heureux ont été tentés pour restaurer à Limoges cette belle fabrication, jadis notre gloire et notre richesse. Bien que ces essais n'aient pas obtenu jusqu'ici tout le succès qu'on pouvait en attendre, ils ne laissent pas que de donner les meilleures espérances pour un très prochain avenir. Parmi les artistes, les professeurs, les manufacturiers, les savants

(1) Au XVI<sup>e</sup> siècle, on désignait sous le nom de *Maison des Orfèvres*, une construction qui séparait la Clautre au Blé de la Clautre Bourcier (Arch. Haute-Vienne, Terrier Malherbaud, 1552). La maison des Orfèvres était située tout auprès de cette fameuse fontaine de marbre dont les eaux passaient pour être merveilleusement propres à la fabrication des émaux : on n'a jamais expliqué pourquoi ni comment.

(2) Voir ci-après, pièces justificatives, n<sup>o</sup> 5.

qui auront le plus efficacement contribué à la résurrection de l'émaillerie limousine, il est juste de nommer dès à présent MM. Astaix, Ruben, Charanton, Louis Delpyrat, Léon Suzerat, Marc de Laëre, Ferdinand Lot et Louis Bourdeix.

X

On trouve, dans plusieurs ouvrages, des listes d'orfèvres et d'émailleurs limousins. Il en a été donné notamment par MM. Auguste Du Boys (1), Maurice Ardant (2), et l'abbé Texier (3). En joignant aux renseignements recueillis par ces trois laborieux savants les indications que nous ont fournies nos recherches personnelles, nous avons essayé de dresser un catalogue moins incomplet et plus précis que ceux de nos devanciers. Voici le résumé de ce travail, où ne figurent pas les artistes ou ouvriers qui nous sont connus seulement comme monnayeurs (4) :

1. ABBON, orf., fin du vi<sup>e</sup> siècle.
2. SAINT ELOI, orf., fin du vi<sup>e</sup> siècle et commencement du vii<sup>e</sup>.
3. SAINT TILLOU ou THEAU, orf., vii<sup>e</sup> siècle.
4. ? BAUDERICUS ou BAUDRICUS, orf., x<sup>e</sup> siècle (signalé seulement par M. Ardant).
5. ? ÉTIENNE, abbé de Saint-Martial, orf., x<sup>e</sup> siècle (*Chron. de Saint-Martial*).
6. ? GAUBERTUS, GAUZBERTUS, JOSBERTUS, moine de Saint-Martial, orf., x<sup>e</sup> siècle (*Chron.*).
7. ? JOSEPH ou GEOFFROI I, abbé de Saint-Martial, orf., fin du x<sup>e</sup> siècle (*Chron.*).

(1) *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. V, p. 113.

(2) *Bull. de la Soc. Arch. et hist. du Limousin*, t. V, p. 105; VII, p. 61, 156; VIII, 3; IX, 97; X, 77, 147; XI, 3, 60; XII, 95, 117; XIII, 161, 466; XIV, 428; etc.

(3) *Essai sur les émailleurs et argentiers*, — *Dictionnaire d'orfèvrerie*, — *Annales archéologiques*, passim.

(4) Quand l'existence de l'artiste a été signalée, ou ses œuvres plus particulièrement étudiées par un des trois écrivains dont nous venons de parler, nous avons indiqué à notre catalogue par son initiale le nom de l'auteur à qui nous avons emprunté nos renseignements.

8. ? JOSFRED OU GEOFFROI II, abbé de Saint-Martial, orf., 1008-1019 (*Chron.*).
9. MATHIEU I VIDAUD (*Vitalis*), orf., vers 1090 (*Chron.*).
10. JOURDAIN l'orfèvre (*Jordani au dorezi*), fin du XI<sup>e</sup> ou commencement du XII<sup>e</sup> siècle (cartulaire d'Aureil, aux Arch. Haute-Vienne).
11. ? ETIENNE, abbé de Saint-Augustin-lès-Limoges, orf., † 1137 (*Annales Bénédictines*).
12. RAYNAUD OU REGNAULD (*Reginaldus*), orf. et ém., fin XII<sup>e</sup> siècle (Invent. de Grandmont).
13. FRÈRE GUILLAUME, orf. et ém., auteur de la crosse dite de Ragenfroi, XII<sup>e</sup> siècle, pourrait bien être un artiste limousin.
14. GUINAMUNDUS, orf. et ém., XII<sup>e</sup> siècle, *id.*, T.
15. RAYMOND, abbé de Saint-Augustin-lès-Limoges, † 1184, orf. (*Annales Bénédictines*).
16. ? ISEMBERT, abbé de Saint-Martial, orf., 1177-1198 (*Chron.*).
17. GUILLAUME LA CONÈHE, sacristain de Saint-Martial, orf., † vers 1226 (*Chron.*).
18. N..... CHATARD, orf., 1211 (*Chron.*).
19. G. ALPAIS, orf. et ém., XIII<sup>e</sup> siècle (Musée du Louvre) (1).
20. ? GÉRALD FABRI, abbé de Saint-Augustin, orf., † 1264 (*Annales Bénéd.*).
21. JEAN DE CHATELAS OU CHATELAS, orf., 1267 (2).
22. (3) JEAN, dit de Limoges, orf., deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (A. Way, *TEXIER*).
23. JEAN I VIDAUD (*Vitalis*), orf., 1275. A.
24. JEAN I GOIBERT OU GUITBERT, *fermailleur*, 1274? (probablement 1374) ALLOU, *Monuments de la Haute-Vienne*, pièces justificatives).
25. GEOFFROI GÉRALD, orf., 1279 (Arch. Haute-Vienne, reg. *Te hodie*, f. 19, et *Reg. d'hommages de l'évêché*, t. 1, p. 8).
26. AIMAR, orf., XIII<sup>e</sup> siècle (Arch. de l'Hôpital, Aumônes Sainte-Croix).
27. PIERRE I DU BOYS (*de Bosco*), orf., 1303 (Arch. Haute-Vienne, l. 8329 et testament de Pierre de Saint-Paul). Son atelier était situé place du Cloître-Saint-Martial, peut-être dans la fameuse *Maison des Orfèvres*.
28. GUILLAUME LE BORGNE, orf., 1306, D. T.
29. JEAN DE LIMOGES (*I. Lemovicus*), orf., 1312, le même peut-être que Jean n<sup>o</sup> 21. T.
30. PIERRE DE LIMOGES (*Lemovicus*), orf., 1312, frère du précédent, T.
31. JEAN DE BALEZIS, orf., 1322, 1323, 1329 (Arch. Haute-Vienne: reg. du fonds de Saint-Martial, — Hôpital (Maison-Dieu) et Hôtel-de-Ville, GG, 209).

(1) On trouve un I. Alpaes, laïque, nommé à un acte de 1218 du cartulaire de Saint-Étienne de Limoges (Bibl. nationale, manuscrit latin 9193, p. 44.)

(2) Bourgeois de Limoges, n'est connu que par la lettre écrite en 1267 par Gui prieur, de Grandmont, à Thibaut, comte de Champagne (publiée par D. Martène), au sujet du paiement du tombeau de Thibaut IV. Est-ce le même que Jean de Chatelat nommé à un acte de 1301 (Arch. Hôpital, B. 19)?

(3) Nous avons éliminé de notre Catalogue F. P. de Montval, ou plutôt de Montvallier, conformément aux indications de M. Texier.

32. JEAN I CAP, orf., 1334, 1366, a son atelier place du Cloître à cette date (Arch. Haute-Vienne, 8329 et répertoire de Saint-Martial).
33. PIERRE AYMERIC, orf., 1335 (Arch. Haute-Vienne, reg. des prêtres communalistes de Saint-Michel-des-Lions).
34. AYMERIC CHRÉTIEN, orf. et ém., 1346 (Reliq. de Nexon).
35. BERNARD I VIDAUD, orf., † avant 1349 (Arch. Haute-Vienne, liasse 7983).
36. JEAN II VIDAUD, orf., 1347, 1368. A.
37. PIERRE I VIDAUD, orf., 1347, 1368. A.
38. JEAN I GRÉGOIRE, orf., 1348 (Haute-Vienne, 7763).
39. BARTHÉLEMY VIDAUD (1), orf., fils de Bernard, 1349, 1357, 1364, 1372, 1395, 1401 (Arch. Haute-Vienne, liasses 3884, 1275, 7983 bis, etc., Hôpital de Limoges, et Reg. Consulaires, Hôtel-de-Ville).
40. JEAN DU BOYS, orf., 1356 (Bibl. nationale, collect. Moreau, t. 336, f. 168).
41. *Ternius* (Iternius?) *deu Linge* ou *deu Lieige*, orf., 1356 (*Ibidem*, reg. Broussaud).
42. MARC DE BRIDIER, orf., 1360. T.
43. LÉONARD VIDAUD, orf., 1362, 1381. A. Achète 60 livres, en 1366, l'atelier des héritiers de feu Pierre Du Boys, sur la place du Cloître-de-Saint-Martial (Arch. Haute-Vienne, t. 8329, et de l'Hôpital de Limoges, B, 62).
44. N.... CAP, orf., fils de Jean, 1366, travaille avec son père (Arch. Haute-Vienne, 8329).
45. GUILLAUME LANGLEYS, orf., 1369 (Arch. Haute-Vienne, 3071).
46. PIERRE LANGLEYS, orf., 1369 (*Ibid.*).
47. PIERRE II DU BOYS, orf., 1380, 1393 (T. et Reg. Consulaires). C'est probablement le Pierre *De Bosco*, fils de Jean, habitant rue des Taules et nommé en 1395 au Reg. de la Pitancerie de Saint-Martial, fol. 79.
48. BERNARD BUAT, orf., 1385. A.
49. BERNARD II VIDAUD, orf., 1381. A.
50. PIERRE I MERCIER, orf., 1391, 1395, 1404 (Arch. Haute-Vienne, reg. Saint-Martial et reg. Hôtel-de-Villé).
51. JEAN I TEXIER, orf., 1389. A.
52. ALEXANDRE GRÉGOIRE, orf., † avant le 14 janvier 1393 (Arch. Haute-Vienne, D 422).
53. HUGUES GRÉGOIRE, fils d'Alexandre et frère de Pierre, orf., 1393 (Arch. Haute-Vienne, D. 422).
54. PIERRE I GRÉGOIRE, orf., fils d'Alexandre et frère de Hugues, 1393 (Arch. Haute-Vienne, D. 422). Est-ce le *Petrus Gregorii, qui facit cruces*, de la rue du Clocher, commencement du xv<sup>e</sup> siècle, fol. 75 du Reg. de la Pitancerie de Saint-Martial?
55. MATHIEU DU BOYS, orf. fin du xiv<sup>e</sup> siècle, 1410, 1428 † vers 1440. D. et Reg. Pitancerie de Saint-Martial, fol. 29 et 79.
56. MARTIAL BENOÏST, orf., 1393 (Reg. Hôtel-de-Ville, A, fol. 55 r°). C'est

(1) M. Maurice Ardant, après avoir émis l'avis, que le Jean et le barthélemy auteurs du reliquaire de Catane, étaient des *Vidaud*, par suite les avoir identifiés, avec les nos 36 et 39 de notre catalogue, les fait figurer, sous les noms de Johannes Bartholus père et fils, à une de ses listes.

- probablement le Benoist, argentier, mentionné en 1408 aux Livres de comptes de l'édifice de la cathédrale (1).
57. PIERRE DE CHATEAUNEUF, orf., 1395 (Reg. consul.).
  58. MARTIAL JULIEN, orf., 1390. C'est le Martial de Julien (1395), du Reg. de l'Hôtel-de-Ville (Archives de l'hôpital, B, 162).
  59. MARTIAL PREOURAU (?), orf., 1395 (R. cons.). L'abbé Texier a lu *Soman*.
  60. PIERRE DE JULIEN (*de Julia*), orf., 1395 (*Ibid.*).
  61. JEAN II CAP, orf., 1395 (*Ibid.*).
  62. AIMERIC VIDAUD, orf., 1395 (*Ibid.*).
  63. BARTHÉLEMY MAIGNE (*Manha*), orf., 1395, est sûrement le B. Ayauha du Catalogue de l'abbé Texier et du *Limousin historique* (Reg. de l'Hôtel-de-Ville).
  64. ? GUILLAUME de *l'argentaria*, nommé au cadastre de 1410-1412, est-il un orfèvre (Arch. de l'Hôtel-de-Ville, CC 1, fol. 35 r<sup>o</sup>)?
  65. JEAN I MERCIER, orf., 1411, 1425, 1430, est appelé Jean Mercier, des Taules (A. Arch. de la Haute-Vienne, Reg. Pitancierie de Saint-Martial, fol. 30, 76, 77, Arch. Hôtel-de-Ville, GG, 206).
  66. PIERRE II MERCIER, orf., probablement le frère du précédent, 1425, 1460, pourrait être le même que Pierre I, n<sup>o</sup> 50 (Arch. Haute-Vienne, fonds Saint-Martial et 1996).
  67. JEAN I BOYOL, orf., 1427. A.
  68. JEAN III VIDAUD, orf., 1430. A.
  69. PIERRE II GRÉGOIRE, orf., 1431. A.
  70. JEAN MATHIEU, orf., 1451, 1453, 1459, 1460, † avant 1469 (A. et Arch. Haute-Vienne, 1996, 2097. Arch. Hôtel-de-Ville, GG, 221)
  71. JEAN ARDANT, orf., 1453. A.
  72. MARTIAL SAVALHO, orf., 1455 (Arch. Haute-Vienne, 1996).
  73. JEAN II GUIBERT, orf., 1457, 1459 (Arch. Haute-Vienne, 1996 et Reg. de la Règle).
  74. JEAN II BOYOL, orf., 1459 † avant 1508 (Arch. Haute-Vienne, 1996, 5354 et Reg. de Saint-Martial), ne paraît pas être le même que Jean I, n<sup>o</sup> 67.
  75. SIMON BOYOL, orf., 1489, 1482 (*Ibid.*).
  76. FRANÇOIS I GUIBERT, orf., 1461, va s'établir au Puy (2) (Chr. d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy).
  77. JEAN II MERCIER, orf., 1461 (A. et Hôtel-de-Ville. GG, 206).
  78. ÉTIENNE JOUBERT, orf., a plus de cinquante ans en 1461, vit en 1464, † avant 1474 (A. et Arch. Haute-Vienne, 6656 et Terrier L. Dupin, du fonds des prêtres de Saint-Pierre, fol. 147).
  79. PHILIPPOT LEGIER, dit PHILIPPOT D'ORLÉANS, orf., xv<sup>e</sup> siècle (A. LEROUX, *Inv. des Arch. hospitalières de la Haute-Vienne*).
  80. MATHIEU VEYRIER, orf., 1464, 1474, 1485, 1495 et peut-être 1508 (A. D. T. et Arch. Haute-Vienne, 5354, Hôpital et Hôtel-de-Ville, GG. 207.)

(1) *Benedicto argentario, pro faciendo bacinos angelorum et pro auro inde necessario pro daurando et imponendo in candelabris angelorum* (Arch. Haute-Vienne, liasse 2488).

(2) C'est l'orfèvre à qui Louis XI commanda en 1476 une niche d'orfèvrerie destinée à la Vierge du Puy, et du poids de cent marcs (DE LASTÉYRIE, *Hist. de l'orfèvrerie*).

81. ALBERT ARDIT, orf., 1465, 1483. A.
82. NICOLAS CHABESSIER, dit MAROUTAUD OU MAROTAUD, orf., 1467, 1484, 1494 (Arch. Haute-Vienne, fonds de Saint-Martial et de la Règle : Hôp. B. 196).
83. JACQUES CHABESSIER (al. CHABESSUT OU CHABESSON), dit MAROUTAUD, orf., 1468 (*Ibid.*).
84. MARTIAL VIDAUD, orf., 1470. A.
85. DENISOT PRÊTRE, orf., « de Meaux en Lieige », † vers 1470. T.
86. JEAN IV VIDAUD, dit PAMY, orf., 1471. A. Paraît ne devoir pas être confondu avec Jean III, n° 68.
87. JEAN II DU BOYS, orf., 1472. A.
88. PIERRE III DU BOYS, orf., 1472, est fils de Jean II (A. et Arch. Hôpital).
89. MARTIAL *Tabalho*, orf., 1473. A. Doit être le même que Martial *Savalho*, porté sous le n° 72.
90. BARTHÉLÉMY MERCIER, orf., 1474, 1495, fils de Jacques (Bibl. nat. ms. lat. 9195, et Arch. Hôtel-de-Ville, GG. 207).
91. MARTIAL I GUIBERT, orf., 1474. A.
92. PIERRE BRUNET OU BRUNEL, orf., 1474, 1491. A.
93. BERNARD III VIDAUD, orf., fin du xv<sup>e</sup> siècle (Arch. Haute-Vienne. Reg. de Saint-Martial).
94. JEAN II GRÉGOIRE, orf., 1477. A.
95. M. A. RAYMOND OU REYMOND, orf. et graveur, 1480, 150.... A.
96. JACQUES I VEYRIER, orf., 1480, 1482 † en 1489 à soixante-six ans (Arch. Haute-Vienne, 1450, 6121, etc.).
97. PIERRE I VEYRIER, orf., fils de Jacques, n° 87, 1480, 1495, 1502, 1507. A. et Hôtel-de-Ville, GG. 207.
98. JEAN CHABESSIER, dit MAROTAUD, orf., 1481 (Arch. Haute-Vienne, 5354).
99. PIERRE I GUIBERT, orf. et ém., 1481, 1508. A.
100. AYMERIC I GUIBERT, orf. et ém., 1481, 1524, 1529, frère du précédent. A. et Arch. Hôp. B. 194.
101. JEAN PEYROCHE, orf., 1481. A.
102. MATHIEU DE SOLIGNAC, orf., 1481 (Arch. Haute-Vienne, 5354).
103. GUILLAUME DE SOLIGNAC (1), orf., 1481, 1482 † avant le 8 février 1484 (Haute-Vienne, 5354, et Hôpital).
104. JEAN I VEYRIER, orf., 1482 (A. et Arch. Haute-Vienne, *Livre d'hommages de l'évêché*, t. II, p. 21).
105. PIERRE DE MONTGEORGES, orf., 1482, 1483 (Arch. Haute-Vienne, 5354).
106. MARTIAL MEYZE, orf., 1482 † avant 1520 (A. et Arch. Haute-Vienne, 3882).

(1) Les registres de minutes du notaire Reynaud (Arch. Haute-Vienne, 5354), qui mentionnent le reste plusieurs fois cet artiste, renferment un contrat curieux ayant trait à la four-niture, par Guillaume, au monastère de Solignac, de plusieurs pièces d'une certaine importance, entre autres d'une statuette de saint Pierre, en argent, d'une longueur d'un pied et deux doigts, d'une grande croix d'argent garnie de pierreries pour les processions générales et d'un reliquaire de cuivre. Ce document offrant un certain intérêt tant sous le rapport de la langue qu'au point de vue des stipulations, nous croyons qu'on nous saura gré de le reproduire exactement. On le trouvera aux pièces justificatives.

107. ETIENNE RAOUL (*Radulphi al. Rodulphi*), 1483, 1487 (A. et Arch. Haute-Vienne, 5354).
108. DENIS DE LA CROUILLE, ou DE LA CROISILLE (*de Crozilha*), orf., 1483. A.
109. PIERRE DE CEUX, orf., 1484 (Arch. Haute-Vienne, 5354).
110. GAV? ARDANT, orf., 148. ... A.
111. GUILLAUME DES MOULINS, *de Molendinis*, orf., 1487. A.
112. JEAN BONNEL ou BONNEAU, *Bonnelli*, orf., 1487. A.
113. MICHEL I ROUSSET ou ROUSSAT, *Rossatt*, orf., 1487, 1514. (A. et Arch. Haute-Vienne, 6287).
114. PIERRE ARDIT, orf., 1487, 1493, 1504 (Bibl. nat. ms. lat. 9195, et Arch. Basses-Pyrénées, pièces diverses de la série E).
115. JEAN TOGNEAU, orf., 1490 (A. LEROUX, *Invent. Arch. hospital, Haute-Vienne*).
116. MARTIAL PEYROCHE, fils de Jean, n° 102, orf., 1490. A.
117. ?PENOT BRUËNAT, 1491 (Hôpital D. 4), probablement le même que le n° 92.
118. FRANÇOIS BESSON, orf., 1491 (Arch. Haute-Vienne, 7068).
119. PIERRE DE BEAUNOM, dit L'OBRE, orf., 1492, 1508 (Reg. de l'Hôtel-de-Ville et de l'Hôpital).
120. MONTVAERNI, émailleur, appartiendrait au xv<sup>e</sup> siècle, peut-être à la première moitié. Est-il bien Limousin? Dans ce cas son nom aurait été mal lu. Serait-ce un Veyrier? un Hardy? un Vidaud? un Mercier?
121. LÉONARD, dit NARDON PÉNICAUD, émailleur (1), 1495, 1503, 1513 (T. A.). qualifié d'orfèvre en 1495 (Hôpital, B. 305).
122. JEAN GRANIER ou GRENIER, orf., fils de Guillaume, dernier tiers du xv<sup>e</sup> siècle (Arch. Haute-Vienne, Rég. Saint-Martial et Hôpital).
123. GUILLAUME GRANIER ou GRENIER, orf., fils de Jean, 1497. A.
124. PIERRE LAS AYRAS, orf., fin du xv<sup>e</sup> et commencement du xvii<sup>e</sup> siècle (Arch. Haute-Vienne, Reg. de Saint-Martial et Hôpital).
125. CHARLES FAULCON, orf., qui figure, en 1498, pour 600 livres, à un état de gages payés à divers artistes par l'ordre de Charles VIII (publié par M. de Montaignon), pourrait être le chef de la famille des Faulcon, et s'être le premier établi à Limoges.
126. LÉONARD DU BOYS, orf., 1509, 1504 (A. et Arch. Haute-Vienne, fonds de Saint-Martial).
127. GUILLAUME VARACHAU, orf., vers 1500. A.
128. JEAN I VARACHAU, fils de Guillaume, orf., vers 1500. A.
129. MARTIAL CHATAUD, orf., vers 1500. A.
130. ?N.... VINCENT, orf. (*La Vincenda argenteria*), vers 1500. A. Peut être n'est-ce qu'une marchande.
131. ?PIERRE HARDY, ém., 1500. Peut-être le même que le n° 114 (T. et Labarte).
132. JACQUES DE GENALHAC, *al. JACQUES JANAILLAT*, 1501, 1510 (Bibl. nat., ms. latin 9195, et LEROUX, *Invent. Arch. hospital*).

(1) Léonard Pénicaud est le premier artiste de Limoges à qui un document connu donne la qualification d'émailleur. On a un émail d'avril 1503, signé de lui.

133. GUILLAUME SALEXS, orf., 1502, 1507 (Hôtel-de-Ville, GG. 207, et GG. 221. Il est mentionné à *Invent. des Arch. de l'Hôpital*, D. 4, où il est appelé à tort Sadeix).
134. COLIN I NOYLIEN, émailleur, fils de Pierre, 1503, 1504, 1525, 1534 (A. et Reg. de la Mairie).
135. ? MARSAU, émailleur, 1503, D. T. Pourrait être soit Martial Meyze, soit Martial Chatard, ou le suivant.
136. MARTIAL DE AMELIAC, orf., 1504 (Arch. Haute-Vienne, Reg. Saint-Martial).
137. JACQUES BENOIST, orf., 1504. A.
138. PIERRE LE COURT, orf., 1504 (Arch. Haute-Vienne, 4192).
139. MATHIEU FIQUET ou FRIQUET, orf., 1504. (*Ibid.*)
140. JEAN BILLARD, orf., 1504 † avant 1534 (Arch. Haute-Vienne, Reg. Saint-Martial).
141. JEAN III. GUIBERT, orf., 1506 (*Ibid.*). Peut-être le « Jean Guibert le jeune » mentionné en 1514. (Hôp. D. 4.)
142. GABRIEL REYMOND, orf., 1514?, 1521, 1542, 1542, 1551. A.
143. MARTIAL BARDONNAUD ou BARDOUSAUD, orf., 1513. A.
144. JEAN TEXANDIER, orf., 1516, 1526 † avant 1561 (Arch. Haute-Vienne, fonds Saint-Martial et Hôpital).
145. PIERRE VIGIER, orf., 1523 et 1528 (LEROUX, *Inventaire des Arch. Haute-Vienne*, fonds du Collège). C'est Pierre Vigier, dit Callet, qui vit en 1538.
146. BARTHÉLÉMY TEXIER, dit PÉNICAILHE, ém., 1516, 1544. T.
147. DOMINIQUE I MOURRET, orf., 1523. Ne peut être le même que l'orfèvre de ce nom âgé de soixante-six ans en 1589. L'existence de cet artiste nous est révélée par l'inventaire des archives hospitalières de la Haute-Vienne (Hop. de Limoges, B. 182).
148. JEAN II VEYRIER, orf., fils de Pierre, 1523, 1555. A.
149. JEAN II VARACHAU, ém., 1526. A. Pourrait être le même que Jean I, n° 428.
150. JEAN I FRIQUET, orf., 1504, 1528 (A. et Arch. Haute-Vienne, fonds de l'évêché et de Saint-Martial).
151. ? MICHEL II ROUSSET, orf., 1529. Pourrait être le même que Michel I, n° 413.
152. GUILLAUME PRYTEAU, orf., 1529. T.
153. J. [JEAN II?] TEXIER, dit PÉNICAILHE, ém., 1529, 1547. T.
154. PIERRE I RAYMOND ou REYMOND, émailleur, fils de Jacques, 1530, 1532, 1534, 1550, 1552, 1560. Peut-être même vit-il encore en 1591 et 1592. A. Toutefois il paraît être mort en 1584.
155. GÉRY ou GORY (pour Gregori) PINCHAUD, orf., A. 1531 (Arch. Haute-Vienne, *Livre d'Homages de l'évêché*).
156. GÉRY ou GORY VIDAUD, orf., 1531 (*Ibid.*). Peut-être le même que le précédent. C'est aussi l'avis de M. Ardant.
157. MÉRIGOT (Aymeric) VEYRIER, orf., 1536. (LEROUX, *Invent. des Arch. Haute-Vienne*, Collège). Pourrait être l'Aymeric Vigier trouvé en 1555 par M. Ardant.

158. PIERRE TARAUD OU TASRAUD, ém., 1531, 1532, 1551 (A. et Arch. Haute-Vienne, terrier Malherbaud et Reg. de Saint-Martin).
159. ? FRANÇOIS I LIMOSIN, émailleur, 1534. A. Fort d'outoux.
160. LÉONARD I LIMOSIN, fils du précédent, peintre-émailleur du roi, valet de chambre de François I, HENRI II et CHARLES IX, né vers 1505, mort entre le 19 janvier 1575 et le 10 février 1577. Premiers émaux de 1532. A (1).
161. JEAN I PÉNICAUD, l'aîné, ém., 1537, 1543. A. et T.
162. JEAN II PÉNICAUD, 1537, 1571. — C'est lui ou son frère ci-dessus qui accompagne Léonard Limosin à Bordeaux en 1565. A. et T. — Pénicaud le jeune meurt vers 1588 (MOLINIER, *Dictionnaire des Émailleurs*).
163. JEAN I POYLEVÉ OU POILLEVÉ, cartier en 1532, émailleur et orf., à partir de 1537, vit en 1555. A.
164. PIERRE II VEYRIER, émailleur, fils de Jean, 1528, 1538; paraît être le Pierre Veyrier aîné, orf., nommé en 1552, 1555 et 1558 (A. Arch. Haute-Vienne, D. 437, et Reg. Saint-Sacrement et Hôp. B. 284).
165. JEAN I COURT, orf., † avant 1541. A.
166. JEAN II FRICQUET, le jeune, orf., 1541, 1542 (A. et Hôpital). Peut-être le même que Jean Fiquet, n° 151.
167. JEAN II COURT, dit VIGIER, émailleur, fils de Jean I, n° 166, 1541, 1551, 1556, 1557. A.
168. MARTIN I LIMOSIN, fils de François I et frère de Léonard I, 1541, 1548. A. † avant 1575, père de Léonard II ? (MOLINIER, *Dictionnaire des Émailleurs*).
169. PIERRE CHABASSIER OU CHABESSIER, orf., 1531, 1543 (Arch. Hôp. B. 196, et divers).
170. PIERRE I COURTEYS OU COURTOYS, ém., 1529, 1545, † avant le 18 août 1591. (GUIRAUDET, *Bulletin monumental*, année 1878, p. 358).
171. JEAN PELETE, orf., 1551 (Arch. Hôpital, D. 4.).
172. JEAN V GUIBERT, orf., 1551 (Reg. du Saint-Sacrement). Peut-être le Jean Guibert, le jeune, de 1514?
173. JEAN I PINCHAUD, orf., 1551, 1559 (Arch. Haute-Vienne, Reg. Saint-Martial). Les Pinchaud ou Painchaud paraissent n'avoir été qu'une branche des Vidaud, dont le surnom a peu à peu remplacé le nom.
174. ? « LE PETIT POCHE », orf., 1552 (Reg. Saint-Sacrement). Ne serait-il pas Jean Pinchaud qui précède?
175. JEAN BERTRAND, dit PATISSOU, orf., 1551, 1554, 1561, † avant 1588 (*Annales manuscrites*, et Arch. Haute-Vienne et Hôpital).
176. JEAN YVERT, orf., 1551, 1575, 1584 (A. Reg. du Saint-Sacrement, Reg. de Saint-Martial aux Arch. départementales).
177. ? PIERRE LEMONTROT, OU LA MOTHO, ém., 1537. T. et A.
178. M. D. PAFÉ, ém., milieu du xv<sup>e</sup> siècle (LABARTE, *Arts décoratifs*,

(1) Dans son *Dictionnaire des Émailleurs*, qu'on nous communique à l'instant, M. E. Molinier avance que Léonard I Limosin n'aurait pas eu d'enfants. Le contraire est établi de la façon la plus précise par deux contrats relatifs au voyage de Léonard et de ses deux fils, François II l'aîné et François III le jeune à Bordeaux en 1561. Ces documents ont été découverts et publiés par M. Gaullieur.

- t. IV, p. 109). Il nous semble au moins douteux qu'il appartienne au Limousin; cependant M. Ardant le comprend à ses divers catalogues sous la date de 1550. Pape est peut-être un surnom. Plusieurs membres de la famille Cibot sont désignés sous le sobriquet de Papaud.
179. PHILIPPE I PONCET, orf., 1553, † avant 1597. A.
  180. JEAN DE COURT, 1555, 1572, peintre du roi. A. T. Fut-il émailleur?
  181. AYMERIC ou MÉRIGOT VIGIER, orf., 1535. A.
  182. JEAN CHABASSIER ou JABESSIER, orf., 1536 (Reg. Saint-Sacrement).
  183. JEAN I COURTEYS ou COURTOYS, ém., † vers 1586. A.
  184. RÉCHAMBAULT, est donné, en 1555, comme émailleur par l'abbé Texier, sans raison, croyons-nous.
  185. PIERRE PÉNICAUD, ém. et verrier, 1555, 1590. T. et MOLINIER, *Dict.*
  186. JEAN MIETTE, peintre, 1563, 1565. Paraît avoir été aussi émailleur et appartiendrait peut-être à la famille des « Grégoire ».
  187. FRANÇOIS II LIMOSIN, émailleur, certainement fils de Léonard I, 1564. A.
  188. FRANÇOIS III LIMOSIN, ém., 1564, second fils de Léonard I. A lui ou à son frère du même nom, se rapportent des mentions ou œuvres datées de 1570, 1579, 1582, 1588 (A. et Gaullieur).
  189. ? FRANÇOIS IV LIMOSIN, ém. L'existence de ce dernier paraît probable. C'est lui qui serait nommé en 1626 (?). Mort entre 1635 et 1646. A.
  190. MARTIAL PEYTEAU, le jeune, orf., 1559 (Arch. Hôp. D. 4.), est sans doute le même que le suivant.
  191. N..... PEYTEAU, orf., 1563, 1571 (T. d'après le Pouillé de Nadaud et Arch. Hôp. B. 44).
  192. JEAN I CELLIÈRE ou CELLIÈRE, orf., 1564 (Arch. Haute-Vienne, Répertoire de Saint-Martial).
  193. PSAUMET PÉCONNET, orf. (Pièce just. n° 3), mort avant le 15 octobre 1574.
  194. LAURENT I MOURET, orf., 1565. D.
  195. COLIN II NOALLER ou NOAILHER (émail de 1545), désigné en 1567 sur les registres du Consulat avec la qualité d'*esmailleur* : le mot a été raturé et remplacé par celui de *pasticier*; mais on pourrait en inférer qu'il y avait à cette époque un Colin Noaller, émailleur.
  196. MATHIEU BLANCHARD, orf., 1569, 1581 (Haute-Vienne, 4318, Hôpital et Registre Hôtel-de-Ville).
  197. PIERRE VIGENAUD, dit COURTEAUD, orf., rue Fourie, 1553, nommé par un document des Archives de l'Hôtel-de-Ville (GG. 214), doit être le même que N..... Vigenaud, mentionné sous la date de 1569, dans les mss. de Nadaud et Legros, au Séminaire.
  198. JEAN FLEUREL, ém., 1570. T. D.
  199. MARTIAL II GUIBERT, orf., 1571 (Pièce just. n° 3).
  200. ANTOINE....., 1572. T.
  201. PIERRE II GUIBERT, orf., 1570, 1573, † avant 1584 (Haute-Vienne, Reg. Saint-Martial et Hôpital, D. 4.).
  202. JEAN JUDOT, orf., 1573, 1579. A. D. Nous avons tout lieu de croire que nos prédécesseurs ont lu *Judot* au lieu d'*Ycert* (n° 176), aux Registres du Saint-Sacrement, et que ce *Judot* n'a jamais existé.
  203. GUILHOMET ou GUILLAUME MOURET, orf., 1576, 1577. A. T.

204. JEAN III PÉNICAUD; ém., 1578 (T.) M. Laborde; M. Molinier après lui, reconnaissent l'existence de trois *Jean Pénicaud*.
205. ? JEAN IV PÉNICAUD; d'après l'abbé Texier. La date de 1578 se rapporterait à ce dernier.
206. JEAN PINOT, orf., 1576, 1577 (Reg. Saint-Sacrement).
207. PIERRE I BERTRAND, orf.; 1579; 1599 (Haute-Vienne, 2970 et D.).
208. HILAIRE COURTEAUD, orfèvre; 2<sup>e</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> siècle (Hôtel-de-Ville, GG. 221).
209. JEAN ROMANET OU ROUMANET; orf.; 1579 (Reg. Saint-Sacrement).
210. FRANÇOIS ROUSSET, orf.; 1583 (Reg. Saint-Sacrement).
211. MICHEL BLANCHARD, orf. de Limoges, tué au siège de Saint-Yrieix (*Journal de Jarrige*, p. 102):
212. MARTIAL COURTEYS, ém., fils de Pierre I, vit à Limoges en 1579 (Guiraudet); 1580 (Labarte).
213. MARTIN I NOALHIER dit CHABROU, ém.? fils de Colin II ou plutôt de Jean; 2<sup>e</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. A. et Molinier.
214. LÉONARD II LIMOSIN, ém., 1579, 1606. Peut-être fils de Martin. Est-ce lui qui est mentionné en 1614? A. D.
215. PIERRE III GUIBERT, orf.; 1582, 1590, 1591. Déclaré en 1648 né plus travailler depuis vingt ans. (Reg. du Saint-Sacrement; Arch. Haute-Vienne; et Arch. Nationales; Z. 1. B. n° 677).
216. FRANÇOIS DESFLOTTE, orf., 1582 (Haute-Vienne : Règle 36.).
217. LÉONARD BOYSSE dit MASSY, orf., 1582 (Arch. Hôp. B. 223).
218. DOMINIQUE II OU DOMENGE MOURET, l'ainé, orf., 1583. A. T. A soixante-six ans, il est blessé dans l'émeute d'octobre 1589. (Arch. Nat. Kk. 4242).
219. F. E. S. LOBAUD (1), orf., 1583. T.
220. PIERRE III VEYRIER, orf., 1584; † avant 1606.
221. FRANÇOIS BOUNY, ém., 1585. A.
222. ? E. P. MINBIELLE, ém., 1584. T. Il est douteux que cet artiste soit de Limoges.
223. N...., DUMATS, orf., S. D. T.
224. JEAN BILLANGES, ém., 1588 (MOLINIER).
225. JEAN CHARLES; orf., revenu à Limoges en 1589, après avoir travaillé deux ans à Paris. (Arch. Nationales. Kk. 4242).
226. PIERRE I PEVRAT dit RANNETTE, orf., 1589 (*ibid*).
227. ELIE PEVRAT; orfèvre, a vingt-quatre ans en 1589 (*ibid*).
228. DOMENGE III MOURET; le jeune, orf., a trente-six ans en 1589 (*ibid*). Ne paraît pas pouvoir être confondu avec Domengé IV, qui vit en 1648.
229. FRANÇOIS ROMANET, orf., un des capitaines des soldats gagés de la ville, est blessé le 16 octobre 1589 (*ibid*).
230. MARTIAL CHABROL; orf., au faubourg Manigne, 1589 (*ibid*).
231. CHRISTOPHE PÉNICAUD, orf., expulsé comme ligueur; 1589 (*ibid*).
232. BALTHASAR BOUNY OU BONNIN; orf., dans la Cité, 1589 (*ibid*).
233. AYMERIC BOISSE, le jeune, dit MASSY, capitaine de la Basse-Cité en 1589. Il semble résulter de quelques mentions qu'il est orfèvre (*ibid*).

(1) Le Band pourrait être un surnom. Toutefois Band est un nom de famille assez répandu dans les environs de Limoges.

234. PIERRE MERLIN, orfèvre, 1589 (*ibid.*).
235. PIERRE I ARDANT, orf., † avant le 1<sup>er</sup> août 1590. A. D.
236. ANDRÉ GUIBERT, fils de Pierre II, et probablement frère de Pierre III, orf., habite en 1589 la place Saint-Michel, vit en 1584, 1593, 1605, 1609. (Reg. consulaires; Arch. Haute-Vienne, reg. Saint-Martial et Saint-Gérald; Arch. Nationales, Kk. 4212, et Arch. Hôtel-de-Ville, GG. 221).
237. MARTIAL I REYMOND, orf. et ém., fils de Pierre I et père de Pierre III, 1590, † en 1598 ou 1599. A. D. T.
238. PIERRE II REYMOND, 1591, 1592 (Reg. Saint-Sacrement et Arch. Haute-Vienne, divers.). Parait ne devoir pas être confondu avec Pierre III.
239. ? JEAN II COURTEYS, ém., frère de Jean I, fin du xvi<sup>e</sup> siècle et 1602. A.
240. PIERRE COLIN, ém., xvi<sup>e</sup> siècle. T.
241. AUDOUIN TEILLET, TEILLIET, TILLET ou THILLET, orf., 1592, 1595 (Haute-Vienne, Reg. Règle et Saint-Martial, et Cabinet Nivet Fontaubert : Terrier *Limoges-Balezis*).
242. PIERRE II COURTEYS, l'aîné, fils de Pierre I, 1591, † en octobre 1611 : orfèvre et émailleur de la duchesse de Florence en 1600; « orfèvre et valet de chambre ordinaire de LL. MM. et garde des Cabinets de LL. MM. » en 1608, logé au Louvre (Guiraudet).
243. PIERRE III COURTEYS, fils de Pierre I, établi à Tours en 1591, « peintre et émailleur de Madam<sup>e</sup>, sœur du Roi » en 1592, vit en 1608 et 1613 (*ibid.*).
244. JOSEPH I BLANCHARD, fin du xvi<sup>e</sup> siècle et 1606, 1608, 1616, 1625, 1630, 1634 (Haute-Vienne, Reg. Règle et Saint-Martial et pièces justif. n<sup>os</sup> 4 et 5.)
245. JEAN III COURT dit VIGIER, le jeune, ém., 1580 (?), 1597, 1602, 1614, 1621. T. A. D.
246. PSAUMET TEXANDIER, orf., fils de Pierre, 1591, 1596 (Reg. Saint-Sacrement). Peut-être est-ce lui dont on trouve, en 1608, la signature (pièce n<sup>o</sup> 4).
247. ETIENNE MERCIER, orf., xvi<sup>e</sup> siècle.
248. JEAN DURAND, orf., 1597, 1608, 1615, 1620 (Hôp. B. 182 et pièce just. 4).
249. JEAN I BOYSSÉ, orf., xvi<sup>e</sup> siècle, T.
250. ? JEAN CÉLÉRIER, orf., 1597 et 1602, signalé par M. Du Boys, doit être le même que Jean II Cellière.
251. DOMINIQUE IV ou DOMENGE MOURET le jeune, orf. et ém., 1595, 1598, 1615, 1635. Ne travaille plus depuis six ans en 1648 (A. D. et Arch. nationales, Z. I. B, n<sup>o</sup> 677.)
252. JEAN I MOURET, fils de Dominique, orf., 1595, 1625 (LÉROUX : Invent. des Arch. de la Haute-Vienne, Collège).
253. PIERRE I MOURET, orf., 1597, 1604, 1612, 1615, A. T.
254. H. (HÉLIE ou ELIE) PONCET, ém., fils de Philippe I, 1597 et premier quart du xvii<sup>e</sup> siècle, A.
255. JEAN I LIMOSIN, ém., 1597, 1602 † avant 1610. Parait avoir eu le titre de peintre du Roi, A.
256. JACQUES I GUIBERT, orf., 1598 (Haute-Vienne, fonds du Collège.)

257. BARTHÉLEMY I GUIBERT, orf., 1598, 1601, 1605, 1608, † avant 1623, D. et Registres paroissiaux.
258. ? JEAN LE MASSIT, orf., 1598, mentionné par l'abbé Texier, est probablement le même que Jean Boyssc.
259. JEAN III VEYRIER l'aîné, orf., 1598, 1599, 1600 (A. et Reg. Saint-Sacrement).
260. PIERRE I PÉCONNET, orf., fils de Psaumet, finit son apprentissage en 1571 : 1599, 1608, 1616, † avant le 12 avril 1634 (D. et pièces justificatives, nos 3 et 4).
261. FRANÇOIS BÉSCRID ? fin du xvi<sup>e</sup> siècle. (Leroux, Invent. Arch. Hte-Vienne). Ne serait-ce pas un Veyrier ?
262. ? MARTIN DIDIER, ém., fin du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècles (émailleur du Roi en 1599, d'après M. de Laborde). Ne doit pas être Limousin.
263. JEAN REYMOND, ém., frère de Martial II, 1598, † avant le 28 juillet 1603, A.
264. ? ELIE DUPEYBAT, orf., 1600, D. Le même probablement qu'Elie Peyrat, n<sup>o</sup> 227.
265. PIERRE I NOACHIER, ém., vers 1600 (Reg. paroissiaux).
266. SZANNE COURT ou DE COURT (1), ém., 1600, A. T.
267. PIERRE CORNOT, orf., 1601, D.
268. AYMERIC II GUIBERT, orf., 1601. Pourrait être le même que Barthélemy I ci-dessus (Reg. paroissiaux et pap. de famille).
269. PIERRE II BERTRAND, orf., 1601, D. Ne paraît pas devoir être confondu avec Pierre I, porté plus haut.
270. PSAUMET II PÉCONNET, orf., 1601, 1604, 1610. D. Fils de Psaumet I (pap. fam.).
271. JEAN IV COURT, dit VIGIER ou PETIT-JEAN, ém., 1601, 1611, 1612, 1624, 1630, 1636. D. A. C'est probablement le Vigier, émailleur, signalé en 1625 par l'Inventaire des Archives de l'Hôpital, B, 212.
272. MARTIAL II REYMOND, orf., frère de Jean I, 1603, † avant le 16 janvier 1629. D. A.
273. MARTIAL III REYMOND, orf. et ém., 1603, 1608. D. A.
274. JEAN II CELLIÈRE, orf., 1604 et 1608 (T et pièces just. n<sup>o</sup> 4).
275. N... MAREBAUD, MASBRAUD, MASBRAUD, ou MASBAREAUX, orf., sculpteur et graveur, 1605, 1615 (*Ann. manuscrites* et doc. divers).
276. N... MAREBAUD, frère du précédent, 1605, 1615 (*ibid.*).
277. JEAN IV VEYRIER, orf., fils de Pierre, 1603, 1612, 1626, 1648, 1649 (Haute-Vienne, D, 53; Arch. nationales, Z. I. B, n<sup>o</sup> 677 et *Journal du consul Lafosse*).
278. ? FRANÇOIS V LIMOSIN, ém., 1606, 1636, † avant 1649. Pourrait être le même que François IV.
279. ANTOINE I THILLET ou TILLET, orf., 1603, 1610, 1618.
280. FRANÇOIS I CELLIÈRE, orf., 1608, 1619, aveugle en 1648 (D, et Arch. nat.; Z. I. B, n<sup>o</sup> 677 et pièces just., n<sup>o</sup> 1).

(1) Les femmes et les veuves font souvent, à cette époque, précéder de la particule de le nom de famille de leur mari. Il convient de ne pas oublier cet usage, très commun à Limoges.

281. BARTHÉLEMY II GUIBERT, orf., 1608, 1611, 1621, 1623, 1635. Ne doit pas être confondu avec Barthélemy I (T. A. et Reg. paroissiaux).
282. LÉONARD II BOYSSE, dit LE MAXIPI ou LE MASSIT, orf., 1609, 1616, 1627, 1628, 1641 (*Ann. manuscrites*, Arch. de la Haute-Vienne, Livre d'homages de l'Evêché et Reg. du Saint-Sacrement).
283. ? JEAN II LIMOSIN, ém., fils de Jean I, 1610; émailleur du roi en 1619, A.
284. JEAN I PÉCONNET, orf., 1611, D. C'est probablement celui qu'une pièce communiquée par M. Adolphe Péconnet du Châtenet et datée du 18 décembre 1643, indique comme décédé à cette date. Fils de Psaumet I?
285. ALBERT PINCHAUD, orf., 1608, 1611, 1613, 1635, 1647 (D. Arch. Haute-Vienne, 5476 et pièces just., n° 4).
286. ANTOINE VEYRIER, orf., 1612, D.
287. MARTIAL MOURET, orf., 1612, D.
288. ? LAURENT II MOURET, orf., 1612, 1613, T.
289. ? PIERRE II MOURET, orf., 1612, 1613, 1615 (T. et Reg. de l'Hôtel-de-Ville). Ne doit pas être confondu avec Pierre I.
290. PIERRE III REYMOND, orf. et ém., fils de Martial I, 1613, 1625, 1629, † 1631. D. A. A. THOMAS.
291. JEAN V GUIDERT, ém., 1613, 1614, 1615, † avant le 13 janvier 1618 (Reg. paroissiaux). Le n° 172 ci-dessus est JEAN IV.
292. GUILLAUME BLANCHARD, orf. Reçu maître en 1608 (Pièces just. n° 4).
293. JULIEN BLANCHARD, orf., 1613, 1629. D.
294. LÉONARD DEFLOTTES, orf., 1608, 1614 (D. et Pièces just. n° 4).
295. JEAN II PÉCONNET l'aîné, fils de Pierre, orf., né en 1599, 1663, 1665. D. A. Est-ce lui qui est qualifié à la pièce n° 6 ci-après, marchand joaillier?
296. JEAN I TILLET ou TELLET, orf., 1613, 1617, 1648. Parait frère d'Antoine (Reg. de l'Hôtel-de-Ville; Haute-Vienne: Saint-Martial, et Arch. nationales, Z. 1. B. n° 677).
297. FRANÇOIS DOURADOER, ém., † avant 1636 (Haute-Vienne, D. 150).
298. PIERRE I BOYSSE, orf., 1616. A.
299. FRANÇOIS II GUIBERT, orf., 1620, 1628, 1631, 1647. Ne travaille plus en 1648 (Reg. paroissiaux; Hôtel-de-Ville, GG. 236, et Arch. nationales, Z. 1. B. n° 677).
300. MARTIN II NOALHIER, ém., 1620, 1634, 1640 (A. et THOMAS, *Inventaire des Arch. communales de Limoges*).
301. NOËL I LAUDIN, ém., né vers 1586, † 2 avril 1681. D.
302. PIERRE II PEYBAT, orf., † avant le 29 janvier 1631 (Haute-Vienne, Lièves de Saint-Martial et de la Règle). Peut être le même que Pierre I, ci-dessus.
303. PIERRE MÉRIGOU, ém., 1621 (THOMAS, *Arch. communales*).
304. MARTIAL I ARDANT, orf., 1619, 1622, † avant 1635. A. Peut-être est-ce lui dont on trouve la signature à la date de 1608, à la Pièce ci-après n° 4.
305. FRANÇOIS POYLEVÉ, ém., 1624, 1625, 1625. A.
306. ? JOSEPH II BLANCHARD. Peut-être le syndic juré de 1634 (pièce n° 5) est-il différent et de Joseph I n° 244 et du n° 325?
307. MATHIEU BARIER, ém., 1622 (THOMAS).
308. PIERRE BARIER, ém., 1625 (*Id.*).

309. JOSEPH REYMOND, ém., frère de Martial II, 1625. A signé des émaux avec ses initiales accompagnées d'une fleur de lis.
310. LÉONARD III LIMOSIN, ém., neveu de François, fils soit de Martin, soit d'un fils de Léonard I, 1626. D. A.
311. JACQUES FARGUE, ém., 1625 (THOMAS).
312. BARTHÉLEMY VERGNAUD, ém., 1627, 1637, 1657, 1662, † avant 1667 (A. et Soc. *Antiquaires de France*, t. XXVI).
313. JACQUES NOALHIER, ém., né en 1605, fils de Pierre, † le 9 décembre 1674 (THOMAS).
314. BARTHÉLEMY OU THOMIEUX CROGZY, dit *Treize-Métiers*, ém., 1633. A.
315. ANTOINE FAUCON, dit TERRASSON, ém., 1635, † 1672 (THOMAS). Est de toute évidence le même qu'Antoine Lemasson et A. Tharasin de la liste de l'abbé Texier.
316. JEAN III PÉCONNET, orf., peut être fils de Pierre, reçu à la maîtrise en 1608 (pièce n° 4 et papiers communiqués par M. Ad. Péconnet du Châtenet).
317. JEAN II BOYSSE, orf., 1635. D.
318. JOSEPH BOYSSE, orf., 1626, 1635. D. et Reg. Saint-Sacrement.
319. JEAN V PÉNICAUD, orf., 1635. D.
320. JEAN II MOURET, le jeune, orf., 1608, 1635, † avant 1664.
321. VALÉRIE LAUDIN, ém., née vers 1622, † 48 ou 49 décembre 1682. D
322. LÉONARD II GUIBERT, orf., 1640, 1645, 1648, 1663 (Saint-Sacrement, Reg. paroissiaux et Arch. nationales, Z. 1. B. n° 677).
323. PIERRE IV GUIDERT, orf., 1640, 1648, † avant 1668 (*Ibid*).
324. PIERRE I CELLIÈRE, orf., natif de Limoges, établi à Paris en 1642, vit en 1645 (Ann. mss. et Reg. Saint-Sacrement).
325. JEAN VI GUIDERT, orf. et ém., 1646, 1648 (Reg. paroissiaux, et Arch. Haute-Vienne, fonds Saint-Gérald).
326. LÉONARD I CELLIÈRE, orf., 1648, 1663, † 1<sup>er</sup> ou 2 février 1669. D.
327. JACQUES BLANCHARD, fils de Jacques, orf., 1648, † juillet 1680. D.
328. JEAN II ARDANT, orf., 1648, † 25 août 1691 (A. Arch. Haute-Vienne, fonds de la Règle, Arch. nationales, Z. 1. B. n° 677).
329. JEAN III ARDANT, orf., 1648, 1656, 1670. Frère du précédent. (*Ibid*).
330. FRANÇOIS III GUIBERT, orf. et ém., fils de Jean, 1650, 1671, † 23 décembre 1684 (D. A. et Reg. paroissiaux).
331. PHILIPPE II PONCET, ém., 1653, 1658, 1669, † entre 1669 et 1679 (D. A. et THOMAS).
332. GÉRALD OU GÉRARD PÉNICAUD, orf., 1655, 1663. D. A.
333. MARTIAL MENOT, ém., 1666. A.
334. ? JEAN LAUDIN, ém., 1616, 1688 signalé par M. Ardant; l'a été, suivant M. Thomas, par erreur et doit être rayé de la liste des émailleurs limousins.
335. JOSEPH III BLANCHARD, orf., 1670 (Reg. paroissiaux).
336. JEAN IV ARDANT, orf., né vers 1637, † 1715. A.
337. JACQUES I LAUDIN, l'aîné, ém., fils de Noël I, né vers 1627, † 27 mai 1695 (D. et THOMAS).
338. NICOLAS I LAUDIN, ém., fils de Noël I, né vers 1628, † 43 avril 1698. (*Ibid*).

339. ISAAC ARDANT, orf., né vers 1646, † le 2 avril 1716. D. A.  
340. JEAN PEYRAT, orf., 1671 (THOMAS, *Arch. communales*).  
341. MARTIAL FAUCON, dit TERRASSON, ém., 1670, 1686. (*Ibid.*)  
342. PIERRE FAUCON, ém., 1673 (THOMAS).  
343. ? N..... POIRIER, ém., XVII<sup>e</sup> siècle. T. Peut être un Veyrier?  
344. ? M. LYON, ém., XVII<sup>e</sup> siècle. T. d'après Laborde.  
345. ? N..... NILHAUD, ém., XVII<sup>e</sup> siècle. T.  
346. N..... BONIN, ém., XVII<sup>e</sup> siècle. T. 1624. A.  
347. N..... BERNARD, ém., XVII<sup>e</sup> siècle. T.  
348. ? N..... WAILLET, ém., XVII<sup>e</sup> siècle. T. Peut être un Thillet.  
349. JEAN V VEYRIER, orf., 1664, † 17 janvier 1685. D.  
350. PIERRE PINCHAUD, orf., 1664, 1669. D.  
351. ANTOINE II TILLET, orf., 1666, 1669. D. et Hôp. D, 4.  
352. PIERRE II PÉCONNET, fils de Jean « marchand joyallier », apprenti  
orfèvre en 1640 (pièce n° 6).  
353. JEAN II TILLET, orf. 1666, 1669. D.  
354. SIMON PINCHAUD, orf., 1669. D.  
355. ? ELIE II PONCET, ém., 1669. D.  
356. PIERRE II ARDANT, orf., 1670, † 1705. A.  
357. ? DOMINIQUE V ou DOMENGE MOURET, orf., 1670. A.  
358. COLIN MOURET, orf., signalé, s. d. par M. Ardant.  
359. FRANÇOIS MOURET, orf., do.  
360. JACQUES MOURET, orf., do.  
361. PIERRE III MOURET, orf., do.  
362. PIERRE IV MOURET dit PETIT PIERRE, orf. A.  
363. PIERRE V GUIBERT, orf., fils de Pierre, 1668, † 1688. A.  
364. MELCHIOR MILNER, ém., originaire de la Bavière, † 13 novembre 1676  
(Reg. paroissiaux).  
365. ELIE CHOUVEYX ou CHOSVEN, ém., 1677 (THOMAS).  
366. JEAN II LIMOSIN, ém., 1679, fils ou neveu de Jean II. A.  
367. NOEL II LAUDIN, ém., fils de Nicolas I, né vers 1637, † 28 octobre 1727  
(D. A. et THOMAS).  
368. J.-B. POYLEVÉ, ém., 1694. T. A.  
369. ? N. BARBETTE, ém., 1696. T. Nous ne connaissons d'autre émailleur de  
ce nom que Josias Barbette, de Strasbourg.  
370. JEAN TERRASSON (FAUCON, dit)? ém., fin du XVII<sup>e</sup> siècle (THOMAS).  
371. LÉONARD BLANCHARD, orf., † 30 mars 1705. D. A.  
372. PIERRE II NOALHIER, fils de Jacques, né vers 1665, † en 1717 (TEXIER  
et THOMAS; Hôp. de Limoges. B, 14).  
373. JOSEPH NOALHIER, ém., fils de Jacques, 1698, † en 1724 (*ibid.*).  
374. ANTOINE GROS ou LEGROS, ém., 1686 (THOMAS).  
375. JOSEPH LIMOSIN, ém., fils de François, fin du XVII<sup>e</sup> siècle et 1706. A.  
376. JACQUES II LAUDIN, ém., fils de Nicolas I, né en 1663 ou 1664,  
† 7 novembre 1729 (D. A. et THOMAS).  
377. GÉRÔME, ém., XVII<sup>e</sup> siècle. T. A.  
378. JACQUES PINCHAUD, orf., 1695, 1704. † 17 avril 1710. D.  
379. MARTIAL GROS ou LEGROS, fils d'Antoine, 1705, 1719 (THOMAS).  
380. FRANÇOIS ARDANT, orf., 1709. D.

381. N..... BLANCHARD, orf., fils de Léonard, 1709. D.  
382. JEAN V ARDANT, orf., 1709. Parait être celui dénommé Jean Ardant fils, en 1720. D.  
383. BERNARD NOALHIER, ém., fils de Joseph, né en 1702, † 14 mai 1739 (TEXIER et THOMAS).  
384. NICOLAS II LAUDIN, ém., né en 1689, vit en 1739, fils de Noël II (D. A. THOMAS).  
385. JOSEPH LAUDIN, ém., † 1727 (MOLINIER).  
386. ? NICOLAS III LAUDIN, ém., 1730 (MOLINIER).  
387. CLAUDE CHASTAINGT, reçu maître orfèvre à Limoges, le 17 septembre 1709, va s'établir à Brive D.  
388. JEAN CHASTAINGT, orf., 1719. D.  
389. PIERRE ANDRÉ, dit LATACHE, orf., 1719 (THOMAS).  
390. JACQUES DESCOMBES, orf., 1727 (d<sup>o</sup>).  
391. MARTIAL NOALHIER, ém., 1729, 1732 (Du Boys et THOMAS).  
392. N..... CHASSIN, orf., † avant le 10 juillet 1748 (Arch. Hôpital. C, 7).  
393. NOEL III LAUDIN, ém., fils de Jacques, est l'auteur d'un émail daté de 1749 (TEXIER et ARBELLOT, *Bull. de la Société Arch. du Limousin*, t. XXVI, p. 451).  
394. JEAN-BAPTISTE I OU BAPTISTE NOALHIER, fils de Joseph, né en 1699 † 8 juillet 1775 (D. A. Haute-Vienne, Reg. de Saint-Martial, et THOMAS).  
395. GUILLAUME RABY, orf., 1740 (THOMAS).  
396. ? N..... MARTINIÈRE, 1748, ém. (LABARTE); ne paraît pas être limousin (1).  
397. HONORÉ LATACHE, orf., né vers 1728, † 1774 (THOMAS).  
398. LÉONARD ARDANT, orf., 1750 (Reg. de la paroisse de Saint-Jean).  
399. N. CHOUSY, ém. vers 1750 (MOLINIER).  
400. JEAN-BAPTISTE PALEMPIN, orf., 1757 (THOMAS).  
401. JEAN DENARD, orf., 1759 (d<sup>o</sup>).  
402. JACQUES ARDANT, marchand orfèvre, 1762 (Arch. Haute-Vienne : Règle).  
403. JEAN-BAPTISTE BARRY, orf., 1764. D.  
404. ETIENNE PICTET, orf., 1770; 1789 (Reg. Hôtel-de-Ville).  
405. ARNAUD ARDANT, marchand orfèvre, 1772 (Reg. paroissiaux).  
406. CLAUDE LESME, orf., 1775, 1789 (*Ibid.* et Arch. Hôtel-de-Ville).  
407. PAUL VOISIN, orf., 1775. D.  
408. BERNARD BARRY, orf., 1775. D.  
409. JOSEPH DACHIER, orf., 1775. D.  
410. LOUIS DACHIER, orf., 1775. D.  
411. ISAAC MARTIN, ém., date incertaine. T.  
412. JEAN P. E. NICOLAT, ém., date incertaine. T.  
413. PIERRE III ARDANT, orf., 1789 (Arch. Hôtel-de-Ville. AA. 7).  
414. FRANÇOIS JAVANEAU aîné, orf., 1789 (d<sup>o</sup>).  
415. PIERRE JAVANEAU jeune, orf., 1789 (d<sup>o</sup>).  
416. JEAN ROBERT, orf., 1789 (d<sup>o</sup>).  
417. GABRIEL DUVOISIN, orf., 1789 (d<sup>o</sup>).

(1) Il ne nous semble pas y avoir plus de raison de rattacher Martinière à l'école Limousine que d'y comprendre Martin Didier, émailleur du roi en 1593, Albert Didier, 1602, L. de Saugdrat, 1711, et autres.

418. PIERRE BLANCHARD, orf., 1789 (d<sup>o</sup>).  
419. MARTIAL TABARAUD, orf., 1781, 1789 (d<sup>o</sup> et THOMAS).  
420. HENRI GUÉRIN, orf., 1789 (Arch. Hôtel-de-Ville).  
421. ANTOINE DUCHIER ou DACHIER, orf., 1789 (d<sup>o</sup>).  
422. JEAN-BAPTISTE RUBEN, orf., 1789 (THOMAS).  
423. PIERRE DUVAL, orf., 1789 (d<sup>o</sup>).  
424. JEAN-BAPTISTE-DAVID LAVALLÉE, orfèvre et graveur à la Monnaie, 1789  
(Arch. Hôtel-de-Ville).  
425. JACQUES-LOUIS-FRANÇOIS VA, originaire de Paris, 1709 (THOMAS).  
426. JEAN-BAPTISTE II NOALHIER, émailleur, fils de Jean-Baptiste, né en 1732,  
† 2 novembre 1804.
-

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I

*Statuts des Orfèvres et Argentiers (1) du Château de Limoges. — 20 février 1394 (nouveau style, 1395) (2).*

Eu nom de Dieu, Amen. A xx de feurier, l'an mil CCC III<sup>xx</sup> et XIII, Nos, Mathieu deu Peyrat, Laurent Sarrazi, Ymbert Bastier, Johan Bonefant, Bart[holome] Beyneic, Peir Saleis, Esteve Ruaut, Johan de Santa Feyra, Johan de Belac, Peir Hugo, Peir Moly et Laurent Syrac, Cossols deu Chastel de Lemoges, vis et regardat lo be publique, aussi de la voluntat et consentement de Bart[holome] Vidal, Peir deu Bost, Marciali Beneit, Peir Mercier, Peir de Chastelneu, Marciali Julier, Marciali Procourau (3), Peir de Julia, Johan Cap, Aymeric Vidal et de Bart[holome] Manha, dauradiers et argentiers deudich Chastel, ayssso (4) presens et promectens a tener et a gardar las ordenansas de jos (5) escrichas por culx, et por tous ceulx qui obreran (6), au temps avenir, de lor mestier au Chastel de Lemoges, establim, ordonem et fezem, sur lo mestier d'argenteria, las ordenansas et statutz qui sen seguen :

Premicirament, que chasque an, lendema de la festa de S. Johan Babtista, sian elegitz et creatz de noveu dos bayles, confrairs de la cofrayria de S. Aloy, qui los negocis et fachs de la dieha cofrayria au honor de Dieu et deudich S[saint], agan et degan far, regir et governar per aussi los obrages et l'art deu mestier d'argenterie, si coma cy apres es declarat, a visiter; liquals noeus bayles sian tengutz de prestar sacrament aus saintz Dieu Evangelis a ceulx qui auran estal l'an avant de culx, se ben et leaument aver (7) aus fachs et aus negocis de la cofrayria et mestier ou art dessus dichs (8).

Item, et que tota vayssela d'argent que d'eici en avant per los dauradiers et argentiers et artifices (9) deudich mestier se fara, se fassa et s'obre a xi d. et viii gras de ley fi (10).

(1) Ce texte a été publié par les éditeurs du *Limousin historique*, t. II, p. 42. Nous avons relevé dans leurs lectures un certain nombre d'erreurs, et il nous a paru utile d'imprimer à nouveau ce document.

(2) A dater de 1301, l'année commence le 23 mars dans le diocèse de Limoges.

(3) Nous ne pouvons lire autrement ce mot : nous ne donnons pourtant notre lecture que nous réserve, car nous n'avons jamais rencontré ailleurs le nom de Procouraud.

(4) Ici.

(5) Ci-dessous.

(6) Travailleront : *operabuntur*.

(7) Se comporter, *se habere*.

(8) Ce passage tendrait à prouver, contrairement à ce qu'il semble résulter d'un autre membre de phrase du même paragraphe, que la confrérie de Saint-Eloi était bien la *frérie* du métier d'orfèvre.

(9) C'est le mot latin, conservé sans changement.

(10) C'est-à-dire à 272/288 de fin.

Et eu cas que no seria d'aquela ley (1), que sia rompuda; et si es trobada d'aquela ley, que sia senhada (2) deu seing deu dit Chastel acosdumat, et que, per senhar, aquel de cuy sia page (3) per chascuna pessa u d., et eissament (4) per chascuna pessa qui sera rompuda, autres u d. sian pagatz, qui sian cunvertitz eus usages (5) et luminaria de la dicha cofrayria.

Item, et que negu (6) dauradier no reda vayssela alcuna per lui obrada, sino que premieirament sia senhada deu seing avandich; autrament, eu cas que se trobera lo contrari, aquel qui l'aura beillada, page et sia tengut de pagar, por la pena, la valor de la pessa et pessas qui seran beilladas sens estre senhadas.

Item, et que tot obrage de senturas se fassa et sia obrat a la ley dessus dicha, exceptat so qui sera gitadit (7), et ancus et fermalhs, qui se fassan au meinhs a x d. et xii gras fis (8).

Item, et que tos botos, campanas (9) et autre obrage menut, sian et se fassan a x d. et xx g. fis (10).

Item, et que de sos vayssela esmalhada hom no meta lymalha d'argent ou de papier, sino que autrament fos regardat estre fascdor (11) et ordenat per los bayles avandichs.

Item, et que tot obrage d'aur sia au meinhs a xix queyrat (12), et que en alcun obrage d'aur, hom no metta alcuna peyra de veyre ny de cristal, sino tant solament peyra fina.

Item, et que en alcu obrage d'aur ny d'argent, no sia facha sosdadura (13) alcuna, sino tant solament aquela que seria necessari audich obrage. Et eu cas que se trobera lo contrari, li bayle avandich agan poder de rompre aquel obrage.

Item, et que negun obrage vieilh ni nouveau ne sia sosdat d'estang, sino tant solament aquel qui seria vegut per los dichs bayles que autrament no se polria far.

Item, et que alcun dauradier no dega ni ly sia legut (14) de donar color a obrage daurat, sino tant solament aquel que ly sira donat per lo foc. Et eu cas que se trobera lo contrari, li dichs bayles lo puissan rompre.

Item, et que ou cas que li obrage dessus dichs ne serien josta et segont las leys et maneyras dessus dichs, li bayles avandichs los puissan rompre.

(1) Loi, aloi.

(2) Marquée.

(3) Paie.

(4) Pareillement, de même.

(5) Appliqué aux besoins; c'est le latin *convertere in usum*.

(6) Aucun.

(7) Nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'objets destinés à être exportés et nous avouons ne pas comprendre le sens de ce mot: les éditeurs du *Limousin historique* ne l'ont pas traduit.

(8) 252/288 de fin.

(9) Clochettes, qui servaient à orner certains vêtements.

(10) 260/288 de fin.

(11) A faire, faisable: *faciendum*.

(12) Carats, à 19 carats, c'est-à-dire aux 19/24 de fin.

(13) Soudure.

(14) Permis, *licitum*.

Et en cas que aquel de eus seria tal obrage y meetria debat, qu'el aga a apelar un home deu mestier avandich et li dichs bayles un autre. Et so que per los dichs bayles, appellatz aquihls dos homes, en sira acordat et ordenat, sia creut et tengut. Et l'obrage que per eulx sera trobat non estre soufisent, ny de la ley dessus-dicha, li dichs bailes lo puissan rompre ; et que, per chasque pessa d'obrage qui ayssi sera romput, li dichs bayles degan et puissan exhigir et levar d'aquel de eus sera, per l'aimenda ou pècha (1), ii d. a l'op (2) de la cofrayria avandicha.

Item, et que li dichs bayles puissan et degan et lor sia legut et permes visiter de noeh et de jour los dauradiers, argentiers et obriers deudielh mestier totas las veiz (3) que lor semblara, per veyre et regarder si los obrages que faran, sian tals com deuran esser et josta las ordenansas dessus-dichas. Et en cas que no se trobarien tals, li bayles avandichs las puissan rompre, et compellir aqueus de eus seran a pagar ii d., si com dessus es-dich et ordenat.

Item, et ou cas que alcuna persona aportera en la villa de Lemoges aucun obrage neu d'aur et d'argent, por vendre, qui no seria de la ley dessus-dicha, li bayles avandichs lo puissan penre et rompre.

Item, et que la plus febla sosdadura sia au meins a viii d. (4) de ley.

Item, et que neguna vayssela ny obrage vielh no sien senhal, sino que sien fach en la villa de Lemoges.

Item, et que negus dauradier no tenba en sôn obrador (5) aucun, fermalhs, botos, campanas, ny autre obrage de coyre, ny de leto, sino tant solament obrages d'eyglicsa.

Item, et ou cas que alcu faria sur las chausas dessus dichas rebellio alcuna contra las ordenansas et statutz dessus dichs, li bayle avandichs compellissan et fassan compellir ceulx qui farien lo contrari, a tener et observer las ordenansas et statutz avandichs et au reduire au premier et degut estal (6), tantost aus despens de la dicha confrayria (7), per nos et notres officiers ; losquals tals fazeus au contrari nos volem sobzjazer a las penas josta la qualitat deu mesfach ; et sur aquestas chausas aissi fasedoiras et gardadoyras (8), nous donem ausdichs bailes plan poder et mandament especial, per aissi volguem, ordenem et commandem que fos tengut et gardat de point en point, et aussi li dessus nompnatz argentiers, per eulx et per lors successors, las promeren tener et gardar ; et sur so, por aquest an, establim bailes P. Mercier et Peir de Julia, et lor heillem lo seing acosdumat de la villa, et ilz jureren aus Sains Dieus Evangelis que be et lealment se y aurien (9). Si coma plus a pla porra appareistre (?) per las

(1) *Pecha* a le même sens qu'amende.

(2) Pour, au profit de, *ad opus*.

(3) Toutes les fois.

(4) C'est-à-dire des deux tiers de fin.

(5) Atelier, *operatorium*.

(6) Ramener à l'état premier et dû : *reducere ad primum et debitum statum*.

(7) Cette expression donne à penser que la corporation n'avait pas d'autre caisse que la caisse de la confrérie, et ce passage pourrait être invoqué pour prouver que, contrairement à nos indications, la confrérie de Saint-Eloi était bien la *frérie* du métier.

(8) Qui doivent être exécutées et observées : *facienda et custodienda*.

(9) Ils se comporteraient : *se habere*nt.

lettres scelladas deu seel de nôtre Cossolat, et tabellionadas per maïstre Jacme Corteys, et P. Bermondet, clerc, notaris publicz, qui en receubren instrument.

(Ancien Registre consulaire, à l'Hôtel-de-Ville de Limoges, fol. 43 et 44, — aujourd'hui 55 et 56).

## II

*Contrat par lequel Guillaume de Solignac, orfèvre de Limoges, s'engage à exécuter divers objets et à faire diverses réparations pour le monastère de Solignac. — 5 janvier 1481 (nouveau style, 1482).*

Die V<sup>a</sup> mensis januarii, anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> LXXX J. (n. st. 1482), religiosus vir frater Galterus de Peysaco, religiosus et scindicus monasterii de Sollempniaco, ordinis Sancti Benedicti, forisavit et forum fecit cum honesto viro Guillelmo de Sollempniaco, aurifabro Castri Lemovicensis, ibidem presenté et sollempniter stipulante, scilicet de faciendo sequentia :

Et primo un<sup>g</sup> ymage de Saint Peyr, d'argen, de la longor d'un<sup>g</sup> pe e dos detz sen lo pe;

Item une crotz argenti grande, per las processions generalas, garnide de peyras;

Item un<sup>g</sup> reliquari beu et honeste a dit de mestreys, de coyre;

Item plus, deu adobar una crotz d'argen et uno de coyre par ainsy que lodit frayr Goutier fornira, lo coyre que y fara mestier;

Item deu demorar lodit Sollempnhac en lodit frayr Goutier, a Sollempnhac, V. jour, si bessonh eys, per egar las reliquias; et lodit frayr Goutier luy deu far la despense;

Item deu furnir lodit frayr Goutier audit Sollempnhac tout aur et argen que fara mestier a far las chausas dessus dichas;

Hoc pretio sive summa et nomine precii sive summe viginti librarum monete currentis; quas quidem viginti libras predictae monete idem frater Galterus eidem Guillelmo de Sollempnhaco aurifabro predicto solvere et tradere promisit et convenit incontinenti factis, completis et perfectis ac sibi traditis premissis superius declaratis; que quidem promissa, facta et completa modo premissis, idem Sollempnhac dicto fratri Galtero tradere et reddere promisit et convenit infra festum Pasche proximo venturum.

Et ulterius, pro premissis faciendis et complendis, gratis, etc., recognovit et confessus fuit predictus Guillelmus de Sollempnhaco se habuisse et recepisse a dicto fratre Galtero de Peysaco, ibidem presente, septem marchas cum dimidia, unam unciam cum dimidia et VI denarios argenti lyny et quinque oncias et octo denarios auri, valoris dicti auri super valore sexaginta duodecim librarum turonensium, monete currentis. Et renunciavit predictus Guillelmus de Sollempnhac expectioni predictorum VII marcharum argenti cum dimidia, unius oncie cum dimidia et VI denariorum argenti fini,

et quinque unciarum VIII d. valoris predicti non habitorum, non receptorum, et spei future habicionis et recepcionis earundem. Et promiserunt hinc inde emendare dampna, et renunciaverunt, etc. voluerunt compelli per Regem, per officialem, etc., juraverunt, obligaverunt, concesserunt licteras Regis et officialis in meliori forma, etc. Presentibus provido viro Petro de Janelhaco, burgensi Castri Lemovicensis et Johanne de Vaux, pillerio ejusdem Castri, testibus ad, etc. REYNAUDI retulit.

(Archives de la Haute-Vienne, liasse 5354.)

### III

#### *Certificat et quittance d'apprentissage. — 15 octobre 1571.*

Moy, Marcial Guiber, mestre orfeure de Lymoges, fes declaracion que Pierre Pecone, fils de feut Saumet Peconet, maistre orfeure dudict Limoges, a demuré avecque moy pour aprandre son mestier d'orfeure et me tien quite et contan de luy, et luy ay balié la presante quitanse sinée de ma ment. — Fet ce 15<sup>me</sup> otobre 1571. — M. GUIBERT.

(D'après l'original communiqué par M. Adolphe Péconnet du Chatenet).

### IV

#### *Certificat des jurés et des maîtres orfèvres de Limoges relatif au chef-d'œuvre exécuté par cinq aspirants à la maîtrise. — 18 janvier 1608.*

Aujourd'huy soubz escript, en la ville de Lymoges, heure de quatre heures de soir, en la maison de sire Pierre Peconnet, se sont presentés Jehan Peconnet, François Celiere, Jehan Mouret, Leonard Defflottes, Guilhaume Blanchard, lesquelz, suivant la reception a euvre faicte le quinziesme du present mois par les maîtres orpheuvres de la present ville, et ledict Pierre Peconnet et Joseph Blanchard, maîtres jures, de faire les chef-d'œuvres, ce qu'ilz ont faict, scavoir : ledict Jehan Peconnet et Leonard Defflottes en la maison dudict Blanchard, que sont deux bagues en diamant plain, et ledict François Celiere une bague d'or ayant ung rubis; ledict Jehan Mouret, une alliance d'or faicte en cœur ayant huit rubis, et ledict Blanchard une bague d'or en diamant, plain aussy, en la maison dudict Peconnet : lesquelz chef-d'œuvres ilz ont presentes aux maîtres jures et maîtres orpheuvres de ladicte ville, suivant les commandementz a eulx faictz; lesquelz maîtres jures et maîtres orpheuvres de ladicte ville, qui (*sic*) ont juge lesdictz chef-d'œuvres estre bien et dheuement faictz et estre de l'estoffe, tître et loy portez par l'ordonnanc.

A ces fins, attendu qu'ilz sont filz de maistres, nous ont priés de declarer si lesdictz chef-d'œuvres presentement a l'œuvre exhibés, sont bien faictz. Lesquelz maistres ayant de rechef veu lesdictz chef-d'œuvres, ont dict et atteste lesdictz chef-d'œuvres estre bien et d'œuvre faict, n'empeschant que lesdictz Celliere, Mouret, Peconnet, Defflottes et Blanchard ne soyent receuz en leur compagnie en mettant leur poinson en la table de cuyre, comme les autres, pour jouir dudict estat d'œuvre suivant les ordonnances du Roy. Dond et de ce que dessus, nous, Pierre Peconnet et Joseph Blanchard, maistres jures, du consentement desdictz maistres orpheuvres, avons signe les presantes lettres. Faict le dix huitiesme janvier, heure de quatre heures après midy, mil six centz huit. J. ou F. (?) VEYRIER. P. (?) GUYBERT. FR. (ou A.) GUYBER. J. VEYRIER. DURAND (?). M. (?) ARDENT. J. VEYRIER. J. CELIERE. A. PINCHAUD. B. GUYBERT. TEXENDIER. MOURET. PIERRE PECONNET, mestre jure. J. BLANCHARD, mestre jure.

(Même source.)

V

*Lettres de maîtrise et procès verbal de réception.* — 12 avril 1634.

Pierre Descordes, Conseiller du Roy, Lieutenant particulier, accesseur civil et criminel en la cour de la seneschaulcee de Limousin et siege presidial de Limoges, garde commis pour le Roy de la Monoye dudict Limoges, scavoir faisons que, aujourd'huy, d'ouziésme apvril mil six centz trente quatre, au tablier (1) de ladicte Monoye, a comparut en sa personne Jean Peconnet, filz ayné de feu Pierre Peconnet, vivant m<sup>re</sup> orpheuvre de la presant ville, lequel nous a dit avoir faict et rapporte son chef-d'œuvre du titre de la loy porte par l'ordonnance du Roy; partant a requis le vouloir recevoir a prester le serement acoustume pour passer (?) maistre orpheuvre de ladicte ville de Limoges. Sur quoy, apres que Joseph Blanchard et François Guibert, gardes et jures des maistres orpheuvres, presants, nous ont dict et atteste verbalement par serement avoir veu, exhibe et communique ledit chef-d'œuvre aux principaulx et plus grand partie desdictz maistres orpheuvres, quy l'on trouve bien faict, de la loy et titre susdict, et que par nous examine sur le esperiance et alcaige tant d'or que d'argent, a este trouve suffisant et capable pour exercer ledit estat de maistre orpheuvre, ayant preallablement iceluy Jean Peconnet promis et jure par serement par luy fait et preste sur la sainte esvangile tenir et entretenir les ordonnances du Roy et de nos seigneurs les generaux des monoyes selon leurs forme et teneur, travailler fidellement, reverer les supérieurs, et leur porter honneur et reverence, nous l'avons receu et passe maistre orpheuvre dudict Limoges en bailliant neanlmoingt

(1) Tablier a souvent, au moyen âge, le sens de table, étal, comptoir.

par ledit Peconnet [caution]; a quoy obbeyssant, a illec presenté pour caution maistre Jean Beloy, practisien de la present ville, son gendre, illec present, lequel s'est liberallement randu sa plaige caution pour ledit Peconnet jusques a la valeur et concurrence de dix mères d'argent; de quoy icellui Peconnet l'a promis indempnizer. Et ce faict, ledit Peconnet nous a presenté son poinson, duquel il marquera les ouvrages tant d'or que d'argent qu'il fera pour ladvenir, ayant au hault une couronne et au bas un petit cœur et, entre ladite couronne et cœur, ces deux lettres I. P.; duquel cachet il a frappe sur la table de cuivre estant en ladite Monoye. En tesmoignage de quoy, nous luy avons sighe les presentes de nostre main et scellée de noz armes et fait signer au greffier de ladite Monoye. Donne et fait audit Limoges, les jour, moys et an que dessus. Signe a l'original: PECONNET, maistre receu. J. BELOY, caution, susdit, et DECORDES, garde commis.

DECORDES, garde commis par le Roy.  
MOULINIER, greffier.

(Même source).

## VI

*Contrat d'apprentissage de Pierre, fils de Jean Peconnet, orfèvre de Limoges, chez Gilles Baptalin, orfèvre de Lyon. — 25 février 1640.*

Par devant Jean Mortier, notaire tabellion royal hereditaire; demeurant a Lyon, soubz signé, presens les tesmoins apres nommez, personnellement estably sieur Barthelemy Guibert, marchand, bourgeois de ceste ville de Lyon (1), tant en son propre et privé nom que comme ayant charge de sieur Jean Peconnet, marchand joyallier de la ville de Lymoges, duquel il se faict fort et promet faire ratiffier et approuver ces presentes dans un moys prochain venant, a-peyne de tous despens, dommaiges et interestz, lequel volontairement esdits noms, afferme, baille, remet pour apprentif et promet maintenir de toute fidelité et prudhomic, a sieur Gilles Baptalin, marchand audit Lyon, present et acceptant, scavoir Pierre Peconnet, filz dudit sieur Jean Peconnet, aussy present et s'affermant pour le temps et terme de trois années entieres et consecutives, commençans cejour-d'huy, datte des presentes; et a tel et semblable jour finissans, pendant lequel temps, ledict sieur Baptalin sera tenu, comme il promet, de bien et duecement instruire ledit Peconnet, apprentif, en son traffic et negoce, sans luy en rien cacher, le nourrir, coucher, loger et en avoir soin comme de son propre filz, a la charge que sondict pere l'entretiendra d'habitz, ves-

(1) Plusieurs négociants de Limoges s'étaient établis à Lyon. Dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, un membre de la famille Guibert y habitait, et une déposition fait mention d'une somme d'argent à lui due par un des liqueurs exécutés après les événements des 15 et 16 octobre 1589 (Archives nationales Kk 1212.)

ture et chaussure, et icelluy apprentif promet de bien et fidellement servir et obeir audit sieur Baplatin en sondict trafic et negoce, et autres ses affaires licites et honnestes, procurer son proffict, et obvier le dommage sans qu'il puisse absenter son service durant ledit temps, s'il n'y a cause legitime : le present affermage convenu et accordé entre les parties moyennant le pris et somme de trois cens livres tournois, et encor quarante livres pour estraines a la femme dudit sieur Baplatin ; sur lequel pris il confesse avoir eu et receu comptant et reallement dudit sieur Guibert, en bonne monnoye ayant cours, la somme de cent cinquante livres, avec les quarante livres d'estraines, dont il se contente et l'en quicte, et pour les autres cent cinquante livres, icelluy sieur Guibert, esdictz noms, et comme tous de uxensemble chescun d'eulx seul pour le tout, sans division ny discussion, aquoy il renonce, promet payer audit sieur Baplatin dans un an prochain venant, a compter de ce dict jour, a peyne que dessus. Et pour l'observation desdites presentes, les parties obligent tous leurs biens, mesmes ledit Pierre Peconnet, apprentif, sa propre personne, qu'ilz ont soubzmis a toutes cours royales dudit Lyon, et autres quelconques, renoncé a tous droictz a ce contraires. Faict et passé audit Lyon, avant midy, dans la maison d'habitation dudit sieur Baplatin, rue Merciere, le vingt-cinquesme jour du moys de fevrier, l'an mil six cens quarante. Presens a ce sieurs Pierre Guibert, marchand orfeuvre dudit Lymoges et Pierre Roy, marchand audict Lyon, tesmoins requis, qui ont signé la scedde (1) des presentes avec lesdites parties. — MORRIER, notaire royal susdit (2).

(Même source.)

---

## ERRATA ET ADDITIONS

I. Parmi les rares indications relatives aux rapports entre le Limousin et l'Allemagne au moyen âge, nous avons oublié de mentionner un voyage de l'évêque Sébrand Chabot dans les pays rhénans. Ce prélat est à Spire le 5 janvier 1194, et il est nommé à la chartre par laquelle le roi Richard accorde certains privilèges aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

(Archives nationales, Trésor des Chartes, J. 368.)

(1) Scedde, de *scheda*, cédule, original de l'acte.

(2) Il convient de rappeler que beaucoup d'autres jeunes gens, à la même époque, vont faire leur apprentissage d'orfèvre au loin. Des trois orfèvres qui habitaient Saint-Léonard en 1618, pas un n'avait appris son métier dans le pays.

II. Ce n'est point par un simple hasard qu'un artiste de Limoges fut chargé de l'exécution du tombeau de Walter Merton. L'évêque de Rochester avait rempli les fonctions de chancelier d'Angleterre sous Henri III et avait eu, à ce titre, à s'occuper des intérêts de la commune du Château pendant la lutte des bourgeois contre Gui VI et la vicomtesse Marguerite. On trouve dans l'intéressant recueil de Shirley : *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henry III*, London, 1862-1866, t. II, p. 235, une lettre de Pierre de Limoges à ce prélat, appelant sur ses concitoyens la sollicitude du chancelier d'Angleterre.

III. Le plus ancien émailleur de Limoges dont nous possédons la signature, serait Jean Garnier, *Johannis Garnerius Lemonicensis*, dont le nom se lit sur un émail du musée de Cluny (MOLANIER, *Dictionnaire des Emailleurs*. Paris, Rouam, *Librairie de l'Art*, 1885, p. 34.) Les documents de nos Archives ne nous révèlent l'existence d'un Jean Garnier, orfèvre, qu'au xv<sup>e</sup> siècle.

IV. Psaulmet I Péconnet, n<sup>o</sup> 493, a trois fils : Jean, Pierre et Psaulmet ; il fait son testament en août 1565 et un codicille le 25 juillet 1566. Il est parlé à ce testament de son gendre l'orfèvre Guillaume Mouret (Papiers de la famille Péconnet du Châtenet).

V. Le n<sup>o</sup> 472 de notre liste d'orfèvres est Jean IV Guibert et non Jean V.

LOUIS GUIBERT.

